



RG

Rapport de gestion 2017, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne



Rapport de gestion 2017, volume 1
Comptes annuels de l'exercice et
annexe du canton de Berne

Table des matières

Rapport de gestion

1	Informations fondamentales et valeurs-repères	7
1.1	Résultats	7
1.2	Évaluation globale	8
1.3	Commentaire des comptes annuels	9
1.3.1	Compte de résultats	9
1.3.2	Compte des investissements	9
1.3.3	Capital propre	10
1.3.4	Frein à l'endettement	10
1.3.5	Conclusion de politique financière et perspectives	12
1.3.6	Appréciation des risques	13
1.4	Données macroéconomiques	14
2	Comptes annuels	17
2.1	Compte de résultats	17
2.2	Compte des investissements	19
2.3	Bilan	20
2.4	État du capital propre	21
2.5	Tableau des flux de trésorerie	23
2.6	Annexe aux comptes annuels	25
2.6.1	Bases	25
2.6.2	Explications sur les comptes annuels	32
2.6.3	Opérations de couverture	85
2.6.4	Créances conditionnelles	85
2.6.5	Engagements conditionnels / tableau des garanties	86
2.6.6	Dettes de location simple	89
2.6.7	Autonomisation de la psychiatrie à partir du 1 ^{er} janvier 2017	90
2.6.8	Votation populaire à Moutier	94
2.6.9	Atteinte au principe de régularité de la comptabilité de l'Office des immeubles et des constructions (OIC)	94
2.6.10	Événements postérieurs à la date du bilan	94
3	Indications complémentaires	97
3.1	Coûts des locaux	97
3.2	Présentation d'une sélection d'institutions	99
3.2.1	Caisse de chômage	99
3.2.2	Offices régionaux de placement (ORP)	100
3.2.3	Haute école spécialisée bernoise	101
3.2.4	Haute école pédagogique germanophone	103
3.2.5	Université de Berne	105
3.2.6	Assurance immobilière du canton de Berne	107
3.3	Crédits	109

3.3.1	Crédits d'engagement et autorisations de dépenses	109
3.3.2	Crédits supplémentaires	109
3.3.3	Dépassements de crédit	109
3.3.4	État des crédits d'engagement	110
3.3.5	Reports de crédit	110
3.3.6	Crédits d'objet	110
3.3.7	Crédits-cadres	110
3.4	Indicateurs financiers	111
3.4.1	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016	111
3.4.2	Indicateurs à partir du 1 ^{er} janvier 2017	111
4	Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil	127
5	Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31.12.2017 à la Commission des finances du Grand Conseil et au Grand Conseil du canton de Berne	131
6	Portefeuille d'informations	135



Rapport de gestion 2017, volume 1
Informations fondamentales et va-
leurs-repères

1 Informations fondamentales et valeurs-repères

1.1 Résultats

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart p. rapp. compte 2016 CHF %	
Compte de résultats					
Charges	-10 666.4	-10 840.9	-11 303.3	-636.9	-6.0 %
Revenus	10 887.6	10 939.4	11 298.3	410.7	3.8 %
Résultat du compte de résultats	221.2	98.5	-5.0	-226.3	-102.3 %
Compte des investissements					
Dépenses	-761.3	-704.9	-650.0	111.4	14.6 %
Recettes	321.8	248.6	184.6	-137.3	-42.7 %
Investissement net	-439.5	-456.3	-465.4	-25.9	-5.9 %
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements					
Résultat du compte de résultats	221.2	98.5	-5.0	-226.3	-102.3 %
Amortissements du patrimoine administratif	357.5	396.2	515.5	158.1	44.2 %
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	0.0	-30.4	-41.0	-41.0	0.0 %
Autofinancement ¹⁾	578.7	464.3	469.5	-109.1	-18.9 %
Investissement net	-439.5	-456.3	-465.4	-25.9	-5.9 %
Solde de financement ²⁾	139.2	8.0	4.1	-135.0	-97.0 %
Degré d'autofinancement en % ³⁾	131.7 %	101.8 %	100.9 %		-23.4 %
Endettement brut II ⁴⁾	-8 898.9	-9 134.1	-8 669.6	229.3	2.6 %
Bilan ⁵⁾					
Patrimoine financier	3 921.5	3 889.0	3 970.7	49.2	1.3 %
Patrimoine administratif	8 137.2	8 514.9	8 216.9	79.6	1.0 %
Total des actifs	12 058.8	12 403.9	12 187.6	128.8	1.1 %
Capitaux de tiers	-11 190.0	-10 847.4	-11 335.4	-145.4	-1.3 %
Capital propre	-868.8	-1 556.5	-852.1	16.6	1.9 %
Total des passifs	-12 058.8	-12 403.9	-12 187.6	-128.8	-1.1 %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ Amortissements sur le patrimoine administratif plus solde du compte de résultats, moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

⁴⁾ Endettement brut I plus provisions

⁵⁾ Bilan après le retraitement de 2017 au 01.01.2017

1.2 Évaluation globale

Le canton de Berne clôture son exercice 2017 sur un résultat négatif.

en millions CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart p. rapp. compte 2016 CHF	%
Compte de résultats					
Charges	-10 666.4	-10 840.9	-11 303.3	-636.9	-6.0 %
Revenus	10 887.6	10 939.4	11 298.3	410.7	3.8 %
Résultat du compte de résultats	221.2	98.5	-5.0	-226.3	-102.3 %
Investissement net	-439.5	-456.3	-465.4	-25.9	-5.9 %
Solde de financement	139.2	8.0	4.1	-135.0	-97.0 %
- = Nouvel endettement					
+ = Réduction de la dette					
Degré d'autofinancement en %	131.7 %	101.8 %	100.9 %		-23.4 %

L'excédent de charges du compte de résultats s'élève à CHF 5,0 millions, les charges se chiffrant à CHF 11 303,3 millions et les revenus à CHF 11 298,3 millions. Par rapport à l'année précédente, Le résultat global du compte de résultats est de CHF 226,3 millions moins bon que celui de l'année précédente.

Aux dépenses d'investissement de CHF 650,0 millions correspondent des recettes d'investissement de CHF 184,6 millions. L'investissement net de CHF 465,4 millions est ainsi inférieur de CHF 25,9 millions à celui de 2016.

Le solde de financement se monte à CHF 4,1 millions contre CHF 8,0 millions inscrits au budget. Le solde est de CHF 135,0

millions inférieur à celui de l'an dernier. Ces résultats du compte de fonctionnement et du compte des investissements signifient que :

- **l'autofinancement** s'élève à CHF 469,5 millions (année précédente : CHF 578,7 mio),
- le canton dégage un **excédent de financement** de CHF 4,1 millions (année précédente : CHF 139,2 mio),
- et que le **degré d'autofinancement** atteint 100,9 pour cent (année précédente : 131,7%).

Les comptes de 2017 sont les premiers à être présentés conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes et aux principes du «MCH2/IPSAS». En février 2010, le Conseil-exécutif a décidé de mettre en oeuvre les recommandations publiées par la Conférence des directeurs des finances sur le «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes» (MCH2) sur la base des normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), les seules normes de présentation des comptes du secteur public reconnues au plan international («introduction du MCH2 conforme aux IPSAS»). Le Grand Conseil a approuvé le 28 novembre 2013 la révision correspondante de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0).

L'application des nouveaux principes de présentation des comptes à partir du 1^{er} janvier 2017 entraîne différents changements par rapport au modèle comptable MCH1 appliqué jusque-là. Il s'agit par exemple du nouveau plan comptable conforme au MCH2, la classification du bilan, le traitement comptable des éléments d'actif selon le principe de l'image fidèle et la méthode d'amortissement selon la durée d'utilisation. L'application des nouveaux principes de présentation des comptes a pour objectif que les états financiers donnent une image aussi objective que possible de la situation patrimoniale, financière et de l'endettement et soient par conséquent encore plus transparents.

A cette même date du 1^{er} janvier 2017 - indépendamment de l'introduction du «MCH2/IPSAS» - a eu lieu l'autonomisation des trois institutions psychiatriques cantonales. Ce qui se traduit par des reports parfois considérables par rapport à l'année précédente dans certains groupes de matières (en particulier charges de personnel, charges de biens et services, charges de transfert et contributions).

Du fait de l'introduction du MCH2/IPSAS et de l'autonomisation des trois institutions psychiatriques cantonales au 1^{er} janvier 2017, il est impossible ou au moins difficile de procéder à des comparaisons des résultats des comptes de 2017 avec ceux de 2016. Il faut tenir compte de ce fait dans l'évaluation politique des présents résultats, en particulier aussi à l'échelon des groupes de matières.

1.3 Commentaire des comptes annuels

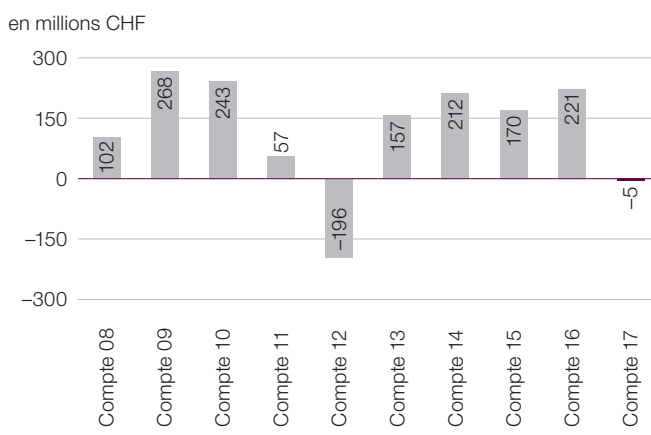
1.3.1 Compte de résultats

Concernant le compte de résultats, les développements suivants ont influé sur le résultat positivement:

les écarts par rapport à l'année précédente dans les charges de personnel (CHF 130,2 mio), les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (CHF 50,0 mio) et les subventions cantonales (CHF 50,7 mio – net). Du côté des revenus, on note une hausse de CHF 58,5 millions des rentrées fiscales (y compris part à l'impôt fédéral direct) et des prélèvements plus élevés sur le capital propre (CHF 61,6 mio).

Des écarts négatifs par rapport à l'année précédente sont en revanche enregistrés dans les amortissements (CHF 317,9 mio). Les revenus générés par les patentes, les concessions et les contributions sont en outre en diminution (CHF 53,3 mio) ainsi que les revenus financiers (CHF 92,6 mio – net). Des versements plus élevés et des prélèvements moins élevés sur les Fonds et les financements spéciaux (CHF 53,9 mio – net) et l'alimentation du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS à hauteur de CHF 59,5 millions se sont également répercutés négativement sur le résultat des comptes.

Graphique 1: Evolution du solde du compte de résultats

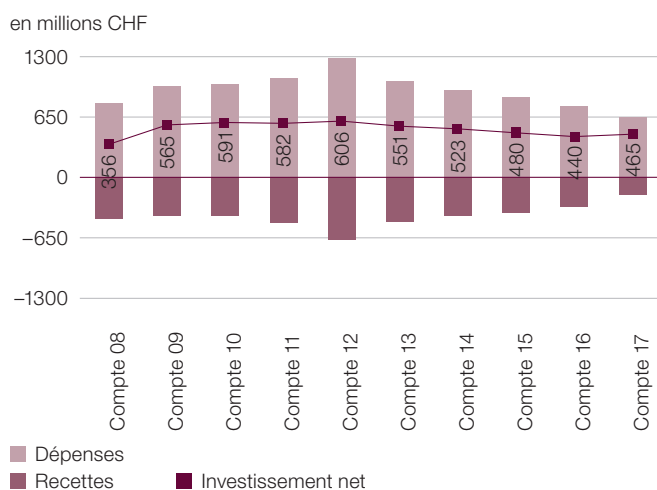


1.3.2 Compte des investissements

Au compte des investissements, les dépenses atteignent CHF 650,0 millions et les recettes CHF 184,6 millions, l'investissement net s'élève ainsi à CHF 465,4 millions (année précédente : CHF 439,5 mio). Il est donc supérieur de CHF 25,9 millions (soit 5,9%) aux prévisions budgétaires.

On trouvera au volume 3, Groupes de produits (à l'inclusion des comptes spéciaux et des financements spéciaux), du rapport de gestion, des informations détaillées sur le compte des investissements à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'État, des Directions, du Contrôle des finances, de l'autorité de surveillance cantonale ainsi que des autorités judiciaires et du Ministère public.

Graphique 2: Evolution de l'investissement net



1.3.3 Capital propre

Avec l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS et le retraitement qui a été effectué au 1^{er} janvier 2017, le bilan subit d'importantes modifications. Celles-ci résultent d'une part du changement dans la classification des actifs et des passifs, et d'autre part de la nouvelle appréciation systématique de l'établissement du bilan et de l'évaluation de tous les postes du bilan.

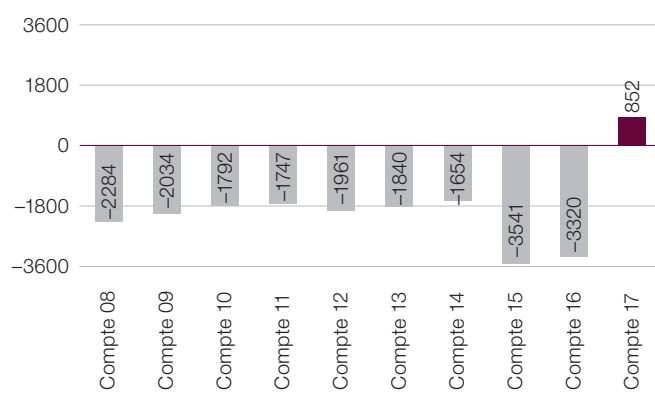
Le chiffre plus élevé résultant de la réévaluation du patrimoine financier et du patrimoine administratif correspond dans une certaine mesure à la publication de réserves jusque-là latentes, et il est comptabilisé sans effet sur le résultat via la réserve de réévaluation et la réserve liée au retraitement. Cela n'a pas pour effet de «générer» soudainement un supplément de fortune; c'est seulement la méthode d'évaluation qui change.

Le bilan établi au 31 décembre 2016 conformément au MCH1 présente un découvert de CHF 3319,8 millions. Conformément à la nouvelle classification du bilan résultant de l'introduction du MCH2/IPSAS au 1^{er} janvier 2017, le découvert fait désormais partie intégrante du capital propre et doit aussi, conformément à l'article 3 de la loi du 26 mars 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), être réduit à moyen terme. Au 31 décembre 2017, le canton de Berne possède un capital propre d'un montant total de CHF 852,1 millions.

On trouvera des informations supplémentaires sur l'état du capital propre au chapitre 2.4 du présent rapport de gestion.

Graphique 3: Evolution découvert du bilan / capital propre

en millions CHF



1.3.4 Frein à l'endettement

Le canton de Berne a décidé le 28 février 2008 de mettre en place un frein à l'endettement (modification de la constitution cantonale).

Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte

de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est triple :

- Le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (ancien frein au déficit) doit maintenir chaque année l'équilibre des charges et des revenus courants pour éviter en principe l'apparition d'un déficit.
- Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements exige que le canton finance ses investissements à moyen terme à 100 pour cent par des fonds propres (impôts, émoluments, subventions, etc.). La perspective à moyen terme élargit la marge de manœuvre du canton dans des périodes de difficultés financières. Les règles de compensation garantissent la stabilité des finances cantonales. Si le degré d'autofinancement peut certes être inférieur à 100 pour cent certaines années de la période de planification et certains exercices comptables, l'insuffisance de financement doit être compensée les autres années. Le frein à l'endettement ne s'applique que si la quote-part d'endettement II est supérieure à 12 pour cent.
- Le frein à l'augmentation des impôts est maintenu pour une durée indéterminée. Toute hausse de la quotité d'impôt se traduisant par une augmentation des recettes fiscales doit être approuvée par la majorité des membres du Grand Conseil (81) et non pas seulement par la majorité des votants comme c'est normalement le cas.

Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et appliqué au compte des investissements

En vertu de l'art. 101a, al. 5 de la Constitution du canton de Berne (ConstC ; RS 131.212) les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont éliminés du solde du compte de résultats dans l'*attestation* ci-après.

Après élimination des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier, 2017 clôture par un excédent de charges de CHF 9,9 millions. Les présents chiffres des comptes respectent en principe les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats d'après l'article 101a ConstC, puisque l'excédent de charges est couvert par le capital propre. Dans le même temps, l'excédent de financement de CHF 4,1 millions dégagé en 2017 respecte également les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Conformément à l'article 101a, alinéa 2 ConstC, un excédent de charges au rapport de gestion doit être imputé au budget de l'exercice n+2 s'il n'est pas couvert par le capital propre. Avec le passage au MCH2 conforme aux IPSAS, le canton dispose désormais de capital propre. Etant donné que celui-ci est subdivisé en différents postes (notamment Excédent / découvert du bilan), la Commission des finances (CFin) souhaite faire évaluer la question de l'obligation de compenser par un expert.

en millions CHF

Résultat total du compte de résultats:

Elimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC

Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Compte
2017

-5.0

-4.8

-9.9

1.3.4.1 Endettement brut I et II

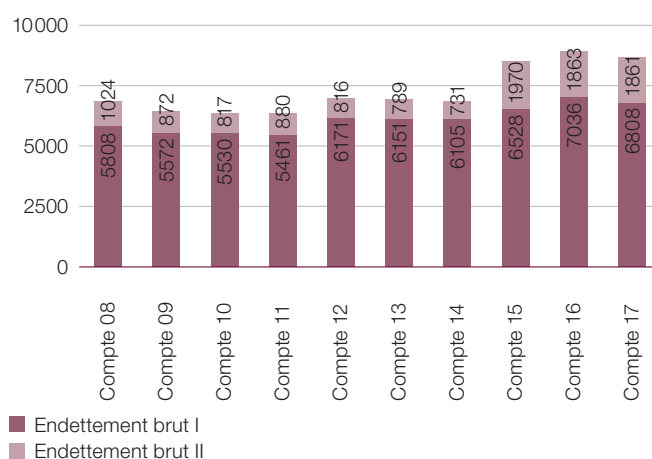
L'endettement brut I inclut les engagements courants, les engagements financiers à court terme et à long terme moins les instruments financiers dérivés ainsi que les subventions d'investissement promises et inscrites au passif. Il diminue de CHF 227,8 millions par rapport à l'année précédente et se situe à CHF 6 808,2 millions.

L'endettement brut I a ainsi davantage reculé que ne le laissait escompter le solde de financement de CHF 4,1 millions. Il faut préciser à cet égard que le solde de financement positif ne traduit qu'une tendance à la réduction de la dette et que les écarts constituent la règle. Ces écarts s'expliquent par les opérations qui ont certes influé sur les liquidités au 31 décembre 2017 (date du bilan) mais sans influencer dans le même temps sur les résultats, et vice versa.

L'endettement brut II est la somme de l'endettement brut I et du montant des provisions à court terme et à long terme. Les provisions se situent à CHF 1 861,4 millions. L'endettement brut II recule au total de CHF 229,3 millions par rapport à l'année précédente et s'élève ainsi à CHF 8 669,6 millions.

Graphique 4: Evolution des endettements bruts I et II

en millions CHF



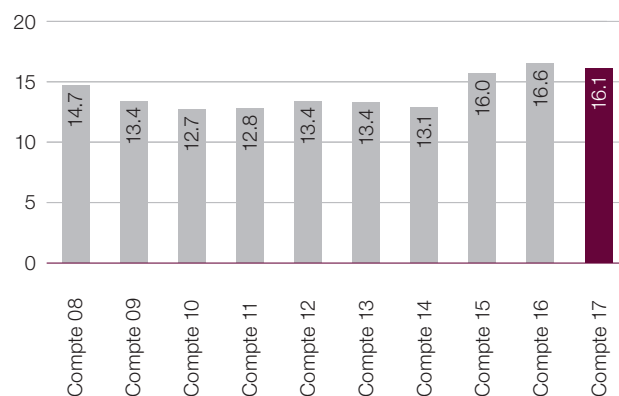
1.3.4.2 Quote-part d'endettement II

La quote-part d'endettement II indique l'endettement brut II en pourcentage du revenu cantonal annuel.

La quote-part d'endettement II diminue de 16,6 à 16,1 pour cent.

Graphique 5: Evolution de la quote-part d'endettement II

en millions CHF



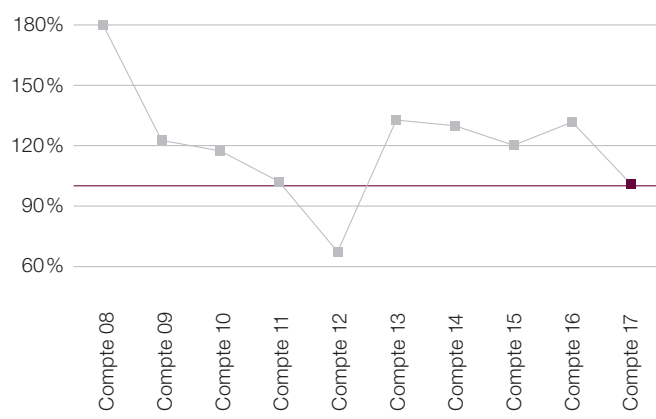
Remarque concernant le revenu cantonal : Comme les données statistiques définitives de l'Office fédéral de la statistique et de BAK Basel ne sont disponibles qu'au bout d'environ trois ans, les chiffres des deux à trois exercices précédents peuvent encore subir des changements. Pour le calcul du revenu cantonal, il faut tenir compte en outre d'éventuels changements de méthode. En conséquence, les quotes-parts d'endettement des exercices précédents peuvent changer par rapport aux chiffres du rapport de gestion 2017.

1.3.4.3 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement exprime l'autofinancement (amortissements sur le patrimoine administratif, moins dissolution des subventions d'investissements portées au passif et prélèvement sur réserve de revalorisation HRM2, moins excédent de charges ou plus excédent de revenus) en pourcentage de l'investissement net. S'il est inférieur à 100 pour cent, cela signifie que le financement doit être assuré par l'emprunt de capitaux de tiers. Compte tenu de l'importance que revêt l'endettement brut comme paramètre de pilotage pour le canton de Berne, atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent ou plus est donc un objectif important.

Avec un degré d'autofinancement de 100,9 pour cent, l'investissement net a pu être entièrement financé avec des moyens propres.

Graphique 6: Evolution du degré d'autofinancement



1.3.5 Conclusion de politique financière et perspectives

Le 1^{er} mai 2018, le Conseil-exécutif a annoncé le résultat des comptes de 2017. Il a ce faisant souligné qu'il existait des différences matérielles entre le Contrôle des finances et lui sur des questions de comptabilité. Ces différences étaient dues au passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2.

Après d'intenses échanges avec la Commission des finances et le Contrôle des finances, le Conseil-exécutif a encore modifié trois points des comptes de 2017 présentés le 1^{er} mai 2018 (augmentation de CHF 10 mio des provisions pour l'avoir d'impôt anticipé, réévaluation forfaitaire de CHF 18 mio des immobilisations en cours de construction et réévaluations d'une sélection d'immeubles à hauteur de CHF 26 mio).

Compte tenu de ces ajustements, le résultat des comptes de 2017 dégage finalement un solde négatif de CHF 5 millions au

compte de résultats. Mais le solde de financement reste quant à lui positif à CHF 4 millions.

Le résultat des comptes de 2017 correspond à l'objectif inchangé du Conseil-exécutif d'appliquer, pendant la législature de 2015 à 2018, une «politique financière apaisée», caractérisée par une volonté d'anticipation et de fiabilité. Celle-ci vise l'équilibre des finances cantonales avec une marge de manœuvre suffisante pour offrir, aux générations futures aussi, des finances saines et une offre de prestations attractive.

Le résultat des comptes de 2017 est notamment marqué par la reprise conjoncturelle croissante qui se répercute positivement du côté des revenus. Les distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) sur son exercice 2016 ont par ailleurs fourni des revenus supplémentaires par rapport aux chiffres budgétés pour 2017. Les distributions supplémentaires ont alimenté le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS conformément à la loi correspondante (LFBNS; RSB 621.3).

Du fait de l'application des nouveaux principes comptables MCH2/IPSAS à compter du 1^{er} janvier 2017, les comptes de 2017 présentent différents effets résultant de ce changement qui influent fortement sur le résultat des comptes de ce même exercice. Ainsi par exemple les charges d'amortissement sont-elles de quelque CHF 317,9 millions supérieures à celles des comptes de 2016. Un fait qui s'explique en particulier par des amortissements extraordinaires en relation avec le nouvel arrêté sur le réseau des routes nationales, par des réévaluations forfaitaires des immobilisations en cours de construction, par d'autres réévaluations d'une sélection d'immeubles et par les réévaluations des actifs effectuées en vertu du MCH2/IPSAS. Lors de la mise en place du MCH2/IPSAS, une réserve de réévaluation de CHF 614,3 millions a été constituée à hauteur de la réévaluation des actifs financés par des Fonds. Conformément aux dispositions transitoires des modifications du 28 novembre 2013 de la LFP, elle est dissoute de manière linéaire sur une durée de 15 ans, en tranches annuelles de 1/15^{ème}. La dissolution annuelle influant sur le résultat (revenus) s'élève à CHF 41,0 millions et doit compenser une partie des amortissements résultant de la réévaluation des immobilisations financées par des financements spéciaux. La mise en œuvre comptable de l'autonomisation des trois cliniques psychiatriques cantonales au 1^{er} janvier 2017 se traduit en outre par une charge unique du compte des investissements à hauteur de CHF 79 millions. A cela s'ajoutent enfin les transferts du compte des investissements au compte de résultats résultant de critères d'activation plus sévères.

Le résultat des comptes de 2017 et les clôtures des comptes invariablement positives des années 2013 à 2016 permettent d'affirmer que les finances bernoises sont actuellement en équilibre. La dette et la charge fiscale restent toutefois élevées par rapport à celles des autres cantons.

Alors que les perspectives financières s'étaient fortement dégradées à l'automne 2016, le Conseil-exécutif a également réussi l'an dernier à stabiliser de nouveau les finances bernoises

dans la planification - compte tenu des pertes fiscales découlant de la révision de la loi sur les impôts - grâce à une budgétisation restrictive et aux mesures d'allègement du PA 2018.

Mais cette stabilisation de la planification financière a un prix. Ainsi certaines mesures du PA 2018 ont-elles des conséquences parfois douloureuses pour les acteurs concernés : citoyens et citoyens, institutions, entreprises, employées et employés du canton et/ou membres du corps enseignant, etc.

Le plan intégré mission-financement 2019-2021 adopté par le Conseil-exécutif affiche en outre des chiffres à peine positifs pour toutes les années. Vu le refus qu'a exprimé le Grand Conseil durant sa session de novembre 2017 de mettre en œuvre certaines mesures du PA 2018, le solde de financement est même de facto légèrement négatif dans le plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

Pour le Conseil-exécutif il est par conséquent clair que le canton de Berne aura encore d'importants défis à relever en matière de politique financière ces prochaines années.

A l'instar des autres cantons, le canton de Berne est ainsi confronté à une forte croissance des coûts dans différents champs d'activité. Il s'agit là notamment de champs d'activité dont l'évolution (p. ex. du fait de bases légales aussi fixées au niveau fédéral) ou les conditions générales (p. ex. l'évolution démographique) ne sont que très faiblement - voire pas du tout - gérables au niveau du canton. Dans le canton de Berne, cela concerne par exemple les groupes de produits «Soins hospitaliers», «Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation » et «Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales».

Une baisse significative des revenus provenant de la péréquation financière fédérale menace en outre le canton de Berne. Le Département fédéral des finances enverra le 3^{ème} Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière en consultation au printemps 2018. Celui-ci servira de fondement aux Chambres fédérales pour fixer les sommes forfaitaires des années 2020 à 2023. En vertu du débat politique parfois vif qui s'est déroulé au plan national au sujet du 2^{ème} Rapport sur l'évaluation, il est à supposer que les cantons à faible potentiel de ressources vont à l'avenir bénéficier de montants inférieurs sur la péréquation financière fédérale. Tel va aussi être le cas du canton de Berne.

Les besoins d'investissement augmentent par ailleurs fortement à moyen terme. De nombreux projets d'envergure - notamment la construction du nouveau campus technique à Bienne, la concentration des sites de la HESB à Berne, le centre de police à Niederwangen, la mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire, le renforcement du site médical du canton de Berne ou le réaménagement des deux réseaux routiers de Berthoud-Oberburg-Hasle et d'Aarwangen-Langenthal contribuent à augmenter nettement le montant des fonds nécessaires.

Et puis, les défis que devra relever le canton de Berne en matière de politique fiscale restent élevés. Le potentiel de ressources du canton de Berne se situe toujours très en-dessous de la moyenne comparé aux autres cantons. Pour le financement d'une offre de prestations qui soit au moins conforme à la moyenne intercantonale, le canton de Berne doit percevoir des impôts supérieurs à la moyenne.

Dans cette situation, il est clair qu'en matière de politique fiscale, le canton de Berne ne pourra, à l'avenir aussi, appliquer qu'une «politique des petits pas» tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques. Dans le domaine de la politique fiscale, la priorité à court et à moyen termes consistera à mettre en œuvre le « Projet fiscal 17 » de la Confédération et la seconde étape de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif.

1.3.6 Appréciation des risques

La détection des risques importants et des mesures à prendre pour les gérer joue un grand rôle dans l'appréciation des résultats de la clôture des comptes.

D'entente avec la Commission de gestion du Grand Conseil, les risques ont été subdivisés en deux catégories : les risques généraux et les risques opérationnels.

Les risques généraux sont identifiés et gérés par le Conseil-exécutif dans le cadre de ses instruments de pilotage. Les risques opérationnels relèvent de la responsabilité décentralisée des Directions et de la Chancellerie d'Etat.

Le compte rendu des risques généraux et des risques opérationnels de l'administration est effectué, conformément à la directive concernant les risques et les assurances de l'administration du canton de Berne (ACE 0323/2008), dans un processus distinct et est soumis au Conseil-exécutif en dehors des comptes annuels, en vertu d'un mandat supplémentaire de la Direction des finances.

Se référer par ailleurs aux explications que le Conseil-exécutif fournit dans le cadre du plan intégré mission-financement au sujet des risques et des opportunités en matière de politique financière.

1.4 Données macroéconomiques

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017
Croissance économique CH	1.1) 1.4 %	1.2) 1.5 – 2.0 %	1.3) 1.0 %
Croissance économique canton Berne	2.1) 1.2 %	2.2) 0.9 %	2.3) 0.4 %
Intérêts à long terme ³⁾	0.43 %	0.50 %	0.54 %
Intérêts à court terme ⁴⁾	–0.66 %	0.13 %	–0.65 %
Renchérissment	5.1) –0.4 %	5.2) 0.0 – 0.2 %	5.3) 0.5 %

^{1.1)} Produit intérieur brut réel (PIB) ; source : BAK economics (état décembre 2017)

^{1.2)} Produit intérieur brut réel (PIB) ; fourchette des prévisions BAK, KOF, UBS, CS, Seco (état mars 2016)

^{1.3)} Produit intérieur brut réel (PIB) ; source : BAK economics (état décembre 2017)

^{2.1)} Produit intérieur brut réel (PIB) canton Berne ; source : BAK economics (état décembre 2017)

^{2.2)} Produit intérieur brut réel (PIB) canton Berne ; prévision BAK (état mars 2016)

^{2.3)} Produit intérieur brut réel (PIB) canton Berne ; source : BAK economics (état décembre 2017)

³⁾ Cours vendeur swap à 15 ans

⁴⁾ Libor à 6 mois

^{5.1)} Prix à la consommation ; source : OFS (état janvier 2018)

^{5.2)} Prix à la consommation ; fourchette des prévisions BAK, KOF, UBS, CS, Seco (état mars 2016)

^{5.3)} Prix à la consommation ; source : OFS (état janvier 2018)

La croissance économique suisse a légèrement augmenté en 2017, elle est toutefois inférieure aux prévisions budgétaires. Si l'économie bernoise a elle aussi légèrement progressé par rapport à l'année précédente, son développement est inférieur à celui de 2016 et aux chiffres budgétés.

Les taux d'intérêts pour les emprunts à long terme ont augmenté par rapport à l'an dernier et correspondent aux prévisions. Ceux des emprunts à court terme ont augmenté de façon minimale par rapport à l'année précédente. Les taux d'intérêt à court terme sont nettement inférieurs aux prévisions du budget 2017.

Le renchérissement est de 0,5 pour cent, un niveau supérieur au chiffre budgété pour 2017. Cette augmentation par rapport à l'année précédente est en particulier due à la hausse des frais de location du logement et des prix des produits pétroliers.



Rapport de gestion 2017, volume 1
Comptes annuels et annexe et ex-
plications complémentaires

2 Comptes annuels

2.1 Compte de résultats

en millions CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart p. rapp. compte 2016 CHF %		Point de l'annexe ¹⁾
Compte de résultats						
Charges	-10 551.8	-10 728.4	-11 129.9	-578.1	-5.5 %	
Charges de personnel	-3 042.1	-2 913.0	-2 911.9	130.2	4.3 %	1
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-923.4	-875.6	-873.4	50.0	5.4 %	2
Amortissements du patrimoine administratif	-229.8	-320.2	-547.7	-317.9	-138.4 %	3
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-17.1	-9.9	-108.8	-91.7	-535.5 %	4
Charges de transfert	-5 719.8	-5 882.2	-5 905.1	-185.4	-3.2 %	5
Subventions redistribuées	-567.7	-581.7	-584.5	-16.9	-3.0 %	6
Imputations internes	-52.0	-145.7	-198.5	-146.5	-281.4 %	
Revenus	10 654.4	10 623.6	11 096.8	442.4	4.2 %	
Revenus fiscaux	5 188.2	5 161.7	5 268.0	79.8	1.5 %	7
Régales et concessions	9.6	50.5	149.7	140.1	1 457.2 %	8
Contributions	897.5	702.9	700.2	-197.3	-22.0 %	9
Revenus divers	4.4	3.4	8.3	3.9	87.2 %	10
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	54.9	25.4	92.8	37.8	68.8 %	11
Revenus de transfert	3 880.0	3 950.0	4 094.7	214.7	5.5 %	12
Subventions à redistribuer	567.7	581.7	584.5	16.9	3.0 %	6
Imputations internes	52.0	148.0	198.5	146.5	281.4 %	
Résultat des activités d'exploitation	102.5	-104.8	-33.2	-135.7	-132.4 %	
Charges financières	-114.5	-112.5	-113.0	1.5	1.3 %	13
Revenus financiers	233.3	114.6	139.2	-94.1	-40.3 %	14
Résultat du financement	118.8	2.1	26.2	-92.6	-77.9 %	
Résultat opérationnel	221.3	-102.7	-7.0	-228.3	-103.2 %	
Charges extraordinaires	-0.1	0.0	-60.4	-60.3	-58 765.8 %	15
Revenus extraordinaires	0.0	201.2	62.4	62.4	0.0 %	16
Résultat extraordinaire	-0.1	201.2	2.0	2.1	2 006.5 %	
Résultat total du compte de résultats	221.2	98.5	-5.0	-226.3	-102.3 %	

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ La «version définitive» sera publiée sur le site [internet de l'Administration des finances du canton de Berne](http://internet.de/lAdministration.des.finances.du.canton.de.Berne).

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat des activités d'exploitation

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des Revenus d'exploitation (revenus fiscaux, régales et concessions, contributions, revenus divers, prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, revenus de transferts, subventions à redistribuer, imputations internes) moins les charges d'exploitation (charges de personnel, charges de biens et services et autres charges d'exploitation, amortissements du patrimoine administratif, versements aux Fonds/financements spéciaux, charges de transferts, subventions redistribuées, imputations internes).

Résultat du financement

Le résultat du financement se calcule à partir des revenus financiers (revenus des intérêts, bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, revenus des participations du patrimoine financier, revenus des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations immobilisations du patrimoine financier, revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, revenus de biens-fonds loués, autres revenus financiers) moins les charges financières (charges d'intérêts, pertes de change réalisées, frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, charges des biens-fonds du patrimoine financier, réévaluations immobilisations du patrimoine financier, charges financières diverses).

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et du financement.

Résultat extraordinaire

Charges et revenus sont considérés comme extraordinaires s'il est impossible de tabler sur eux, qu'ils se dérobent à toute influence et tout contrôle, et qu'ils ne relèvent pas des affaires opérationnelles (fourniture des prestations). L'utilisation de moyens de la politique financière est comptabilisée comme charge ou revenu extraordinaire. Il s'agit là des amortissements supplémentaires, de l'amortissement du découvert du bilan, des attributions aux Fonds et des prélèvements sur les Fonds, des réserves provenant de l'enveloppe budgétaire, des préfinancements et des autres réserves.

Résultat total du compte de résultats

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire ; il correspond à l'ancien solde du compte de fonctionnement.

2.2 Compte des investissements

en millions CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart p. rapp. au cpte 2016		Point de l'annexe ¹⁾
				CHF	%	
Dépenses d'investissement	-761.3	-704.9	-650.0	111.4	14.6 %	
Immobilisations corporelles	-503.9	-483.4	-423.2	80.7	16.0 %	17
Investissements pour le compte de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	18
Immobilisations incorporelles	0.0	-4.3	-12.6	-12.6	0.0 %	19
Prêts	-3.2	-15.8	-8.4	-5.2	-164.7 %	20
Participations et capital social	0.0	0.0	-78.9	-78.9	0.0 %	21
Subventions d'investissement accordées	-209.0	-170.6	-104.4	104.6	50.1 %	22
Subventions d'investissement redistribuées	-45.2	-30.9	-22.5	22.7	50.3 %	23
Investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	24
Report au bilan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	
Recettes d'investissement	321.8	248.6	184.6	-137.3	-42.7 %	
Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier	1.4	0.1	5.9	4.5	314.6 %	25
Remboursements	33.5	11.8	11.4	-22.1	-65.9 %	26
Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	27
Subventions d'investissement acquises	215.1	160.8	115.6	-99.5	-46.3 %	28
Remboursement de prêts	17.1	16.3	20.9	3.8	22.5 %	29
Report de participations	0.0	0.0	0.6	0.6	0.0 %	30
Remboursement de subventions d'investissement accordées	9.5	28.8	7.6	-1.8	-19.4 %	31
Subventions d'investissement à redistribuer	45.2	30.9	22.5	-22.7	-50.3 %	32
Recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	33
Report au bilan	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %	
Investissement net	-439.5	-456.3	-465.4	-25.9	-5.9 %	

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ La «version définitive» est publiée sur le site [internet de l'Administration des finances du canton de Berne](http://internet.de.l'Administration.des.finances.du.canton.de.Berne).

2.3 Bilan

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan ouverture		Point de l'annexe ¹⁾
			CHF	%	
Actif circulant					
Patrimoine financier	3 729.9	3 784.6	54.6	1.5 %	
Disponibilités et placements à court terme	155.9	103.1	-52.8	-33.8 %	35
Créances ²⁾	2 850.8	2 932.1	81.3	2.9 %	36
Placements financiers à court terme	0.0	0.0	0.0	-85.6 %	37
Actifs de régularisation	702.3	731.5	29.1	4.2 %	38
Stocks et travaux en cours	20.9	17.9	-3.1	-14.6 %	39
Actif immobilisé					
Patrimoine financier	191.6	186.1	-5.5	-2.9 %	
Placements financiers	10.3	10.3	0.0	0.0 %	40
Immobilisations corporelles	181.3	175.9	-5.5	-3.0 %	41
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %	42
Patrimoine administratif	8 137.2	8 216.9	79.6	1.0 %	
Immobilisations corporelles ²⁾	5 425.2	5 150.4	-274.8	-5.1 %	43
Immobilisations incorporelles	35.2	35.7	0.5	1.3 %	44
Prêts	604.8	591.4	-13.4	-2.2 %	45
Participations / capital social ²⁾	458.6	599.7	141.1	30.8 %	46
Subventions d'investissement ²⁾	1 613.4	1 839.7	226.3	14.0 %	47
Total Actif	12 058.8	12 187.6	128.8	1.1 %	
Capitaux de tiers	-11 190.0	-11 335.4	-145.4	-1.3 %	
Capitaux de tiers à court terme	-2 943.8	-3 297.5	-353.7	-12.0 %	
Engagements courants ²⁾	-1 267.4	-1 425.5	-158.1	-12.5 %	48
Engagements financiers à court terme	-712.8	-625.4	87.4	12.3 %	49
Passifs de régularisation ²⁾	-782.8	-933.0	-150.2	-19.2 %	50
Provisions à court terme	-180.9	-313.6	-132.7	-73.4 %	51
Capitaux de tiers à long terme	-8 246.2	-8 037.9	208.3	2.5 %	
Engagements financiers à long terme ²⁾	-6 224.8	-6 288.8	-64.0	-1.0 %	52
Provisions à long terme	-1 796.6	-1 547.8	248.8	13.8 %	51
Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	-224.8	-201.3	23.5	10.4 %	54
Capital propre	-868.8	-852.1	16.6	1.9 %	
Engagements (+) et avances (-) envers des financements spéciaux et fonds	-220.5	-68.2	152.3	69.1 %	55
Préfinancements	-523.0	-502.5	20.5	3.9 %	56
Réserve de politique financière	0.0	-223.8	-223.8	0.0 %	57
Réserve de réévaluation (introduction MCH2 / IPSAS) ²⁾	-3 295.8	-573.4	2 722.5	82.6 %	58
Réserve de retraitement du patrimoine financier ²⁾	-149.2	-146.6	2.6	1.7 %	59
Autres capitaux propres	0.0	-0.2	-0.2	0.0 %	60
Excédent / découvert du bilan	3 319.8	662.6	-2 657.2	-80.0 %	61
Total Passif	-12 058.8	-12 187.6	-128.8	-1.1 %	

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ La «version définitive» est publiée sur le site [internet de l'Administration des finances du canton de Berne](http://internet.de.l'Administration.des.finances.du.canton.de.Berne).

²⁾ Le Conseil-exécutif a encore corrigé ultérieurement certains postes du bilan au 1^{er} janvier 2017. Ces corrections ont été débitées respectivement de la réserve de réévaluation (à hauteur de CHF 19,6 mio) et de la réserve de retraitement (à hauteur de CHF -2,6 mio; «Corrections ultérieures liées au retraitement»; voir ch. 2.6.2.3 «Bilan»).

2.4 État du capital propre

en millions CHF	Financements spéciaux et Fonds du capital propre prévus par la loi	Préfinan- cements	Réserve de poli- tique financière	Réserve de réévaluation	Réserve de retrai- tement	Autres capitaux propres	Résultat annuel	Découvert du bilan	Total capital propre
Capital propre au 31.12.2016 - MCH1	-861.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3 319.8	2 458.5
Restructurations dans le cadre de l'introduction du MCH2	543.5	-523.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.5
Retraitements dans le cadre de l'introduction du MCH2/IPSAS conf. ACE 1097/2017 du 25.10.2017	97.3	0.0	0.0	-3 295.8	-149.2	0.0	0.0	0.0	-3 347.7
Capital propre au 01.01.2017 - bilan d'ouverture MCH2/ IPSAS	-220.5	-523.0	0.0	-3 295.8	-149.2	0.0	0.0	3 319.8	-868.8
Corrections ultérieures liées au retraitement	0.0	0.0	0.0	19.6	-2.6	0.0	0.0	0.0	17.0
Capital propre au 01.01.2017 - bilan d'ouverture MCH2/ IPSAS après corrections	-220.5	-523.0	0.0	-3 276.3	-151.8	0.0	0.0	3 319.8	-851.8
Résultat annuel des comptes généraux (gain - / perte +)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	5.0
Résultat annuel des financements spéciaux et des Fonds (gain - / perte +)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-12.0	0.0	-12.0
Versement (-) / prélèvement (+) sur les financements spéciaux et Fonds	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Versement (-) / prélèvement (+) sur les préfinancements	0.0	20.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.5
Versement (-) / prélèvement (+) de la réserve de politique financière	0.0	0.0	-59.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-59.5
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de réévaluation ¹⁾	0.0	0.0	0.0	2 702.9	0.0	0.0	0.0	-2 662.1	40.8
Constitution (-) / dissolution (+) de la réserve de retraitement du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	5.2	0.0	0.0	0.0	5.2
Autres transactions ²⁾	164.3	0.0	-164.3	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.0	-0.2
Variation totale du capital propre	164.3	20.5	-223.8	2 702.9	5.2	-0.2	-7.0	-2 662.1	-0.2
Comptabilisation du résultat annuel	-12.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	7.0	5.0	0.0
Capital propre au 31.12.2017	-68.2	-502.5	-223.8	-573.4	-146.6	-0.2	0.0	662.6	-852.1

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds. Remarque: des chiffres négatifs signifient un capital propre positif.

Explications sur l'état du capital propre

L'état du capital propre indique l'évolution du capital propre durant l'année sous rapport. Il montre comment les faits financiers enregistrés se sont répercutés sur les différents éléments du capital propre. De plus, il présente de façon transparente les divers postes de réserves et leurs variations.

¹⁾ La dissolution de la réserve de réévaluation d'un montant total de CHF 2 702,9 millions est comptabilisée à hauteur de CHF 2 662,1 millions sans incidence sur le résultat, via le découvert du bilan. Il s'agit des réserves des finances générales résultant du retraitement (patrimoine administratif/postes du passif). Les réserves de réévaluation restantes sont attribuées aux financements spéciaux et aux Fonds. Elles sont comptabilisées de manière linéaire sur 15 ans, avec incidence sur le résultat, en faveur du financement spécial / Fonds concerné (CHF 41,0 mio).

²⁾ Le montant que contenait le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS le 1^{er} janvier 2017 (CHF 164,3 mio) a été transféré du Fonds aux réserves de politique financière.

Financements spéciaux et Fonds du capital propre prévus par la loi (en millions CHF)

-12.0

- 2.8 Résultat annuel Fonds pour la gestion des déchets
- 8.5 Résultat annuel Fonds pour l'assainissement
- 1.3 Résultat annuel Fonds pour les cas spéciaux
- 0.8 Résultat annuel Fonds de lutte contre la toxicomanie
- 1.3 Résultat annuel Fonds d'aide investissements
- 1.7 Résultat annuel Fonds de régénération des eaux
- 0.8 Résultat annuel Fonds des rives, de lacs et des rivières
- 0.5 Résultat annuel Caisse des épizooties
- 0.0 Résultat annuel Fonds du tourisme
- 0.2 Résultat annuel Fonds pour l'alimentation en eau
- 0.1 Résultat annuel Fonds pour les dommages causés par le gibier
- 0.0 Résultat annuel Fonds de prévoyance

Préfinancements (en millions CHF)

-20.5

- 0.0 Résultat annuel du Fonds de couverture des pics d'investissement
- 20.5 Résultat annuel du Fonds d'investissements hospitaliers

Réserve de politique financière (en millions CHF)

-59.5

- 59.5 Résultats annuels Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

2.5 Tableau des flux de trésorerie

en millions CHF		Compte 2017
Résultat annuel		-5.0
+/-	Diminution/augmentation des créances	-146.4
+/-	Diminution/augmentation des actifs de régularisation	-28.8
+/-	Diminution/augmentation des stocks et des travaux en cours	0.9
+/-	Amortissements et amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif	515.5
+/-	Rectifications de valeur/reprises de dépréciation des prêts et des participations	0.0
+/-	Pertes/gains de change sur placements financiers	-0.2
+/-	Perte/gain sur modification de valeur vénale PA	-4.7
+/-	Augmentation/diminution des engagements courants	-53.1
+/-	Augmentation/diminution des passifs de régularisation	137.9
+/-	Constitution/dissolution ou utilisation des réserves	-61.8
+/-	Attributions/prélèvements sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre	27.6
+/-	Autres transactions sans effet sur les liquidités	25.4
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles		407.3
-	Dépenses pour immobilisations corporelles	-423.2
-	Dépenses pour le compte de tiers	0.0
-	Dépenses pour immobilisations incorporelles	-12.6
-	Dépenses pour prêts	-8.4
-	Dépenses pour participations	-78.9
-	Dépenses pour subventions d'investissement accordées	-104.4
-	Dépenses pour subventions d'investissement redistribuées	-22.5
-	Dépenses pour investissements extraordinaires	0.0
+	Recettes de transfert d'immobilisations corporelles	5.9
+	Recettes de remboursements	11.4
+	Recettes de vente d'immobilisations incorporelles	0.0
+	Recettes de subventions d'investissement acquises	115.6
+	Recettes de remboursement de prêts	20.9
+	Recettes de report de participations	0.6
+	Recettes de remboursement de subventions d'investissement accordées	7.6
+	Recettes de subventions d'investissement à redistribuer	22.5
+	Recettes d'investissement extraordinaires	0.0
Solde du compte des investissements		-465.4
-	Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier	-5.1
+	Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif	0.0
+	Report à l'actif en cas de contrats de location-financement	0.4
-	Transfert liquidités suite à autonomisation des cliniques psychiatriques	-33.4
+/-	Autres transactions du compte des investissements sans effet sur les liquidités	-104.8
Flux de trésorerie relatifs au compte des investissements		-608.2
+/-	Diminution/augmentation des placements financiers du patrimoine financier	0.2
+/-	Diminution/augmentation des immobilisations corporelles du patrimoine financier	14.7
Flux de trésorerie relatifs aux investissements		-593.2
Flux de trésorerie avant activités financières		-186.0
<i>free cashflow = flux de trésorerie positifs, cash-drain = flux de trésorerie négatifs</i>		
+/-	Augmentation/diminution des engagements financiers à court terme	-87.4
+/-	Augmentation/diminution des hypothèques, des reconnaissances de dettes, des bons de caisse	0.0
+/-	Augmentation/diminution des emprunts d'Etat	200.0
+/-	Augmentation/diminution des engagements financiers à long terme	20.6
Flux de trésorerie relatifs aux activités financières		133.2
Total flux de trésorerie		-52.8
+/-	Etat des disponibilités au 01.01.	155.9
+/-	Augmentation/diminution des disponibilités	-52.8
+/-	Etat des disponibilités au 31.12.	103.1

Explication du tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie met en regard les revenus ou les recettes (augmentation des liquidités) et les charges ou les dépenses (diminution des liquidités) pendant une période déterminée.

Les entrées et sorties de fonds se répartissent entre les trois domaines d'activité suivants:

- activités opérationnelles,
- investissements,
- activités financières.

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie peuvent être déterminés selon la méthode directe ou indirecte. Le canton de Berne présente la méthode indirecte au chapitre 2.5 «Tableau des flux de trésorerie».

Autonomisation des cliniques psychiatriques

Les flux de trésorerie résultant de l'autonomisation des trois cliniques psychiatriques, le 1^{er} janvier 2017, sont indiqués conformément aux consignes IPSAS. Autrement dit les avoirs des cliniques psychiatriques au 1^{er} janvier 2017 sont exclus des attestations des changements et le flux net résultant de la transaction est indiqué au poste «Transfert liquidités suite à autonomisation des cliniques psychiatriques».

Corrections effectuées après coup, dans le cadre du retraitement au 1^{er} janvier 2017

Dans le cadre de la clôture des comptes de 2017, il a fallu faire, sur la base des constatations du Contrôle des finances et des Directions, des corrections qui ont un effet sur le capital propre pour un montant total de CHF 17,0 millions, qui ont été prises en compte dans le présent tableau des flux de trésorerie.

Le chapitre 2.6.2.3 «Bilan» du présent rapport de gestion contient des informations plus détaillées sur le retraitement et les corrections ultérieures.

2.6 Annexe aux comptes annuels

2.6.1 Bases

2.6.1.1 Bases légales

Constitution du canton de Berne

Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), chapitre 6 Régime des finances :

- Article 101 : Principes généraux
- Article 106 : Surveillance financière

Lois et ordonnances du canton de Berne

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0),
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1).

Outre la présentation des comptes, l'ordonnance règle les aspects juridiques de la gestion financière concernant les finances et les crédits.

Etendue des comptes annuels

La législation (LFP et OFP) s'applique aux autorités, à la Chancellerie d'Etat, aux Directions, au Contrôle des finances, à l'autorité de surveillance de la protection des données, aux autorités judiciaires et au ministère public ainsi qu'à l'administration, y compris aux établissements qui ne sont pas dotés de la personnalité juridique (art. 9, al. 1 LFP). Les finances et la comptabilité des autorités et des institutions sont soumises à l'obligation d'agrégation ou de consolidation (art. 6, al. 3 LFP). En dérogation à la norme IPSAS 6, il n'y a pas de consolidation globale des participations majoritaires et de la caisse de chômage (CCh) ainsi que du service de l'emploi (ORP). Le canton renonce pour l'instant à la consolidation des comptes (voir ACE n°247/2010, ch. 7, § 2). Les comptes annuels et le bilan de la caisse de chômage et du service de l'emploi sont publiés au chapitre du volume 1 intitulé « Indications complémentaires ».

Approbation

Les comptes annuels ont été adoptés par le Conseil-exécutif le 22 août 2018. Soumis à l'approbation du Grand Conseil, ils seront débattus lors de la session de novembre 2018.

2.6.1.2 Normes et standards appliqués

Les finances et la comptabilité du canton de Berne sont notamment conformes aux normes reconnues suivantes :

- Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2),
- normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards),
- IFRS (International Financial Reporting Standards),
- recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC).

2.6.1.3 Principes de présentation régulière des comptes

Conformément à l'article 5, alinéa 2 LFP, la présentation des comptes est régie par les principes de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité, de la continuité, du produit brut et de la comptabilité d'exercice. Ces principes de présentation des comptes s'appliquent aussi à l'établissement des comptes annuels et, par analogie, à l'élaboration du budget.

Le principe de l'**intelligibilité** veut que les informations fournies dans les états financiers soient claires et compréhensibles pour des lecteurs avertis. Elles doivent leur permettre de se faire rapidement une idée d'ensemble de la situation financière du canton de Berne.

Selon le principe de **pertinence**, toutes les informations susceptibles d'influencer les utilisateurs dans leurs décisions sont présentées. Aussi faut-il systématiquement tenir compte du contexte spécifique afin de déterminer l'importance relative d'une information.

Principe de **fiabilité** : les informations publiées doivent être fiables, c'est-à-dire exemptes de toute erreur, altération ou manipulation. Il en découle les principes suivants :

- Présentation fidèle et perspective économique (prééminence de la substance sur la forme) : Les faits et les transactions sont comptabilisés et présentés conformément à leur substance et à leur réalité économique, et non pas simplement selon leur forme juridique. La substance économique des transactions ou d'autres événements ne correspond pas toujours à leur forme juridique. L'application de ce principe peut impliquer dans certains cas qu'un montant fasse l'objet d'une évaluation. Il existe en effet des situations où la réalité économique des faits n'est saisie qu'au moyen d'une estimation. Toutes les estimations doivent être réalisées de manière consciencieuse (estimation réaliste, meilleure estimation). Elles font l'objet d'une documentation exhaustive de sorte qu'elles soient compréhensibles (révisables) et continuellement applicables.
- Neutralité : Les comptes annuels sont exempts de toute évaluation ou présentation arbitraire et faussée. La clôture des comptes obéit au principe de l'objectivité. Lorsqu'il existe une marge d'appréciation, il est tenu compte de toutes les informations importantes qui sont disponibles pour prendre les décisions.
- Prudence : Lors de l'évaluation de certains postes, des incertitudes sont parfois inévitables. Une certaine circonspection est observée dans l'exercice du pouvoir d'appréciation lorsque des estimations sont nécessaires. Ainsi les actifs ou les revenus ne sont-ils pas surévalués, ni les passifs et les charges sous-évalués.
- Universalité : L'information contenue dans les états financiers est exhaustive, pour autant que le permettent le principe de l'importance relative et celui du rapport coût-avantage.

Pour garantir la **comparabilité** des informations, tant les principes régissant la présentation des comptes et l'élaboration du budget que la structure des états financiers doivent demeurer inchangés pendant une longue période de sorte à rester comparables (continuité). Les chiffres de l'année précédente et du budget sont en particulier présentés selon les mêmes principes et la même structure. La structure de présentation des comptes annuels n'est adaptée que si les tâches publiques connaissent une évolution importante et durable ou que les bases légales soient modifiées. Toute dérogation au principe de comparabilité doit être commentée dans l'annexe aux comptes annuels.

Le principe de **continuité** veut que dans la présentation des comptes, les états financiers soient préparés en partant de l'idée que les unités administratives du canton de Berne poursuivront leurs activités. Les postes du bilan sont donc normalement évalués sur une base de continuité et non sur une base de liquidation. Si la poursuite d'activité n'est plus garantie, il faut ajuster les valeurs du bilan pour tenir compte de la nouvelle réalité.

Selon le principe du **produit brut**, les actifs et les passifs, les dépenses et les recettes ainsi que les charges et les revenus ne sont pas compensés les uns avec les autres. L'Administration des finances peut prévoir des exceptions au principe du produit brut, pour autant que cela n'altère pas l'information d'ensemble fournie dans les états financiers. Les postes liés par une relation de cause à effet, comme par exemple les rectifications de valeur sur des actifs, ne sont pas soumis au principe du produit brut car leur présentation dans les états financiers est conforme au contenu économique.

Les éléments enregistrés dans une comptabilité tenue selon le principe de la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, la fortune nette / le capital propre, les charges et les revenus. Ils sont comptabilisés dans la période où ils sont générés. En **comptabilité d'exercice**, les opérations de comptabilité et de publication sont enregistrées dans la période à laquelle elles se rapportent. Comme le changement de période comptable peut intervenir au cours d'une opération, il faut adopter des mesures adéquates pour affecter les flux de valeurs aux périodes appropriées, notamment en constituant des actifs ou passifs transitoires et des provisions. Les principales dérogations au principe de la comptabilité d'exercice sont publiées en annexe. Le Conseil-exécutif a décidé par l'ACE n° 0247 du 17 février 2010 de renoncer à appliquer le principe de la délimitation des impôts (principe de la comptabilité d'exercice pour les impôts).

2.6.1.4 Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les avoirs en liquide, les avoirs à vue en banque (incl. PostFinance SA) et les placements à court terme sur le marché monétaire. Les disponibilités sont évaluées à la valeur nominale et les placements sur le marché monétaire à la valeur du marché. Les disponibilités en devises étrangères doivent être converties dans la monnaie de présentation au cours du jour du bilan.

Créances

Les créances sont des avoirs monétaires. Elles comprennent toutes les prétentions envers des tiers à recouvrer et facturées ou allouées, et se composent des éléments suivants :

- créances envers des tiers résultant de livraisons et de prestations, qui sont comptabilisées lorsque la livraison a été effectuée ou la prestation fournie et que les profits ont été transférés à l'acheteur, c'est-à-dire au bénéficiaire de la prestation ;
- comptes courants avec des tiers, qui sont utilisés pour la compensation réciproque des créances (sans comptes postaux ou bancaires) ;
- impôts à encaisser, qui comprennent les prétentions résultant de créances fiscales (facturées ou ordonnées) et sont inscrits au bilan sur la base des postes prévisionnels - il est renoncé au principe de la délimitation des impôts ;
- acomptes à des tiers, fondés sur des paiements intervenus avant une contre-prestation économique. Une fois la prestation fournie, les acomptes à des tiers sont reportés sur le compte approprié ;
- créances sur transferts, qui comprennent les quote-part des recettes, indemnités et contributions réclamées ou attribuées à d'autres collectivités publiques ;
- comptes courants internes, comptes de gestion et de transfert utilisés seulement pour les transferts entre services de la même collectivité ou avec des entités entièrement consolidées ;
- autres créances contenant des paiements par dépôt et des dépôts qui ne sont pas considérés comme avances.

Les créances se divisent en créances à court terme et créances à long terme en fonction de leur échéance. Les créances dont l'échéance est à plus d'un an sont considérées comme des placements financiers à long terme et comptabilisées comme tels. Les prétentions qui se profilent et qui n'ont pas encore été facturées à la date du bilan sont, à l'exception des créances fiscales, portées au bilan comme actifs transitoires. Les créances à partir de CHF 100 000 sont réévaluées selon le principe de l'évaluation individuelle. Pour toutes les autres créances, on applique une approche différenciée permettant une analyse fondée sur le risque effectif. Le montant des réévaluations dépend de la situation concrète.

Immobilisations financières à court terme

Les immobilisations financières à court terme sont des placements monétaires détenus à des fins de placement et dans le cadre de la planification des liquidités. En font partie les dépôts à terme et toutes les immobilisations financières qui ne peuvent être affectées au groupe de comptes des prêts actifs et des participations. La durée se situe entre 90 et 360 jours. Les immobilisations financières à court terme sont en règle générale évaluées à la valeur nominale. Les intérêts actifs sont comptabilisés sous forme de régularisations. Le canton de Berne applique normalement le « principe des caisses vides » et n'acquiert par conséquent pas de capitaux pour constituer une réserve. Les éventuels placements financiers affectés des legs et des fondations sans personnalité juridique qui sont administrés pour ceux-ci à titre fiduciaire sont présentés séparément.

Actifs et passifs de régularisation

La comptabilité d'exercice¹ prévoit la comptabilisation et la publication des opérations dans la période à laquelle elles se rapportent. Les comptes de régularisation suivent la vision économique et sont évalués à la valeur nominale. Exemples typiques d'actifs/passifs transitoires : les charges et les revenus relatifs à une période donnée, comme les loyers, les intérêts ou les primes d'assurance.

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont des biens tels que

- les matières premières, auxiliaires et consommables qui sont destinées à la fabrication,
- les matières premières, auxiliaires et consommables qui sont destinées à la fourniture de prestations ou à la distribution,
- les produits finis qui sont destinés à la vente ou à la distribution dans la marche des affaires normales,
- les produits semi-finis en cours de fabrication qui sont destinés à la vente ou à la distribution,
- le cheptel et les autres animaux vivants qui sont détenus pendant toute leur durée de vie.

Les coûts d'acquisition ou de fabrication sont établis selon la méthode du coût moyen pondéré. Les stocks sont évalués à la moins élevée des trois valeurs suivantes: coût d'acquisition, coût de production ou valeur nette de réalisation. Si la méthode du coût moyen représente une charge disproportionnée, il est possible - sur demande - d'en appliquer une autre.

Travaux en cours

Tous les coûts de contrat qui augmentent la valeur de l'actif à créer sont inscrits à l'actif du bilan sous Travaux en cours. Pour les contrats de construction, les projets supérieurs à CHF 500 000 sont inscrits au bilan selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé individuellement pour chaque projet et correspond au rapport coûts déjà occasionnés / coût total attendu. Les coûts cumulés et les gains/pertes réalisés conformément au degré d'avancement sont indiqués au fur et à mesure dans le compte de résultats. Les petits projets sont évalués et portés au bilan dans un poste collectif selon la méthode de l'achèvement. S'il n'est pas possible de déterminer de manière fiable le degré d'avancement d'un projet, les coûts du contrat doivent être enregistrés en tant que charges dans la période correspondante. Les acomptes payés pour des travaux en cours font l'objet d'une différence d'incorporation selon la période. Les acomptes payés sont présentés séparément des travaux en cours, ces postes sont présentés selon le principe du produit brut.

Immobilisations financières du patrimoine financier

Les immobilisations financières du patrimoine financier sont des placements monétaires qui ne peuvent être affectés au groupe de comptes ni des prêts actifs ni des participations du patrimoine administratif, et qui procurent un avantage économique futur. La durée est supérieure à un an et l'inscription au bilan est

¹ Principe comptable prévoyant de comptabiliser les transactions et autres opérations au moment où elles se produisent (« accrual accounting »).

régie par le principe de l'évaluation individuelle. Les actions, les parts sociales (participations) et les obligations sont évaluées à leur juste valeur (valeur du marché). Pour les sociétés cotées en bourse, la valeur du marché est déterminée par la valeur boursière (cours de clôture annuelle). Les placements portant intérêts (p. ex. hypothèques, prêts, dépôts à terme ou bons de caisse) sont évalués à la valeur nominale. A la date du bilan, les actifs éventuellement compromis comme des créances à long terme (p. ex. avoirs de clients) ou d'autres immobilisations financières à long terme (p. ex. instruments financiers dérivés) sont réévalués de manière conséquente.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier regroupent les biens mobiliers et immobiliers que le canton a acquis à des fins de placement ou d'investissement et qui peuvent être aliénés sans nuire à l'exécution des tâches publiques. Leur évaluation initiale a lieu au coût d'acquisition ou de fabrication, tandis que pour les donations elle est réalisée à la valeur vénale (selon la méthode de la juste valeur). Les évaluations suivantes se font sur la base des valeurs vénales. Les immeubles doivent être périodiquement (tous les 3 à 5 ans) adaptés à leur valeur vénale actuelle, conformément au modèle de la juste valeur.

Créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

Les créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers représentent les avances du canton aux financements spéciaux ou aux Fonds. Elles sont évaluées à la valeur nominale.

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif regroupent les immobilisations corporelles du canton de Berne dont la durée d'utilisation s'étend sur plusieurs années et qui servent à accomplir une tâche publique ou qui sont détenus afin de produire ou de fournir des biens ou des prestations, et dont la valeur peut être évaluée de manière fiable. Le seuil d'activation des immobilisations corporelles (biens meubles et immeubles) est fixé à une valeur d'acquisition ou de fabrication de CHF 5 000. Les biens immobiliers comprennent les terrains et les bâtiments (biens-fonds et terrains bâtis), les routes (ouvrages de génie civil), les constructions hydrauliques, les autres ouvrages de génie civil, les forêts, les biens culturels immeubles ainsi que les biotopes et géotopes. Les biens meubles comprennent le mobilier, les machines, les appareils, les instruments et les outils. Les véhicules, les biens culturels meubles, les biens détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement, le cheptel et les autres animaux vivants ne font pas partie des biens meubles. L'évaluation ultérieure des valeurs qui figurent déjà au bilan est vérifiée chaque année (besoin de dépréciation durable). Les immobilisations du patrimoine administratif dont la valeur diminue en raison de l'utilisation sont amorties linéairement en bonne et due forme par catégorie de placements en fonction de leur durée d'utilité, au débit du compte de résultats. Les immobilisations qui se trouvent encore en cours de construction et ne peuvent donc pas encore être exploitées, ne sont pas

encore amorties. Les terrains et les forêts, dont l'utilisation ne diminue en règle générale pas la valeur, ne sont donc pas non plus amortis.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires, identifiables, sans substance physique, qui servent à fabriquer des produits, à fournir des prestations de services, à être loués à des tiers ou à accomplir des tâches publiques. La limite d'activation des immobilisations incorporelles est de CHF 100 000. L'évaluation initiale des immobilisations incorporelles achetées ou créées en interne est réalisée au coût d'acquisition ou de fabrication. L'évaluation ultérieure est réalisée selon le modèle du coût d'acquisition². Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties de manière linéaire sur leur durée d'utilisation.

Prêts

Un prêt actif est un contrat par lequel un bailleur de fonds met une certaine somme d'argent à disposition d'un débiteur, généralement contre une rémunération (intérêt³) pour une durée déterminée. Le débiteur s'engage à rembourser la somme d'argent qui lui est prêtée. Les prêts du patrimoine administratif sont octroyés en vue de l'exécution de tâches publiques et inscrits au bilan à la valeur nominale, déduction faite des éventuelles rectifications de valeur (en application du principe de l'évaluation individuelle).

Participations et capital social

Les participations et le capital social sont des parts du capital d'autres sociétés, entreprises ou établissements qui sont détenues à titre de placement durable. Elles se différencient ainsi des titres. Les participations du patrimoine administratif sont évaluées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des rectifications de valeur nécessaires. Si l'on ne connaît pas la valeur d'acquisition, l'évaluation est réalisée à la valeur nominale dont est déduite la rectification de valeur nécessaire.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont des prestations monétaires en faveur d'actifs durables de leur bénéficiaire qui ont un caractère d'investissement. Les actifs à caractère d'investissement sont qualifiés de biens d'investissement ; ils supposent ou permettent une utilisation sur plusieurs années, nouvelle, étendue ou prolongée, et ce sur le plan qualitatif et/ou quantitatif. Les subventions d'investissement activées sont inscrites au bilan lorsqu'elles apportent une utilité économique future, qu'elle soit destinée à l'accomplissement de tâches publiques et que leur valeur peut être déterminée de manière fiable. Il faut en outre qu'un éventuel remboursement soit légalement exigible. Tout changement d'affectation du bien d'investissement est exclu. Les subventions d'investissement sont amorties soit sur la durée d'utilisation de l'immobilisation ainsi financée, soit linéairement, comme charges de transfert, sur une durée d'affectation éventuellement plus courte.

² Coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés et de toutes les diminutions de valeur cumulées.

³ En sont exceptés les prêts de formation de l'INS.

Engagements courants

Les engagements courants sont des dettes monétaires dont le remboursement est prévu en règle générale dans les 12 mois suivant la date du bilan. Les engagements courants sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme

Les engagements financiers à court terme désignent les engagements d'une durée maximale de 12 mois. Ce sont les groupes de comptes des établissements financiers, des engagements envers des collectivités, envers des entités consolidées, et envers d'autres entités indépendantes. D'autres engagements financiers à court terme sont aussi présentés ici. Les engagements financiers à court terme sont inscrits au bilan à la valeur nominale.

Provisions à court et à long termes

Les provisions à court terme sont des risques de perte ou des engagements identifiables comme faisant partie des fonds de tiers, précisément délimités et chiffrables, fondés sur un événement passé, dont l'occurrence est probable ou certaine à la date du bilan mais dont la date d'occurrence n'est pas connue avec précision. Les provisions à long terme correspondent à des sorties de fonds probables qui ne sont pas attendues dans la période comptable suivant la date de clôture du bilan, mais à une date ultérieure. Des provisions sont en général constituées à partir de CHF 100 000 par événement. L'évaluation est réalisée selon le principe de la meilleure estimation (« best estimate »).

Engagements de prévoyance

Les engagements de prévoyance comprennent tous les plans, institutions et dispositions prévoyant des prestations en cas de retraite, d'invalidité ou de décès. Les incidences économiques des engagements de prévoyance consistent soit en un avantage économique soit en un engagement économique, calculé à la date du bilan. L'avantage ou l'engagement économique est mesuré à partir de suppositions les plus objectives, proches de la réalité et du marché possible. La régularisation des engagements de prévoyance dans les comptes annuels du canton de Berne englobe les cercles de consolidation 1 et 2, autrement dit le gouvernement et l'administration centrale (cercle 1), l'organisation judiciaire et les autres autorités cantonales indépendantes (cercle 2). Les institutions et les autres organisations contrôlées par le canton de Berne (cercle 3) ne sont pas prises en compte. Les engagements de prévoyance sont inscrits au bilan et évalués selon le principe de la recommandation Swiss GAAP RPC 16, qui n'exige pas de recalculer le capital de prévoyance. Le bilan de l'entreprise doit indiquer l'avantage ou l'engagement économique ainsi déterminé et les éventuelles réserves de cotisations de l'employeur existantes. Les charges de prévoyance inscrites au compte de résultats comprennent les cotisations versées par l'employeur, la variation de l'avantage ou de l'engagement économique et la variation des réserves de cotisations de l'employeur.

Engagements financiers à long terme

Il s'agit de tous les engagements financiers qui ne sont pas à court terme, c'est-à-dire qui ont une durée supérieure à 12 mois.

Ce sont notamment les hypothèques, les reconnaissances de dettes, les bons de caisse, les emprunts d'Etat, les prêts et les contrats de location à long terme ainsi que les autres engagements à long terme envers des tiers et les subventions d'investissement reçues. Les engagements financiers à long terme comprennent aussi les engagements envers des établissements cantonaux (caisses de prévoyance du personnel) ainsi que les legs et fondations dotés de la personnalité juridique. Les engagements financiers à long terme sont en principe évalués à la valeur nominale.

Contrats de location à moyen et à long termes

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, en échange d'un paiement, le droit d'utilisation d'un actif pour une période convenue. Le canton de Berne a exclusivement le rôle de preneur, sauf pour ce qui concerne les droits de superficie. Nous ne présenterons donc pas ici le point de vue du bailleur. On distingue les contrats de location simple et les contrats de location-financement. La distinction repose sur des critères économiques, en vertu desquels la substance du contrat prévaut sur la forme juridique. Ce ne sont donc pas les droits de propriété qui entrent en ligne de compte, mais les droits et les risques qui sont liés à l'exploitation économique du bien loué. Les immobilisations utilisées en vertu de contrats de location et pour lesquelles les chances et les risques passent au preneur sont inscrites à l'actif au même poste que si elles avaient été achetées. La première inscription au bilan est effectuée à la valeur actuelle des paiements minimaux au titre du contrat de location. Le facteur d'actualisation est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. En même temps, à partir du seuil d'activation de CHF 5 000, l'obligation qui en relève est enregistrée comme engagement résultant de l'opération de location-financement. Les paiements au titre de la location doivent être ventilés entre les intérêts et le remboursement de la dette. L'objet en location est amorti sur la durée d'utilisation convenue dans le contrat ou bien, s'il n'existe pas de réglementation concernant la durée d'utilisation, sur la durée économique d'utilisation.

Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

Les financements spéciaux et les Fonds sont des moyens financiers affectés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour les créer, pour les alimenter et pour utiliser leurs ressources. Les financements spéciaux et les Fonds sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et fondations dotées de la personnalité juridique ne font pas partie des comptes du canton. Pour les legs et les fondations dont les fonds doivent être administrés à titre fiduciaire, les dispositions d'utilisation sont rédigées de manière stricte et précise, et la marge de manœuvre est donc étroite, l'inscription au bilan se fait dans les capitaux de tiers (compte 209200). Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du Fonds.

Engagements (+) et avances (-) envers des financements spéciaux et Fonds du capital propre

Les engagements (+) et avances (-) envers des financements spéciaux et Fonds du capital propre sont des moyens financiers affectés au financement de tâches publiques déterminées. Il faut une base légale pour les créer, pour les alimenter et pour utiliser leurs ressources. Les financements spéciaux et les Fonds sont classés dans le capital propre ou dans les capitaux de tiers en fonction de leur caractère. Les legs et fondations dotées de la personnalité juridique ne font pas partie des comptes du canton. Pour les legs et fondations dont les conditions d'utilisation ne sont pas définies avec précision, autrement dit si l'institution considérée dispose d'une large marge de décision quant à la manière d'investir les fonds, l'inscription au bilan se fait dans le capital propre. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du financement spécial ou du Fonds.

Préfinancements

Les préfinancements sont des réserves constituées pour des projets futurs, dont les moyens financiers sont affectés au financement de tâches publiques déterminées et qui contribuent à ce que les charges financières de gros projets puissent être réparties sur plusieurs années. Il faut une base légale pour créer un préfinancement, pour l'alimenter et pour utiliser ses ressources. Le montant inscrit au bilan correspond à la valeur nominale du solde du préfinancement.

Réserve de réévaluation (introduction MCH2)

La réserve de réévaluation présente la différence d'évaluation du patrimoine administratif après le retraitement. Les réserves de réévaluation servent normalement à compenser les amortissements supplémentaires que le retraitement entraîne dans le patrimoine administratif. Les variations de l'évaluation n'ont pas d'impact sur le compte de résultats. Cela garantit la continuité et la comparabilité des comptes de résultats annuels ainsi que la transparence du compte rendu. Une fois que le retraitement est achevé, la partie correspondant à la réévaluation des valeurs financées par des fonds est laissée de côté et dissoute de manière linéaire sur une durée de 15 ans au profit du compte de résultats.

Réserves de retraitement

Les réserves de retraitement servent, aussi longtemps qu'elles présentent un solde positif, à empêcher que les revalorisations ou dévalorisations du patrimoine financier au moment du retraitement n'aient un effet sur le résultat. La réserve de retraitement Actions et parts sociales permet de compenser les fluctuations du marché qui résultent principalement des variations des cours de la bourse. Les retraitements fondés sur l'estimation de la valeur du marché des immeubles du patrimoine financier n'ont pas d'impact sur le compte de résultats dans les conditions précédemment indiquées. Si en revanche les réserves de retraitement concernant un objet sont épuisées du fait d'une correction de valeur négative, le montant restant de la correction est inscrit au débit du compte de résultats. Les éventuelles reprises de dépréciation ultérieures sont portées au crédit du compte de résultats à hauteur des débits précédents.

Excédent / découvert du bilan

Le poste Excédent / découvert du bilan indique le solde du bilan. Ce poste se compose du résultat annuel de l'exercice clôturé et des résultats cumulés des années précédentes. Le résultat annuel est transféré l'année suivante dans le résultat cumulé des exercices précédents. Le découvert du bilan est un poste négatif (signe négatif) du capital propre qui reste, le cas échéant, du côté du passif.

2.6.1.5 Dérogations aux IPSAS (art. 1b OFP)

Du fait du rattachement progressif de la présentation des comptes aux IPSAS, l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS présente des écarts par rapport aux IPSAS dérogé en plusieurs points à ces normes. Les présents comptes annuels contiennent les écarts suivants par rapport aux IPSAS:

- IPSAS 1 - Présentation des comptes annuels : dérogation au principe de la comptabilité d'exercice
 - renonciation à tenir des réserves liées au retraitement, sauf la réserve constituée pour la réévaluation des actifs financés par des Fonds, qui est dissoute à la valeur nette;
 - comptabilisation en chiffres bruts influant sur le résultat des attributions et des prélèvements concernant les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre exclusivement via les groupes de comptes 350/450 et 351/451 (attributions aux/prélèvements sur les financements spéciaux des capitaux de tiers et du capital propre);
 - comptabilisation des attributions et des prélèvements concernant les préfinancements via les charges (compte 3893) et les revenus (compte 4893) extraordinaires du compte de résultats;
- IPSAS 6 - Etats financiers consolidés et individuels : renonciation à la consolidation globale des participations majoritaires et de la caisse de chômage, ainsi que du service de l'emploi (ORP et CCh).
- IPSAS 7 - Comptabilisation des participations dans des entités associées : évaluation des participations, non pas à leur valeur au capital propre, mais à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale.
- IPSAS 20 - Information relative aux parties liées : renonciation à publier les informations relatives aux parties liées (adaptation OFP en 2018).
- IPSAS 23 - Produit des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts) : dérogation au principe de la comptabilité d'exercice pour les impôts.
- IPSAS 25 - Avantages du personnel : l'application des Swiss GAAP RPC (Swiss Generally Accepted Accounting Principles de la Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes) pour l'inscription d'engagements de prévoyance au bilan.

2.6.1.6 Dérogations au MCH2

La présentation des comptes est conforme au MCH2 et s'appuie sur les normes IPSAS (art. 1a OFP). Cependant, les présents

comptes annuels dérogent en plusieurs points aux recommandations du MCH2 :

- Recommandation n° 8 : Financements spéciaux et préfinancements
 - La comptabilisation en chiffres bruts influant sur le résultat des attributions aux financements spéciaux et Fonds du capital propre, ainsi que des prélèvements sur ceux-ci, est réalisée exclusivement par l'intermédiaire des comptes 351/451 (attributions aux / prélèvements sur les financements spéciaux et Fonds du capital propre). Selon l'interprétation de la recommandation n° 8, la clôture des financements spéciaux et des Fonds du capital propre doit être comptabilisée via l'affectation du bénéfice.
- Les investissements sont entièrement autofinancés par l'utilisation de capitaux provenant de la fortune des financements spéciaux et des préfinancements. Le montant des prélèvements correspond à l'investissement net. Le MCH2 prévoit une dissolution en tranches annuelles, au crédit du compte de résultats, à hauteur des amortissements.
- Les legs et fondations sans personnalité juridique sont affectés aux capitaux de tiers sans épuiser totalement la marge de manœuvre disponible.
- Recommandation n° 13 : Interprétation consolidée
 - Renonciation à la consolidation globale des participations majoritaires et de la caisse de chômage, ainsi que du service de l'emploi (CCh / ORP).

2.6.1.7 Changement de principes

Par ACE n° 0247 du 17 février 2010, le Conseil-exécutif a décidé de mettre en œuvre les recommandations publiées par la Conférence des directeurs cantonaux des finances concernant le Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 se fondant sur les IPSAS (International Public Sector Accounting Standards), seules normes de présentation des comptes reconnues au plan international (introduction du MCH2 conforme aux IPSAS). Le Grand Conseil a adopté le 28 novembre 2013 la révision correspondante de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0). L'introduction du MCH2/IPSAS conformément à l'ACE n° 0616 du 14 mai 2014 a eu lieu le 1^{er} janvier 2014.

La mise en œuvre des nouveaux principes de présentation des comptes a pour but de donner une image fidèle à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des revenus du canton ainsi que d'améliorer la transparence des états financiers (principe de l'image fidèle).

L'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS exige, à la date du changement, une nouvelle appréciation systématique de l'établissement du bilan et de l'évaluation de tous les postes du bilan. Cela signifie d'une part des adaptations de la structure des actifs et des passifs à la nouvelle structure du bilan (nouveau plan comptable) et d'autre part différentes modifications de l'évaluation en vertu des nouveaux principes de présentation des comptes (ajustements au plan matériel). Les modifications de l'évaluation ne sont pas passées sur le compte de résultats

mais sur des postes spécifiques du capital propre (réserve liée au retraitement et réserve de réévaluation). Ce processus de conversion à plusieurs niveaux est appelé « retraitement ».

2.6.1.8 Dérogations à la méthode d'évaluation et d'inscription au bilan

Direction / unité comptable	Groupe de comptes	Intitulé groupe comptes	Opération	Description de la dérogation	Approba- tion
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Office des ponts et chaussées	106	Stocks et travaux en cours	Matériel d'entretien des routes	Pour l'évaluation du matériel d'entretien des routes, l'inscription au bilan a lieu au coût d'acquisition, autrement dit au dernier prix d'achat conformément à la pièce justificative; elle peut s'effectuer sans appliquer la méthode du coût moyen pondéré.	01.01.2017
Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle	106	Stocks et travaux en cours	Stocks de matériel des écoles	Les stocks de matériel que les écoles n'utilisent que pour fabriquer des produits sont évalués au coût d'acquisition, autrement dit au dernier prix d'achat conformément à la pièce justificative. La méthode du coût moyen pondéré n'est pas appliquée.	01.01.2017
Direction de la police et des affaires militaires / Office de l'exécution judiciaire	106	Stocks et travaux en cours	Stocks dans les institutions de l'Office de l'exécution judiciaire	L'évaluation des stocks de matériel que les institutions de l'Office de l'exécution judiciaire utilisent pour faire le commerce, fabriquer des produits ou fournir des prestations de services, est effectuée au coût d'acquisition, autrement dit au dernier prix d'achat conformément à la pièce justificative. La méthode du coût moyen pondéré n'est pas appliquée.	01.01.2017
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Office des eaux et des déchets	104	Actifs de régularisation	Application du principe de la comptabilité d'exercice à la taxe d'utilisation d'eau	En l'absence d'informations disponibles pour le calcul de montants estimés, il est renoncé à l'application du principe de la comptabilité d'exercice à la taxe d'utilisation d'eau. Le montant se fonde donc sur la consommation des périodes précédentes.	01.01.2017
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie / Office des eaux et des déchets	140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value des actifs	Les investissements de remplacement préservant la valeur et les investissements générant une plus-value activables sont portés à la charge du compte des investissements. Les frais de maintenance, d'entretien et d'exploitation sont inscrits au compte de résultats indépendamment de leur montant. Les investissements générant une plus-value inférieurs à la limite d'activation de CHF 100 000 (TTE-OIC) ainsi que les investissements préservant la valeur non activables doivent également être inscrits au compte de résultats.	03.11.2017

2.6.2 Explications sur les comptes annuels

2.6.2.1 Compte de résultats

Explications sur les données des comptes de 2016

En raison des changements liés au MCH2/IPSAS, la comptabilisation s'effectue depuis le 1^{er} janvier 2017 selon des principes différents d'établissement du bilan et d'évaluation, dans le cadre d'un nouveau plan comptable général. Du fait de ces modifications, il n'est pas possible de comparer directement les données comptables de 2016 et celles des comptes de 2017.

1 Charges de personnel

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Charges de personnel (GC 30)	-3 042.1	-2 913.0	-2 911.9	130.2	4.3 %
Autorités / commissions / juges	-51.4	-52.3	-51.9	-0.5	-1.0 %
Traitements du personnel administratif et d'exploitation	-1 241.6	-1 099.5	-1 085.8	155.8	12.5 %
Traitements du corps enseignant	-1 234.5	-1 266.8	-1 272.2	-37.6	-3.0 %
Personnel temporaire	-6.1	-0.8	-2.8	3.3	54.0 %
Allocations	-5.4	-6.7	-5.3	0.2	3.1 %
Cotisations de l'employeur	-469.6	-465.0	-475.9	-6.3	-1.3 %
Prestations de l'employeur	-11.7	0.8	-0.2	11.5	97.9 %
Autres charges de personnel	-21.6	-22.8	-17.8	3.9	17.9 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges de personnel (GM 30) ont diminué de CHF 130,2 millions (-4,3%) pour s'établir à CHF 2 911,9 millions. Cette baisse s'explique pour l'essentiel par l'autonomisation des trois établissements psychiatriques au 1^{er} janvier 2017 (CHF -218,7 mio). En revanche, les mesures salariales de 2017 ont entraîné une augmentation d'environ CHF 25 millions par rapport aux comptes de 2016. La réévaluation annuelle des provisions pour les contributions de transition et les cotisations de financement des deux caisses de pension CPB et CACEB, qui influe sur le résultat, a aussi entraîné des besoins supplémentaires: tandis qu'environ CHF 13 millions de provisions avaient été dissoutes en 2016, quelque CHF 16 millions ont été constituées en 2017, soit au total une progression de CHF 29,0 millions.

En outre, près de CHF 10 millions supplémentaires ont été nécessaires pour la réévaluation annuelle, influant sur le résultat, des provisions concernant le relevé individuel des heures d'enseignement (RIH) du corps enseignant. Au total, CHF 3,8 millions de charges supplémentaires ont résulté principalement de l'engagement de personnel pour pourvoir les postes vacants dans le cadre du Programme IT@BE (CHF 2,0 mio) et de l'autorisation de renforcer les postes du groupe de produits Ministère public (CHF 1,8 mio). A l'Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation (OECO), les leçons supplémentaires (augmentation du nombre de classes et de leçons) ont entraîné une progression d'environ CHF 8 millions. Enfin, l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP) affiche aussi une augmentation des besoins (+CHF 4,4 mio) qui est liée aux classes d'intégration et aux cours de langue visant favoriser l'intégration professionnelle (migration).

2 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Charges de biens et services et autres charges d'ex- ploitation (GC 31)	-923.4	-875.6	-873.4	50.0	5.4 %
Charges de matériel et de marchandises	-72.1	-61.9	-59.9	12.3	17.0 %
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-22.4	-23.1	-22.5	-0.1	-0.4 %
Approvisionnement et élimination, biens-fonds (PA)	-31.2	-30.1	-25.6	5.6	18.0 %
Prestations de services et honoraires	-308.1	-294.8	-280.5	27.6	9.0 %
Gros entretien et entretien courant (PA)	-45.8	-41.8	-73.6	-27.8	-60.7 %
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (PA)	-33.2	-32.5	-24.4	8.8	26.5 %
Loyers / locations / fermages / taxes d'utilisation	-82.7	-83.0	-83.4	-0.6	-0.7 %
Dédommagements	-18.1	-17.2	-17.2	0.9	5.1 %
Rectifications de valeur sur créances	-112.1	-106.0	-89.8	22.3	19.9 %
Charges d'exploitation diverses	-197.6	-185.2	-196.6	1.0	0.5 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation (GM 31) sont supérieures de CHF 50,0 millions à celles de l'année précédente. Elles sont allégées de CHF 54,8 millions du fait de l'autonomisation des trois établissements psychiatriques au 1^{er} janvier 2017. Une modification du mode de comptabilisation des forfaits de prestations pour l'École intercantonale de police de Hitzkirch a entraîné une diminution des charges de CHF 5,0 millions (et une augmentation correspondante dans le GM 36).

Les coûts d'hébergement et d'encadrement des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) sont en baisse de CHF 5,7 millions par rapport à l'année précédente. La provision correspondant au 2^e arrêté sur le réseau des routes nationales pour 2018 et 2019 se traduit par une augmentation de CHF 16,5 millions des charges de matériel. Les charges diminuent de CHF 17,5 millions du fait de l'abandon de la comptabilisation des amortissements et des revenus correspondant aux coûts de l'assistance judiciaire gratuite (voir aussi GM 42).

3 Amortissements du patrimoine administratif

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Amortissements du patrimoine administratif (GC 33)	-229.8	-320.2	-547.7	-317.9	-138.4 %
Immobilisations corporelles (PA)	-229.8	-320.0	-537.3	-307.5	-133.9 %
Amortissements des immobilisations incorporelles (PA)	0.0	-0.3	-10.4	-10.4	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les amortissements (GM 33) sont de CHF 317,9 millions supérieurs à ceux de l'année précédente. Cette hausse s'explique principalement par le retraitement de l'actif immobilisé dans le cadre de l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS. Par rapport à la clôture avec le MCH1, les amortissements ont ainsi progressé de CHF 133,0 millions à l'Office des immeubles et des constructions et de CHF 14,7 millions à l'Office des ponts et chaussées. De plus, une rectification de valeur liée au 2^e arrêté sur le réseau des routes nationales a entraîné CHF 159,0 millions d'amortissements non planifiés (voir aussi GM 46).

L'élimination comptable de subventions d'investissement à l'Office des eaux et des déchets et à l'Office des transports publics et de la coordination des transports, dans le cadre du retraitement MCH2/IPSAS, s'est traduite par une baisse des amortissements de CHF 12,4 et CHF 23,8 millions respectivement.

4 Attributions aux fonds et financements spéciaux

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Attributions aux fonds et financements spéciaux (GC 35)	-17.1	-9.9	-108.8	-91.7	-535.5 %
Attributions aux fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	0.0	0.0	-93.8	-93.8	0.0 %
Attributions aux fonds et financements spéciaux du capital propre	-17.1	-9.9	-15.1	2.1	12.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les attributions aux Fonds et aux financements spéciaux (GM 35) génèrent des charges en hausse de CHF 91,7 millions. La nouvelle méthode de comptabilisation des dépenses engagées en cours d'année au moyen d'écritures groupées, sous le MCH2 conforme aux IPSAS, ainsi que la comptabilisation du résultat des Fonds et financements spéciaux, ont entraîné par rapport

aux comptes de 2016 des augmentations de charges correspondantes au Fonds de loterie (CHF 60,2 mio), au Fonds du sport (CHF 11,6 mio) et au Fonds d'encouragement des activités culturelles (CHF 16,7 mio). Les écritures de contrepartie sont passées dans le GM 45.

5 Charges de transfert

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Charges de transfert	-5 719.8	-5 882.2	-5 905.1	-185.4	-3.2 %
Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	-13.1	-20.8	-13.8	-0.6	-4.9 %
Dédommagements versés à des collectivités publiques	-458.9	-430.2	-454.9	3.9	0.9 %
Péréquation financière et compensation des charges (RPT)	-296.0	-294.5	-301.4	-5.4	-1.8 %
Subventions à des collectivités et à des tiers	-4 824.2	-5 014.5	-5 028.5	-204.3	-4.2 %
– Subventions d'exploitation accordées à la Confédération (GC influençable)	-111.0	-116.2	-117.7	-6.6	-6.0 %
– Subventions aux cantons et aux concordats	-122.9	-115.2	-118.8	4.1	3.3 %
– Subventions aux communes et aux syndicats de communes	-167.3	-156.8	-168.8	-1.6	-0.9 %
– Subventions aux assurances sociales publiques	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0 %
– Subventions aux entreprises publiques	-1 505.6	-1 645.2	-1 569.6	-64.0	-4.2 %
– Subventions aux entreprises privées	-1 623.7	-1 639.4	-1 699.8	-76.2	-4.7 %
– Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-14.5	-1.6	-1.2	13.3	91.8 %
– Subventions aux ménages	-1 279.2	-1 340.1	-1 352.6	-73.4	-5.7 %
– Subventions à l'étranger	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0 %
Rectifications de valeur de prêts (PA)	-0.6	0.0	0.0	0.6	100.0 %
Rectifications de valeur de participations (PA)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Amortissements des subventions d'investissement	-127.0	-108.9	-116.9	10.1	7.9 %
Charges de transfert diverses	0.0	-13.4	10.4	10.4	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges de transfert (GM 36) ont progressé de CHF 185,4 millions. L'autonomisation des trois institutions psychiatriques cantonales, au 1^{er} janvier 2017, a entraîné une hausse des subventions d'exploitation de CHF 118,5 millions. Les charges ont baissé (CHF 5,6 mio) suite à la diminution, par rapport à 2016, des coûts d'hospitalisation de patients bernois dans d'autres cantons. Les comptes de 2017 sont allégés de CHF 40,4 millions du fait qu'en 2016, des décisions de justice avaient entraîné des comptabilisations exceptionnelles ou des écritures transitoires plus élevées. Les subventions ont enregistré une hausse dans le domaine de la formation professionnelle aux soins hospitaliers (CHF 3,6 mio). Les remboursements de subventions à des institutions hospitalières ont augmenté en raison des décomptes des années précédentes, ce qui a allégé les comptes de CHF 22,1 millions. Les charges ont augmenté dans le domaine du minimum vital pour le financement direct des bons de garde destinés à la prise en charge extrafamiliale des enfants (CHF 10,0 mio) et dans le secteur de l'aide sociale individuelle (CHF 4,0 mio). CHF 7,0 millions de coûts supplémentaires ont résulté de la progression du nombre de réfugiés. Dans le secteur social, les coûts liés à la réduction des primes ont augmenté de CHF 23,4 millions et les coûts des prestations complémentaires sont en hausse de CHF 24,3 millions. Une modification du mode de comptabilisation des forfaits de prestations pour l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch s'est traduite par une hausse des charges de CHF 5,0 millions (et par une diminution de charges correspondante au GM 31). Suite à la dissolution (influant sur le résultat) de postes transitoires pris en compte dans le retraitement au 1^{er} janvier 2017, les charges sont en augmentation à l'Office de la population et des migrations (OPM).

L'OPM affiche aussi une diminution de charges de CHF 19,6 millions pour ce qui concerne les subventions d'exploitation versées à ses organisations partenaires, aux caisses maladie et à d'autres prestataires du domaine de l'asile, suite à la diminution du nombre de demandeurs d'asile et de personnes admises à titre provisoire. Les charges afférentes aux écoles de jour et au transport des élèves sont en hausse de CHF 5,2 millions. Environ CHF 10,0 millions de charges supplémentaires résultent d'une modification sans effet sur le résultat, en 2016, des principes de régularisation des contributions aux frais d'enseignement en cas de fréquentation d'école extracantonale (voir aussi GM 46). La hausse des subventions aux hautes écoles et l'augmentation des subventions de l'AHES à des hautes écoles spécialisées d'autres cantons ainsi que des contributions AIU aux universités extracantonales entraînent CHF 10,3 millions de dépenses en plus. A l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie, les subventions d'encouragement n'ont plus été inscrites à l'actif à partir du 1^{er} janvier 2017 avec l'introduction du MCH2/IPSAS, mais enregistrées dans le compte de résultats. Il en résulte CHF 14,8 millions de dépenses supplémentaires. L'Office des eaux et des déchets enregistre une progression de CHF 12,4 millions de dépenses pour des subventions qui sont désormais inscrites au compte de résultats. A l'Office des transports publics et de la coordination des transports, le changement de pratique comptable lié à l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS se traduit par une hausse des charges de transfert à hauteur de CHF 49,6 millions. Pour la même raison, l'Office des immeubles et des constructions présente une augmentation de CHF 35,2 millions.

6 Subventions redistribuées

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Subventions redistribuées (GC 37)	-567.7	-581.7	-584.5	-16.9	-3.0 %
Subventions redistribuées	-567.7	-581.7	-584.5	-16.9	-3.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Subventions à redistribuer (GC 47)	567.7	581.7	584.5	16.9	3.0 %
Subventions à redistribuer	567.7	581.7	584.5	16.9	3.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les subventions redistribuées et à redistribuer (GM 37 et GM 47) ne sont pas commentées car elle n'ont pas d'incidence financière.

7 Revenus fiscaux

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Revenus fiscaux (GC 40)	5 188.2	5 161.7	5 268.0	79.8	1.5 %
Impôts directs des personnes physiques	4 058.3	4 088.5	4 102.1	43.9	1.1 %
Impôts sur le revenu des personnes physiques	3 688.8	3 505.0	3 539.7	-149.0	-4.0 %
Impôts sur la fortune des personnes physiques	354.3	352.0	353.6	-0.7	-0.2 %
Impôts à la source des personnes physiques	0.0	135.0	111.6	111.6	0.0 %
Impôts des personnes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres impôts directs des personnes physiques	15.2	96.5	97.2	82.0	537.6 %
Impôts directs des personnes morales	600.8	543.6	599.4	-1.4	-0.2 %
Impôts sur le bénéfice des personnes morales	583.1	524.1	582.2	-0.9	-0.2 %
Impôts sur le capital des personnes morales	17.7	19.0	16.3	-1.4	-7.9 %
Impôts à la source des personnes morales	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres impôts directs des personnes morales	0.0	0.5	0.9	0.9	0.0 %
Autres impôts directs	266.0	264.9	297.8	31.8	11.9 %
Impôt anticipé (uniquement Confédération)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Impôts fonciers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Impôts sur les gains en capital	107.0	110.0	146.0	39.0	36.4 %
Droits de mutation et de timbre	81.0	82.0	89.8	8.7	10.8 %
Impôts sur les successions et donations	64.7	60.0	52.4	-12.3	-19.0 %
Impôt sur les maisons de jeu et les machines à sous	0.0	1.9	1.7	1.7	0.0 %
Encaissement de créances fiscales amorties	13.2	11.0	7.8	-5.4	-40.7 %
Impôts sur la propriété et sur les charges	263.1	264.7	268.7	5.5	2.1 %
Taxes routières	257.0	256.1	259.4	2.4	0.9 %
Impôt sur les bateaux	0.0	2.6	2.7	2.7	0.0 %
Impôts sur les divertissements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Taxes sur les chiens	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres impôts sur la propriété et sur les charges	6.1	6.0	6.6	0.5	7.9 %

Ecart par rapport à l'année précédente

L'augmentation de CHF 79,8 millions des revenus fiscaux (GM 40) s'explique par les facteurs suivants: le produit des impôts est en nette progression de CHF 43,9 millions pour les personnes physiques, mais il diminue de CHF 1,4 million pour ce qui concerne les personnes morales; l'impôt sur les gains en capital dégage une augmentation de revenus de CHF 39,0 millions, tandis que les impôts sur les successions et donations accusent

une baisse de CHF 12,3 millions; les encaissements de créances fiscales amorties sont inférieurs de CHF 5,4 millions à ceux de 2016; le produit de l'impôt sur les véhicules automobiles est en hausse de CHF 5,1 millions, du fait notamment de la tendance à l'achat de véhicules plus grands et donc plus lourds.

8 Régles et concessions

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Régales et concessions (GC 41)	9.6	50.5	149.7	140.1	1457.2 %
Régales	4.3	4.2	4.3	0.0	0.4 %
Banque nationale suisse	0.0	40.4	141.1	141.1	0.0 %
Concessions	5.3	5.9	4.2	-1.1	-20.1 %
Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les régales et concessions (GM 41) ont augmenté de CHF 140,1 millions; elles résultent principalement de la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (CHF 141,1 mio), qui avait été encaissé en 2016 dans les revenus financiers (GM 44).

9 Contributions

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Contributions (GC 42)	897.5	702.9	700.2	-197.3	-22.0 %
Taxes d'exemption	4.4	5.0	5.3	0.9	19.8 %
Emoluments administratifs	228.4	212.9	225.5	-2.9	-1.3 %
Taxes hospitalières / taxes d'établissements médico-sociaux / pensions	183.7	56.9	52.5	-131.2	-71.4 %
Ecolages et taxes de cours	15.1	18.2	15.4	0.2	1.6 %
Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	84.7	79.7	86.4	1.7	2.0 %
Recettes de ventes	35.9	33.0	33.3	-2.6	-7.3 %
Remboursements	246.6	195.9	180.1	-66.5	-27.0 %
Amendes	80.0	77.7	76.7	-3.3	-4.1 %
Autres contributions	18.6	23.5	25.0	6.4	34.2 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les contributions (GM 42) ont diminué de CHF 197,3 millions. L'autonomisation des trois institutions psychiatriques cantonales, au 1^{er} janvier 2017, a entraîné une diminution des contributions de CHF 147,7 millions. Avec le MCH2/IPSAS, les remboursements de subventions versées à des institutions de secteur des personnes âgées et handicapées selon les décomptes des années précédentes sont désormais comptabilisés en tant que diminution de revenus, d'où une réduction de CHF 23,4 millions des revenus. Les revenus diminuent de CHF 17,5 millions du fait de l'abandon de la comptabilisation des amortissements et des revenus correspondant aux coûts de l'assistance judiciaire gratuite (voir aussi GM 31).

Suite à la modification du mode de comptabilisation liée à l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS, la Direction de la police et des affaires militaires affiche des contributions en baisse de CHF 12,4 millions.

10 Revenus divers

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Revenus divers (GC 43)	4.4	3.4	8.3	3.9	87.2 %
Revenus d'exploitation divers	1.3	0.9	1.1	-0.1	-11.2 %
Prestations propres portées à l'actif	3.2	2.5	3.2	0.0	0.9 %
Variations de stocks	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres revenus	0.0	0.0	4.0	4.0	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus divers (GM 43) sont en hausse de CHF 3,9 millions par rapport à l'année précédente, progression qui résulte essentiellement du domaine «Mensuration officielle» à l'Office de l'information géographique.

11 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (GC 45)	54.9	25.4	92.8	37.8	68.8 %
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers	23.5	15.9	89.7	66.3	282.4 %
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux du capital propre	31.5	9.6	3.0	-28.4	-90.4 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux (GM 45) dégagent des revenus supplémentaires de CHF 37,8 millions. La nouvelle méthode de comptabilisation des dépenses engagées en cours d'année au moyen d'écritures groupées, sous le MCH2 conforme aux IPSAS, ainsi que la comptabilisation du résultat des Fonds et financements spéciaux, ont entraîné par rapport aux comptes de 2016 des suppléments de revenus correspondants au Fonds de loterie (CHF 60,2 mio), au Fonds du sport (CHF 11,6 mio) et au Fonds d'encouragement des activités culturelles (CHF 16,7 mio).

Les écritures de contrepartie sont passées dans le GM 35. Le changement de pratique comptable pour les prélèvements sur le Fonds d'investissements hospitaliers, désormais qualifiés de préfinancement (dans le GM 48), provoque une diminution de revenus de CHF 26,4 millions. D'autres diminutions de revenus résultent de la réaffectation du GM 45 au GM 46 des forfaits pour les frais administratifs (CHF 4,0 mio) et des remboursements de la Confédération pour des expulsions (CHF 3,2 mio).

12 Revenus de transfert

en millions CHF	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
				CHF	%
Revenus de transfert (GC 46)	3 880.0	3 950.0	4 094.7	214.7	5.5 %
Parts à des revenus	399.3	371.8	385.5	-13.8	-3.4 %
Dédommagements de collectivités publiques	624.1	610.4	633.5	9.4	1.5 %
Péréquation financière et compensation des charges	1 569.6	1 589.4	1 596.5	26.9	1.7 %
Subventions des collectivités publiques et des tiers	1 267.9	1 326.7	1 322.9	55.0	4.3 %
Amortissement des subventions d'investissement inscrites au passif	0.0	33.0	149.0	149.0	0.0 %
Autres revenus de transfert	19.1	18.6	7.2	-11.9	-62.2 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus de transfert (GM 46) ont augmenté de CHF 214,7 millions. Les écolages cantonaux versés à Inforama (environ CHF 14,7 mio) sont désormais comptabilisés comme imputation interne (GM 49), ce qui réduit d'autant les revenus de transfert. Les revenus ont augmenté dans le domaine de la garantie du minimum vital pour le financement direct des bons de garde destinés à la prise en charge extrafamiliale des enfants (CHF 10,0 mio) et en raison d'un nombre accru de réfugiés (CHF 7,0 mio); ils correspondent aux charges supplémentaires du GM 36. Dans le secteur social, plusieurs augmentations sont enregistrées: contribution fédérale à la réduction des primes (CHF +15,0 mio), contribution fédérale aux prestations complémentaires (CHF +6,8 mio) et contribution communale aux prestations complémentaires (CHF +5,8 mio). D'autres augmentations de revenus résultent de la réaffectation du GM 45 au GM 46 des forfaits pour les frais administratifs (CHF 4,0 mio) et des remboursements de la Confédération pour des expulsions (CHF 3,2 mio). Une baisse de revenus de CHF 12,4 millions résulte de la diminution des indemnités fédérales liée au recul du nombre des demandeurs d'asile et des personnes admises à titre provisoire. Les recettes issues de la péréquation financière nationale sont en hausse de CHF 21,5 millions. Une diminution des recettes de CHF 41,7 millions est enregistrée sur la part cantonale à l'impôt fédéral direct, tandis que la part à l'impôt anticipé dégage un supplément de revenus de CHF 20,3 millions (après constitution d'une provision de CHF 34,3 mio pour les droits au remboursement, par analogie avec la Confédération).

L'augmentation des frais de personnel et des subventions aux écoles de jour dans le domaine de l'enseignement préscolaire et obligatoire entraîne une hausse des remboursements à hauteur de CHF 7,2 millions. Environ CHF 10,0 millions de revenus supplémentaires résultent d'une modification sans effet sur le résultat, en 2016, des principes de régularisation des contributions aux frais d'enseignement en cas de fréquentation d'école extracantonale (voir aussi GM 36). A l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie, les subventions d'encouragement n'ont plus été inscrites à l'actif à partir du 1^{er} janvier 2017, avec l'introduction du MCH2/IPSAS, mais enregistrées dans le compte de résultats; il en résulte une hausse des revenus de CHF 11,8 millions. Suite au 2^e arrêté sur le réseau des routes nationales, les CHF 102,0 millions reçus au titre de subventions ont été amortis à titre exceptionnel via les revenus de transfert (voir aussi GM 33). De plus, les contributions globales destinées aux routes principales ont été transférées du compte des investissements au compte de résultats, pour un montant de CHF 19,5 millions. A l'Office des transports publics et de la coordination des transports, les contributions des communes ont été de CHF 15,4 millions supérieures (tiers des communes conf. art. 29 LPFC, voir aussi GM 36).

13 Charges financières

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Charges financières (GC 34)	-114.5	-112.5	-113.0	1.5	1.3 %
Charges d'intérêts	-111.1	-109.7	-105.5	5.6	5.0 %
Pertes de change réalisées	-0.6	0.0	-0.6	-0.0	-5.4 %
Frais d'acquisition et de gestion de capitaux	-0.9	-1.2	-5.5	-4.6	-500.8 %
Charges des biens-fonds du patrimoine financier (PF)	-1.9	-1.4	-0.6	1.3	68.8 %
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	0.0	-0.3	-0.6	-0.6	0.0 %
Charges financières diverses	0.0	-0.0	-0.1	-0.1	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges financières (GM 34) ont diminué de CHF 1,5 million par rapport à l'année précédente. Pas de commentaire en raison de la faiblesse de l'écart.

14 Revenus financiers

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Revenus financiers (GC 44)	233.3	114.6	139.2	-94.1	-40.3 %
Revenus des intérêts	107.9	25.1	24.8	-83.1	-77.0 %
Gains réalisés (PF)	26.3	4.0	6.1	-20.3	-76.9 %
Revenus de participations (PF)	44.9	0.0	0.0	-44.8	-99.9 %
Revenus des biens-fonds (PF)	0.3	0.5	0.5	0.2	60.5 %
Rectifications de valeur des immobilisations (PF)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus financiers de prêts et de participations (PA)	37.7	62.7	0.0	-37.7	-100.0 %
Revenus financiers d'entreprises publiques	0.0	5.0	85.6	85.5	-
Revenus des biens-fonds (PA)	16.2	17.3	17.2	1.0	6.4 %
Revenus des biens-fonds loués	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres revenus financiers	0.0	0.0	4.9	4.9	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus financiers (GM 44) sont en baisse de CHF 94,1 millions. Cette diminution s'explique du fait que la part du bénéfice distribué de la BNS est désormais encaissée dans le GM 41 Régales et concessions (2016: revenu financier de CHF 81,1 mio). Les participations cantonales dégagent des dividendes en hausse de CHF 8,7 millions. La diminution de revenus résultant de la baisse des gains comptables sur les ventes d'immeubles représente, par rapport à l'année précédente, CHF 20,4 millions.

15 Charges extraordinaires

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Charges extraordinaires (GC 38)	-0.1	0.0	-60.4	-60.3	-58765.8 %
Charges extraordinaires de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges extraordinaires de biens et services et charges d'ex- ploitation	-0.0	0.0	0.0	0.0	100.0 %
Amortissements supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges financières extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Charges de transfert extraordinaires / amortissements supplé- mentaires de prêts / participations / subventions d'investisse- ment	-0.1	0.0	0.0	0.1	100.0 %
Attributions au capital propre	0.0	0.0	-60.4	-60.4	0.0 %

Ecart par rapport à l'année précédente

Les charges extraordinaires (GM 38) ont progressé de CHF 60,3 millions du fait de l'attribution à la réserve pour la distribution des bénéfices de la BNS (Fonds des distributions du bénéfice de la BNS).

16 Revenus extraordinaires

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Revenus extraordinaires (GC 48)	0.0	201.2	62.4	62.4	–
Revenus fiscaux extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus extraordinaires de régalies / concessions	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Contributions extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus divers extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus financiers extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Prélèvements extraordinaires sur les fonds et finance- ments spéciaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Revenus de transfert extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Amortissement supplémentaire des subventions d'inves- tissement portées au passif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Prélèvements sur le capital propre	0.0	201.2	62.4	62.4	–

Ecart par rapport à l'année précédente

Les revenus extraordinaires (GM 48) ont augmenté de CHF 62,4 millions. Cette hausse est due pour CHF 20,5 millions au changement de pratique comptable concernant les prélèvements sur le Fonds d'investissements hospitaliers, qui sont désormais qualifiés de préfinancements (auparavant dans le GM 45). La dissolution linéaire sur 15 ans de la réserve de réévaluation des valeurs financées par des Fonds, suite au retraitement selon le

MCH2/IPSAS, dégage un revenu extraordinaire de CHF 41,0 millions qui a été comptabilisé pour la première fois en 2017. De plus, une correction de CHF 0,9 million du versement sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS a été comptabilisée comme revenu extraordinaire.

2.6.2.2 Compte des investissements

Principaux écarts par rapport à l'année précédente

Dépenses

Les dépenses d'investissement sont d'environ CHF 11,4 millions inférieures à celles de l'année précédente.

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles (GM 50) sont en baisse de CHF 80,7 millions par rapport aux comptes de 2016. Cette baisse résulte pour CHF 52,2 millions d'une réduction des dépenses destinées à l'achèvement des routes nationales, et pour CHF 10,1 millions d'une diminution des investissements à l'Office des immeubles et des constructions, le nombre de grands projets en cours de réalisation étant moins élevé que l'année précédente.

En ce qui concerne les participations et le capital social (GM 55), les dépenses ont augmenté de CHF 78,9 millions en raison de la capitalisation des établissements psychiatriques lors de leur autonomisation.

Les subventions d'investissement accordées (GM 56) affichent des dépenses en baisse de CHF 104,6 millions, dont CHF 13,4 millions sont imputables aux contributions provenant du Fonds de régénération des eaux, respectivement du Service des améliorations structurelles et de la production (Office de l'agriculture et de la nature), qui ne sont plus portées à l'actif depuis le 1^{er} janvier 2017 avec l'introduction du MCH2/IPSAS. Les subventions d'investissement du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH) destinées à des projets des centres hospitaliers régionaux et de l'Hôpital de l'Île ont été inférieures de CHF 16,0 millions au résultat de 2016.

D'une part, les montants dus et les échéances pour leur versement dépendent de l'évolution des projets. Comme les fournisseurs de prestations en demandent le versement en fonction de l'avancement des travaux, le pilotage des dépenses en la matière n'est guère possible. D'autre part, les traitements hospitaliers dispensés par les établissements inscrits sur les listes sont rémunérés depuis le 1^{er} janvier 2012 par des forfaits liés aux prestations, en vertu de la législation fédérale sur l'assurance-maladie. Par conséquent, aucune nouvelle subvention d'investissement n'est plus autorisée. Les versements issus du FIH sont en recul du fait de la clôture successive des projets encore en cours. En raison du retard pris par certains projets, les dépenses liées au versement de subventions d'investissement aux institutions accueillant des personnes handicapées ont diminué de CHF 13,8 millions. A l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie, les subventions d'encouragement n'ont plus été inscrites à l'actif à partir du 1^{er} janvier 2017 avec l'introduction du MCH2/IPSAS, mais enregistrées dans le compte de résultats; il en résulte une diminution des dépenses de CHF 18,2 millions. Pour la même raison, l'Office des transports publics et de la coordination des transports affiche des dépenses en baisse de CHF 23,1 millions pour les subventions, qui sont désormais aussi enregistrées dans le compte de résultats. Les prêts remboursables sous condition octroyés pour le projet d'agrandissement de la gare de Berne ont par contre entraîné une hausse de CHF 5,1 millions des dépenses. Les investissements étant moins importants à l'Office des immeubles et des constructions, du fait d'une diminution du nombre de projets en cours de réalisation par rapport à 2016, les dépenses reculent de CHF 11,4 millions.

Recettes

Les recettes d'investissement diminuent d'environ CHF 137,3 millions par rapport à l'année précédente.

L'Office des immeubles et des constructions a encaissé moins de remboursements (GM 61) du fait que le nombre de grands projets en cours de réalisation était moins élevé qu'en 2016, d'où une diminution des recettes de CHF 20,2 millions.

Concernant les subventions d'investissement acquises (GM 63), les recettes sont en baisse de CHF 99,5 millions. La comptabilisation des subventions destinées à l'achèvement du réseau des routes nationales, qui influe sur le résultat, entraîne un manque à gagner d'environ CHF 57,0 millions. Le versement de subventions d'investissement moins élevées aux entreprises de transport public a provoqué une baisse des contributions communales (CHF 14,8 mio). Avec l'introduction du MCH2/IPSAS, les contributions fédérales à des projets et à l'exploitation des routes principales sont enregistrées dans le compte de résultats, ce qui se traduit par une diminution de CHF 19,5 millions des recettes.

17 Immobilisations corporelles

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Immobilisations corporelles (GC 50)	-503.9	-483.4	-423.2	80.7	16.0 %
Terrains	-0.0	0.0	-0.1	-0.1	-963.3 %
Routes / voies de communication	-296.3	-284.1	-239.1	57.2	19.3 %
Aménagement des eaux	-3.4	-2.5	-2.8	0.6	18.3 %
Autres ouvrages de génie civil	-2.0	-1.4	-0.3	1.7	85.9 %
Terrains bâtis	-157.2	-139.4	-144.9	12.3	7.8 %
Forêts	-0.0	0.0	0.0	0.0	100.0 %
Biens mobiliers	-44.9	-55.8	-36.0	8.9	19.8 %
Autres immobilisations corporelles	-0.1	-0.2	-0.1	0.0	11.8 %

18 Investissements pour le compte de tiers

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Investissements pour le compte de tiers (GC 51)	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Terrains	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Routes	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Aménagement des eaux	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Autres ouvrages de génie civil	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Terrains bâtis	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Forêts	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Biens mobiliers	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %
Autres immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.0	0.0	0.0 %

19 Immobilisations incorporelles

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Immobilisations incorporelles (GC 52)	0.0	-4.3	-12.6	-12.6	0.0 %
Logiciels	0.0	-4.1	-12.6	-12.6	0.0 %
Brevets / licences	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0 %
Autres immobilisations incorporelles	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0 %

20 Prêts

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Prêts (GC 54)	-3.2	-15.8	-8.4	-5.2	-164.7 %
Confédération	1.4	0.0	-2.3	-3.7	-268.1 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	-1.2	-4.8	-1.9	-0.7	-64.9 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	-0.6	-2.0	0.2	0.8	130.0 %
Entreprises privées	-2.8	-9.1	-4.4	-1.5	-54.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

21 Participations et capital social

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Participations et capital social (GC 55)	0.0	0.0	-78.9	-78.9	-
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	0.0	-78.9	-78.9	-
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

22 Subventions d'investissement accordées

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Subventions d'investissement accordées (GC 56)	-209.0	-170.6	-104.4	104.6	50.1 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	-0.2	0.0	0.0	0.2	100.0 %
Communes et syndicats de communes	-44.5	-55.9	-31.4	13.1	29.4 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	-93.1	-54.9	-46.8	46.3	49.7 %
Entreprises privées	-69.1	-55.6	-26.2	42.9	62.1 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	-2.2	-4.3	0.0	2.2	100.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

23 Subventions d'investissement redistribuées

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Subventions d'investissement redistribuées (GC 57)	-45.2	-30.9	-22.5	22.7	50.3 %
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	-24.9	-22.4	-22.5	2.5	9.8 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises privées	-20.3	-8.5	0.0	20.3	100.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres dépenses à porter à l'actif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

24 Investissements extraordinaires

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Investissements extraordinaires (GC 58)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des immobilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Investissements extraordinaires pour des participations et le capital social	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Subventions d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres investissements extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

25 Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Transfert d'immobilisations corporelles au patrimoine financier (GC 60)	1.4	0.1	5.9	4.5	314.6 %
Transfert de terrains	0.6	0.0	0.9	0.3	41.1 %
Transfert de routes	0.1	0.0	0.1	-0.0	-25.8 %
Transfert d'ouvrages d'aménagement des eaux	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert d'autres ouvrages de génie civil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert de terrains bâtis	0.1	0.0	4.1	4.1	5976.5 %
Transfert de forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Transfert de biens mobiliers	0.7	0.1	0.8	0.2	27.6 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Transfert d'autres immobilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

26 Remboursements

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Remboursements (GC 61)	33.5	11.8	11.4	-22.1	-65.9%
Terrains	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Routes	0.0	0.0	10.0	10.0	–
Aménagements des eaux	0.0	0.0	1.2	1.2	–
Ouvrages de génie civil	13.2	10.0	0.1	-13.1	-99.1%
Terrains bâtis	20.3	1.7	0.1	-20.2	-99.6%
Forêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Biens mobiliers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Immobilisations corporelles diverses	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

27 Transfert d'immobilisations incorporelles au patrimoine financier

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Transfert d'immobilisations incorporelles au patri- moine financier (GC 62)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Logiciels	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Brevets / licences	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres immobilisations incorporelles					

28 Subventions d'investissement acquises

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Subventions d'investissement acquises (GC 63)	215.1	160.8	115.6	-99.5	-46.3%
Confédération	191.5	151.3	102.7	-88.8	-46.3%
Cantons et concordats	0.5	0.4	0.5	-0.0	-0.0%
Communes et syndicats de communes	22.9	9.0	11.8	-11.1	-48.3%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	0.2	0.0	0.5	0.3	166.7%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	-0.0	-94.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres subventions d'investissement acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

29 Remboursement de prêts

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Remboursement de prêts (GC 64)	17.1	16.3	20.9	3.8	22.5 %
Confédération	0.0	0.0	3.6	3.6	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	2.3	2.4	2.0	-0.2	-9.8 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	11.4	12.1	10.8	-0.5	-4.6 %
Entreprises privées	3.5	1.8	4.4	1.0	27.6 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

30 Report de participations

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Report de participations (GC 65)	0.0	0.0	0.6	0.6	-
Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	0.0	0.6	0.6	-
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Report d'autres participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

31 Remboursement de subventions d'investissement accordées

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Remboursement de subventions d'investissement accordées (GC 66)	9.5	28.8	7.6	-1.8	-19.4 %
Confédération	8.3	8.1	7.6	-0.6	-7.8 %
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Communes et syndicats de communes	0.0	18.9	0.0	0.0	0.0 %
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises publiques	0.0	1.8	0.0	0.0	0.0 %
Entreprises privées	1.2	0.0	0.0	-1.2	-100.0 %
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0 %

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Remboursement de subventions d'investissement accordées - autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

32 Subventions d'investissement à redistribuer

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Subventions d'investissement à redistribuer (GC 67)	45.2	30.9	22.5	-22.7	-50.3%
Confédération	42.4	27.9	20.0	-22.4	-52.9%
Cantons et concordats	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Communes et syndicats de communes	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Entreprises publiques	2.9	3.0	2.5	-0.3	-12.0%
Entreprises privées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Organisations privées à but non lucratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Ménages	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Etranger	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

33 Recettes d'investissement extraordinaires

	Compte 2016	Budget 2017	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF				CHF	%
Recettes d'investissement extraordinaires (GC 68)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes d'investissement extraordinaires pour des immo- bilisations corporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes d'investissement extraordinaires pour des immo- bilisations incorporelles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Subventions d'investissement extraordinaires acquises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Remboursement extraordinaire de prêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Transfert extraordinaire de participations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Remboursement extraordinaire de subventions d'investis- sement accordées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres recettes d'investissement extraordinaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%

34 Investissements et désinvestissements par catégorie

	Compte 2016	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
en millions CHF			CHF	%
1210 Immobilisations financières à long terme				
Dépenses	0.0	78.9	78.9	–
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	78.9	78.9	–
1220 Participations				
Dépenses	0.6	0.0	–0.6	–100.0 %
Recettes	–0.4	–0.6	–0.2	–50.0 %
Solde	0.2	–0.6	–0.8	–452.9 %
1230 Prêts à long terme				
Dépenses	2.6	7.5	4.9	188.0 %
Recettes	–16.7	–20.0	–3.3	–20.0 %
Solde	–14.1	–12.5	1.6	11.2 %
1240 Autres				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
1300 Subventions d'investissement				
Dépenses	262.0	129.0	–133.0	–50.8 %
Recettes	–114.6	–27.5	87.0	76.0 %
Solde	147.5	101.5	–46.0	–31.2 %
1400 Subventions d'investissement inscrites au passif				
Dépenses	0.0	0.1	0.1	–
Recettes	0.0	–69.4	–69.4	–
Solde	0.0	–69.3	–69.3	–
2110 Mobilier et équipements				
Dépenses	6.8	6.6	–0.2	–3.5 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	6.8	6.6	–0.2	–3.5 %
2120 Véhicules				
Dépenses	11.5	11.9	0.4	3.8 %
Recettes	–0.6	–0.8	–0.3	–48.0 %
Solde	10.9	11.1	0.2	1.6 %
2130 Machines et appareils				
Dépenses	9.4	10.1	0.7	7.4 %
Recettes	–0.2	–0.0	0.1	76.7 %
Solde	9.2	10.0	0.8	9.0 %
2140 Outils et appareils				
Dépenses	0.6	1.4	0.8	141.0 %

en millions CHF	Compte 2016	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précé- dente	
			CHF	%
Recettes	-0.0	0.0	0.0	29.5 %
Solde	0.6	1.4	0.8	142.8 %
2150 Informatique				
Dépenses	15.8	2.7	-13.1	-83.1 %
Recettes	-0.7	0.0	0.7	0.0 %
Solde	15.1	2.7	-12.4	-82.3 %
2160 Informatique scolaire				
Dépenses	3.4	2.8	-0.7	-19.1 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	3.4	2.8	-0.7	-19.1 %
2170 Autres immobilisations corporelles meubles				
Dépenses	0.1	0.6	0.5	367.7 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.1	0.6	0.5	367.7 %
2221 Terrain non bâti				
Dépenses	0.0	0.1	0.0	196.3 %
Recettes	0.0	-0.0	-0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.1	0.0	124.4 %
2222 Biens-fonds				
Dépenses	146.8	141.4	-5.4	-3.6 %
Recettes	-7.4	6.8	14.2	192.8 %
Solde	139.4	148.2	8.8	6.3 %
2223 Infrastructure				
Dépenses	301.7	243.2	-58.5	-19.4 %
Recettes	-181.4	-72.6	108.8	60.0 %
Solde	120.3	170.6	50.3	41.8 %
2224 Biens culturels				
Dépenses	0.1	0.0	-0.1	-100.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.1	0.0	-0.1	-100.0 %
2225 Autres immobilisations corporelles non réalisables				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3000 Immobilisations incorporelles				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0 %
3010 Brevets, savoir-faire, procédés				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0 %

en millions CHF	Compte 2016	Compte 2017	Ecart par rapport à l'année précédente	
			CHF	%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3020 Marques, échantillons, modèles				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3030 Licences, concessions, droits d'utilisation				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3040 Droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3050 Autres immobilisations incorporelles				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%
3150 Informatique				
Dépenses	0.0	13.8	13.8	–
Recettes	0.0	–0.4	–0.4	–
Solde	0.0	13.3	13.3	–
3160 Informatique scolaire				
Dépenses	0.0	0.0	0.0	0.0%
Recettes	0.0	0.0	0.0	0.0%
Solde	0.0	0.0	0.0	0.0%

2.6.2.3 Bilan

Explications sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 (= 01.2017)

Par ACE n° 0247 du 17 février 2010, le Conseil-exécutif a décidé de mettre en œuvre les recommandations de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances relatives au «Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2)», en s'appuyant sur les seules normes comptables reconnues au niveau international, les «International Public Sector Accounting Standards» (IPSAS; mise en œuvre du MCH2 en conformité avec les IPSAS).

Le Grand Conseil a adopté la révision correspondante de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP) le 28 novembre 2013. Le MCH2/IPSAS a été introduit au 1^{er} janvier 2017 par ACE n° 0616 du 14 mai 2014.

Le passage au MCH2/IPSAS a nécessité un ajustement de la structure des éléments de l'actif et du passif en fonction de la nouvelle structure du bilan (nouveau plan comptable général) et différents changements d'évaluation en fonction des nouveaux principes régissant la présentation des comptes (modifications matérielles). Par ACE n° 1097 du 25 octobre 2017, le Conseil-exécutif a approuvé a posteriori, au cours de l'exercice, les modifications effectuées. Du fait de la mise en œuvre des modifications, il est impossible de comparer directement les postes du bilan au 31 décembre 2016 (MCH1) avec ceux au 31 décembre 2017 (MCH2/IPSAS). Raison pour laquelle les chiffres du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 sont présentés ici à titre de base de comparaison.

Corrections effectuées après coup, dans le cadre du retraitement, au 1^{er} janvier 2017

Dans le cadre de la clôture des comptes de 2017, il a fallu faire, sur la base des constatations du Contrôle des finances et des Directions, des corrections qui ont un effet sur le capital propre pour un montant total de CHF 22,1 millions - y compris les deux écarts restant à corriger conformément à IACE n° 1097, conformément aux vérifications du Contrôle des finances relatives au rapport sur l'adaptation du bilan au 1^{er} janvier 2017.

Le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 conforme au MCH2/IPSAS, dans lequel les corrections ont été apportées, est présenté, en complément, à la page suivante.

en millions CHF	Bilan d'ouverture selon ACE 1097/2017	Correction retraitement	Bilan d'ouverture après corrections	Montant final au 31.12.2017
Actif circulant				
Patrimoine financier	3 729.9	-38.9	3 691.0	3 784.6
Disponibilités et placements à court terme	155.9	0.0	155.9	103.1
Créances	2 850.8	-38.9 ¹⁾	2 811.8	2 932.1
Placements financiers à court terme	0.0	0.0	0.0	0.0
Actifs de régularisation	702.3	0.0	702.3	731.5
Stocks et travaux en cours	20.9	0.0	20.9	17.9
Actif immobilisé				
Patrimoine financier	191.6	0.0	191.6	186.1
Placements financiers	10.3	0.0	10.3	10.3
Immobilisations corporelles (PF)	181.3	0.0	181.3	175.9
Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0
Patrimoine administratif	8 137.2	24.1	8 161.4	8 216.9
Immobilisations corporelles (PA)	5 425.2	38.7 ²⁾	5 463.9	5 150.4
Immobilisations incorporelles	35.2	0.0	35.2	35.7
Prêts	604.8	0.0	604.8	591.4
Participations / capital social	458.6	-0.7 ³⁾	458.0	599.7
Subventions d'investissement	1 613.4	-13.9 ⁴⁾	1 599.5	1 839.7
Total Actif	12 058.8	-14.8	12 044.0	12 187.6
Capitaux de tiers	-11 190.0	-2.2	-11 192.2	-11 335.4
Capitaux de tiers à court terme	-2 943.8	-10.9	-2 954.7	-3 297.5
Engagements courants	-1 267.4	1.6 ⁵⁾	-1 265.8	-1 425.5
Engagements financiers à court terme	-712.8	0.0	-712.8	-625.4
Passifs de régularisation	-782.8	-12.5 ⁶⁾	-795.3	-933.0
Provisions à court terme	-180.9	0.0	-180.9	-313.6
Capitaux de tiers à long terme	-8 246.2	8.7	-8 237.5	-8 037.9
Engagements financiers à long terme	-6 224.8	8.7 ⁷⁾	-6 216.1	-6 288.8
Provisions à long terme	-1 796.6	0.0	-1 796.6	-1 547.8
Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	-224.8	0.0	-224.8	-201.3
Capital propre	-868.8	17.0	-851.8	-852.1
Engagements (+) et avances (-) envers des financements spéciaux et Fonds	-16.3	0.0	-16.3	-68.2
Préfinancements	-523.0	0.0	-523.0	-502.5
Réserve de politique financière	0.0	0.0	0.0	-223.8
Réserve de réévaluation (introduction MCH2 / IPSAS)	-3 295.8	19.6 ⁸⁾	-3 276.3	-573.4
Réserve de retraitement du patrimoine financier	-149.2	-2.6 ⁹⁾	-151.8	-146.6
Autres capitaux propres	0.0	0.0	0.0	-0.2
Excédent / découvert du bilan	3 319.8	0.0	3 319.8	662.6
Total Passif	-12 058.8	14.8	-12 044.0	-12 187.6

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾⁻⁹⁾ Les corrections effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes sont indiquées aux postes du bilan correspondants (aux chiffres 36, 40, 43, 46 à 48, 50, 52, 58 à 59).

35 Disponibilités et placements à court terme

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. au bilan d'ouverture	
			CHF	%
Disponibilités et placements à court terme (GC 100)	155.9	103.1	-52.8	-33.8 %
Caisse	0.9	0.7	-0.2	-24.9 %
Banque	154.9	102.4	-52.5	-33.9 %
Placements à court terme sur le marché monétaire	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Cartes de débit et de crédit	0.0	0.0	0.0	-20.1 %
Autres disponibilités	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les disponibilités et placements à court terme (GC 100) baissent de CHF 52,8 millions. Le décompte d'anciennes procédures avec d'importantes masses de faillite et l'introduction d'acomptes suite aux intérêts négatifs se traduisent par une baisse de

CHF 28,0 millions au niveau des offices des poursuites et faillites. L'autonomisation de la psychiatrie entraîne une baisse de CHF 30,4 millions, du fait que les disponibilités ont été données aux nouvelles sociétés.

36 Créances

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Créances (GC 101)	2 850.8¹⁾	2 932.1	81.3	2.9 %
Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers	185.6	181.3	-4.3	-2.3 %
Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers (manuel)	45.6	16.8	-28.8	-63.2 %
Rectification de valeur des créances résultant de livraisons et de prestations	-13.4	-14.0	-0.6	-4.2 %
Comptes courants avec des tiers	997.6	1 128.8	131.2	13.2 %
Créances fiscales	1 762.2	1 793.8	31.5	1.8 %
Rectification de valeur des créances fiscales	-57.5	-94.4	-36.9	-64.2 %
Rectification de valeur des impôts sur les mutations	-103.3	-120.7	-17.4	-16.9 %
Acomptes à des tiers	31.4	25.2	-6.2	-19.9 %
Créances sur transferts	0.5	13.1	12.6	2 415.8 %
Comptes courants internes	1.3	1.3	0.0	1.8 %
Avances pour frais administratifs provisoires	0.0	0.1	0.0	60.0 %
Autres créances	0.6	0.8	0.2	37.7 %

¹⁾ les CHF 38,9 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les créances (GC 101) augmentent de CHF 81,3 millions. A l'Office de l'agriculture et de la nature, le compte courant a été réduit de CHF 15,0 millions en relation avec le système d'information agricole GELAN. Le compte courant avec le service fédéral de caisse et de comptabilité a été augmenté de CHF 16,9 millions à l'Administration des finances. L'Intendance des impôts a augmenté la rectification de valeur des créances fiscales de CHF 37,0 millions. Les demandes de restitution de l'impôt anticipé pas encore déposées entraînent une augmentation de CHF 106,5 millions à l'Intendance des impôts. Les avoirs d'impôt entraînent une augmentation de CHF 13,6 millions à l'Intendance des impôts.

Le montant des avoirs d'impôt dépend du comportement des contribuables en matière de paiement. En raison des avoirs de primes à l'AVS, le solde du compte courant avec des tiers est supérieur de CHF 13,3 millions à l'Office du personnel. L'autonomisation de la psychiatrie entraîne une baisse de CHF 26,2 millions. L'enregistrement des subventions d'investissement promises par la Confédération pour les projets relatifs aux routes cantonales se traduit par une augmentation de CHF 13,1 millions à l'Office des ponts et chaussées. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF 38,9 millions.

37 Placements financiers à court terme

2017	Prêts à court terme	Placements à intérêts	Dépôts à terme	Autres placements financiers à court terme	Valeur comp- table totale
en millions CHF					
Placements financiers au 01.01	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Entrées	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Reprises de dépréciation (reversed impair- ments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réaffectations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont placements affectés à un but déterminé (legs et fondations)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Pas de placements financiers à court terme (GC 102) substan-
tiels au 1^{er} janvier 2017 ni au 31 décembre 2017.

38 Actifs de régularisation

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Actifs de régularisation (GC 104)	702.3	731.5	29.1	4.2 %
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	-6.5 %
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	14.5	15.3	0.8	5.7 %
Impôts	163.8	194.1	30.2	18.4 %
Transferts du compte de résultats	182.8	174.7	-8.1	-4.4 %
Charges financières / revenus financiers	32.3	28.2	-4.2	-12.9 %
Autres revenus d'exploitation	292.6	289.4	-3.3	-1.1 %
Compte des investissements	13.2	15.1	1.9	14.4 %
Postes du bilan	0.0	9.7	9.7	-
Compte de résultats	3.1	5.2	2.0	64.6 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les actifs de régularisation (GC 104) affichent une hausse de CHF 29,1 millions. A l'Office des hôpitaux, les régularisations enregistrées suite à des remboursements plus élevés de subventions d'exploitation, intervenus sur la base de décomptes provisoires, augmentent de CHF 21,8 millions. Suite à une augmentation du produit de l'impôt anticipé, le solde de l'Intendance des impôts augmente de CHF 30,0 millions. A l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professi-

onnelle, une rectification de la pratique de régularisation de l'année 2016 engendre une baisse de CHF 13,5 millions. La suppression d'une régularisation suite au nouveau calcul des subventions entraîne une réduction de CHF 20,0 millions à l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie. Le nouveau calcul des subventions se traduit par une diminution des régularisations à l'Office de la coordination environnemen-
tale et de l'énergie.

39 Stocks et travaux en cours

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Stocks et travaux en cours (GC 106)	20.9	17.9	-3.1	-14.6 %
Articles de commerce (stocks)	13.9	12.6	-1.3	-9.2 %
Matières premières et auxiliaires	6.2	4.3	-1.9	-30.4 %
Rectification de valeur des matières premières et auxiliaires	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Produits semi-finis et finis	0.9	0.7	-0.1	-14.8 %
Rectification de valeur des produits semi-finis et finis	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Travaux en cours	0.0	0.2	0.2	0.0 %
Rectification de valeur des travaux en cours	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Avances et acomptes versés	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les stocks et travaux en cours (GC 106) baissent de CHF 3,1 millions. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

40 Placements financiers du patrimoine financier

2017	Actions et parts sociales	Placements à intérêts	Créances à long terme	Autres placements financiers à long terme	Valeur comp- table totale
en millions CHF					
Placements financiers au 01.01	2.7	2.5	5.1	0.0	10.3
Entrées	0.2	0.1	0.2	0.0	0.6
Sorties	-0.3	-0.1	-0.3	0.0	-0.7
Adaptations à la valeur vénale	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1
Réaffectations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Placements financiers au 31.12	2.6	2.5	5.2	0.0	10.3
dont placements affectés à un but déterminé (legs et fondations)	1.5	2.5	0.0	0.0	4.0

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les placements financiers du patrimoine financier (GC 107) s'élèvent à CHF 10,3 millions. Faible écart n'appelant aucun commentaire. Les placements financiers affectés à un but déterminé concernent des legs et des fondations sans personnalité juridique qui disposent de leurs propres immobilisations – à but déterminé (voir aussi chiffre 54).

Liste des participations (patrimoine financier)

en CHF	Forme juri- dique	Valeur comptable		Part canton Berne (en %)		Capital-ac- tions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		01.2017	12.2017	01.2017	12.2017			
Participations du patrimoine financier		2 673 823	2 564 050					
TEAG Technologieparkt-Immobi- lien SA, Berne	SA	1 080 000	1 080 000	22.50 %	22.50 %	4 800 000	1 080	1 080 000
Autres participations non affectées	Divers	94 680	6 900	–	–	–	–	–
Autres participations affectées ¹⁾	Divers	1 499 143	1 477 150	–	–	–	–	–
SA = Société anonyme								
¹⁾ Patrimoine financier affecté à des legs et des fondations sans personnalité juridique. Les valeurs comptables correspondent au cours des actions au jour de clôture des comptes.								

41 Immobilisations corporelles du patrimoine financier

2017	Terrains (PF)	Bâtiments (PF)	Mobilier (PF)	Immobilisa- tions en construction (PF)	Acomptes (PF)	Autres immobilisa- tions corpo- relles (PF)	Valeur comptable totale
en millions CHF							
État au 01.01.	101.1	80.3	0.0	0.0	0.0	0.0	181.3
Entrées	0.0	2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	2.6
Transferts du patrimoine administratif	0.0	13.4	0.0	0.0	0.0	0.0	13.4
Sorties	–0.3	–28.5	0.0	0.0	0.0	0.0	–28.8
Transferts au patrimoine administratif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Reévaluations (Impairments) (-)	0.0	–0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	–0.6
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.0
Réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12.	100.8	75.1	0.0	0.0	0.0	0.0	175.9
dont immobilisations en location	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont droits de superficie	67.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	67.9

Terrains et bâtiments en vente (selon la liste de ventes de la TTE)

en millions CHF	Valeur véale
Berne 2 – Feuillet RF 1192, Viererfeld (droit d'emption pour surface partielle de 84 482 m2 jusqu'au 04.12.2019)	51.1
Trachselwald – Feuillet RF 98, Zuguet 172+172a (surface partielle de 1 000 m²)	0.3
Toffen - Feuillet RF 817, Belpbergstrasse 6	0.4
Schlosswil - Feuillet RF 873, Schlossweg 1	0.7
Interlaken - Feuillet RF 26, Brienstrasse 7, Bleiki (surface partielle de 500 m²)	0.1
Arch - Feuillet RF 4, terrain agricole avec alimentation en eau	0.1
Zweisimmen - Feuillet RF 667, Heimersbergstrasse 19c, ancien chalet d'alpage Eggenalp (surface partielle de 827 m²)	0.3
Zweisimmen - Feuillet RF 667, Heimersbergstrasse 19+19a+19b, chalet d'alpage, chalet avec fromagerie et étable (surface partielle de 4 378 m²)	0.7
Rüschegg-Riffenmatt - Feuillet RF 10, Einberg 85 (surface partielle de 1 423 m²)	0.3

Terrains et bâtiments en vente (selon la liste de ventes de la TTE) en millions CHF	Valeur véale
Eriz-Schangnau - Feuillet RF 221, Rotmoos 251 (surface partielle de 400 m²)	0.1
Lignièrès NE - Feuillet RF 461, terrain agricole, 1 437 m²	0.0
Lignièrès NE - Feuillet RF 493, terrain agricole, 8 943 m²	0.0
Berne 1 - Feuillet RF 590 et 1501, Münsterstrasse 32	12.0
Berne 4 - Feuillet RF 4369, Wölflistrasse (droit d'emption jusqu'au 09.11.2025)	1.9
Plateau de Diesse 3 (Prêles) - Feuillet RF 2121, La Praye 107, maison d'habitation (en droit de superficie)	0.2
Nods - Feuillet RF 3259, La Praye 105c, 105d, 105e, 105g, 105k, 105n, 105p, 105r, 105s, 105t, 105u, 105w, exploitation agricole (en droit de superficie)	3.4
Chiètres - Feuillet RF 8691, Sonnenberg	0.0
Zweisimmen - Feuillet RF 2481, Eggetlistrasse, terrain à bâtir	0.0
Désignation de l'immeuble 19Gléresse - Feuillet RF 109, parcelle de vignes	0.0
Oberdiessbach - Feuillet RF 496, Glasholzstrasse 12+12a, centre d'en-tretien	0.5
Unterseen - Feuillet RF 2163, Beatenbergstrasse 78 (droit d'emption jusqu'au 31.10.2019)	2.0
Thoune 2 - Feuillet RF 2192, Räckholtere, forêt près du Strättlgturm (surface partielle de 9 924 m²)	0.0
Zweisimmen - Feuillet RF 1404, droit de superficie n° 2942	0.0
Désignation de l'immeuble 24Lützelflüh - Feuillet RF 2623, terrain agricole	0.1
Corgémont - Feuillet RF 264, Sur le Crêt (surface partielle de 4 868 m²)	0.3
Corgémont - Feuillet RF 264, Sur le Crêt (surface partielle de 329 m²)	0.0

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les immobilisations corporelles du patrimoine financier (GC 108) baissent de CHF 5,5 millions. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

42 Créances envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture CHF	%
Créances envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers (GC 109)	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Créances envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Créances envers les fonds des capitaux de tiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Pas de créances envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers (GC 109) au 1^{er} janvier 2017 ni au 31 décembre 2017. Les engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers sont commentés ci-après, au chiffre 54.

Précision

On trouvera des informations complémentaires au chapitre «Financements spéciaux» dans le volume 3 (groupes de produits, comptes spéciaux et financements spéciaux).

43 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif

Catégorie d'im- mobilisations	Intitulé	Durée d'utilisation
Rues / Voies de communication		
	Revêtement: voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	12 ans
	Infrastructures pour les liaisons radio et de télécommunication	12 ans
	Ouvrages d'art	25 ans
	Superstructure/infrastructure: voies ferrées, routes cantonales et nationales, rues et places	40 ans
Aménagement des eaux		
	Corrections des eaux	50 ans
Bâtiments		
	Installations techniques, bâtiments	10 ans
	Ecluses et barrages, constructions (aménagement / installation)	15 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture, autre patrimoine financier non réalisable	20 ans
	Loisir sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, culte, installations militaires et équipements de protection, PPP commerce et administration, autres biens-fonds, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, forêts, logement	25 ans
	Installations techniques (gros oeuvre)	40 ans
	Industrie et artisanat, agriculture et sylviculture (gros oeuvre)	60 ans
	Loisir sport et détente, aide sociale et santé, industrie hôtelière et tourisme, commerce et administration, justice et police, culture et convivialité, installations militaires et équipements de protection, écluses et barrages, enseignement formation et recherche, infrastructures de transport, logement (gros oeuvre)	80 ans
	PPP commerce et administration (gros oeuvre)	80 ans
Mobilier		
	Voitures de patrouille	2 ans
	Véhicules à 2 roues, voitures particulières	4 ans
	Machines de bureau, installations et appareils électroniques, infrastructure de réseau (serveurs inclus), ordinateurs individuels et périphériques, équipements de sécurité, autres véhicules, autres installations informatiques, autres outils et appareils	5 ans
	Voitures utilitaires	6 ans
	Machines de bureau et d'entreprise, vêtements de service, équipements dans des objets loués à des tiers, appareils radio, petits véhicules, camions, Installations de production, autres équipements, autres machines et appareils, véhicules spéciaux, armes, outils et appareils de production	10 ans
	Équipements de laboratoire, équipements d'entreposage, bateaux, équipements d'atelier	15 ans
	Transports publics	25 ans
Autres immobilisations corporelles		
	Autres immobilisations corporelles meubles (cheptel inclus)	5 ans
	Constructions mobilières	10 ans
	Infrastructures pour les liaisons radio et de télécommunication	12 ans
	Installations d'éclairage et signalisation	20 ans
	Autres infrastructures, constructions	25 ans
	Autres immobilisations corporelles non réalisables, constructions (gros oeuvre)	60 ans

2017	Terrains (PA)	Routes / voies de communi- cation	Aménage- ment des eaux	Terrains bâti	Forêts	Biens mobiliers (PA)	Immobi- lisations en construc- tion (PA)	Autres immobili- sations corpo- relles	Total
en millions CHF									
Coût d'acquisition état au 01.01.	10.0	3 294.2	157.9	5 662.0	47.4	485.3	190.0	74.5	9 921.3
Entrées	0.7	0.6	0.5	81.3	0.1	35.7	350.6	0.1	469.6
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties ¹⁾	0.0	0.0	0.0	-137.7	0.0	-14.6	-96.8	0.0	-249.1
Transferts au patrimoine financier	0.0	-0.1	0.0	-5.1	0.0	0.0	-8.2	0.0	-13.4
Réorganisations ³⁾	0.0	166.8	1.8	35.4	0.0	17.2	-254.2	1.7	-31.5
État au 31.12.	10.7	3 461.5	160.2	5 635.9	47.5	523.6	181.3	76.3	10 096.9
Amortissements cumulés état au 01.01.	0.0	-1 593.8	-33.1	-2 466.9	0.0	-358.8	0.1	-43.7	-4 496.1
Amortissements planifiés	0.0	-115.5	-2.8	-154.2	0.0	-34.9	0.0	-4.9	-312.2
Dépréciations durables (impair- ments) (-)	0.0	-159.1	0.0	-27.5	0.0	-0.3	-31.0	0.0	-217.9
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	15.6	0.0	1.2	3.0	0.0	19.8
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.0	41.9	0.0	9.5	0.0	-0.1	51.4
Amortissements sur réorganisa- tions	0.0	0.0	0.0	8.4	0.0	0.0	0.0	0.0	8.4
État au 31.12.	0.0	-1 868.3	-35.9	-2 582.7	0.0	-383.2	-27.9	-48.6	-4 946.6
Valeur comptable au 01.01.	10.0	1 700.4	124.8	3 195.1	47.4	126.5	190.1	30.8	5 425.2²⁾
Valeur comptable au 31.12.	10.7	1 593.2	124.4	3 053.2	47.5	140.4	153.4	27.7	5 150.3
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	144.4	0.0	18.1	0.0	0.0	162.5
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur comptable des transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	5.0	0.0	0.0	0.0	0.0	5.0

¹⁾ Immobilisations corporelles de la psychiatrie (autonomisation au 01.01.2017).

²⁾ les CHF 38,7 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

³⁾ Ces «réorganisations» concernent des situations au sein des immobilisations corporelles. A l'exception de celle qui concerne des subventions d'investissement (CHF 31,5 mio): le 01.01.2017, celles-ci étaient inscrites au bilan comme immobilisations en construction dans les immobilisations corporelles, et sont désormais inscrites dans les subventions d'investissement (GC 146).

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les immobilisations corporelles du patrimoine administratif (GC 140) baissent de CHF 274,8 millions. Suite à la votation du 12 février 2017, la Confédération reprendra près de 60 kilomètres de routes cantonales au 1^{er} janvier 2020, ce qui se traduit par une baisse de CHF 133,7 millions à l'Office des ponts et chaussées. La variation de l'investissement net après amortissements entraîne une baisse de CHF 11,5 millions à l'Office des immeubles et des constructions. La mise en service du tunnel IUC à l'Hôpital de l'Ile entraîne une augmentation de CHF 11,5 millions. L'autonomisation de la psychiatrie se traduit par une baisse de CHF 66,8 millions. La variation de l'investissement net après amortissements entraîne une baisse de CHF 53,7 millions en matière de terrains bâtis à l'Office des immeubles et des constructions.

Les équipements dans des objets loués à des tiers se traduisent par une augmentation de CHF 16,0 millions en matière de mobilier. Les immobilisations en construction augmentent de CHF 28,4 millions (Mittelstrasse, Berne / Institut de médecine légale de l'Université de Berne / Campus de Bienne) Les rectifications de valeur des immobilisations en construction et la mise en service du centre de chirurgie IUC de l'Hôpital de l'Ile entraînent une baisse de CHF 18,0 millions. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF 38,7 millions.

44 Immobilisations incorporelles

Catégorie d'im-mobilisations	Intitulé	Durée d'utilisation
Logiciels		
	Logiciels	5 ans
Licences, droits d'utilisation, droits à la marque		
	Brevets, procédés, frais de recherche et de développement, goodwill, concessions, licences, marques, modèles, échantillons, droits d'utilisation, plans, droits d'auteur, droits d'édition, droits contractuels	5 ans
Immobilisations incorporelles en cours de réalisation		
	Frais de fondation, d'augmentation du capital et d'organisation	5 ans
Autres immobilisations incorporelles		
	Savoir-faire, autres immobilisations incorporelles	5 ans

2017	Logiciels	Licences / droits d'utilisation / droits des marques	Immobilisations incorporelles en cours	Autres immobilisations incorporelles	Total
en millions CHF					
Coût d'acquisition état au 01.01.	152.7	0.1	5.4	0.0	158.2
Entrées	3.6	0.0	10.1	0.0	13.8
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties ¹⁾	-1.9	0.0	-0.7	0.0	-2.7
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations	4.2	0.0	-4.2	0.0	0.0
État au 31.12.	158.6	0.1	10.7	0.0	169.3
Amortissements cumulés état au 01.01.	-122.6	-0.1	-0.3	0.0	-122.9
Amortissements planifiés	-10.4	0.0	0.0	0.0	-10.4
Dépréciations durables (impairments) (-)	-0.2	0.0	0.0	0.0	-0.2
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12.	-133.2	-0.1	-0.3	0.0	-133.6
Valeur comptable au 01.01.	30.1	0.0	5.2	0.0	35.3
Valeur comptable au 31.12.	25.4	0.0	10.4	0.0	35.7
dont immobilisations en location	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations mises en gage	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
dont immobilisations produites en interne	1.9	0.0	2.8	0.0	4.7

¹⁾ Immobilisations incorporelles de la psychiatrie (autonomisation au 01.01.2017).

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les immobilisations incorporelles (GC 142) augmentent de CHF 0,5 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

45 Prêts

2017 en millions CHF	Valeur comptable Prêts
Valeur nominale au 01.01.	605.4
Entrées	4.4
Transferts du patrimoine financier	0.0
Sorties	-17.7
Transferts au patrimoine financier	0.0
Réorganisations	0.0
État au 31.12.	592.1
Amortissements cumulés état au 01.01.	-0.7
Amortissements planifiés	0.0
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0
Amortissements sur sorties	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0
État au 31.12.	-0.7
Valeur comptable au 01.01.	604.7
Valeur comptable au 31.12.	591.4
dont subv. inv. inscrites au passif	-484.9

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les prêts (GC 144) baissent de CHF 13,4 millions. Un changement de groupe suite à l'introduction du MCH2/IPSAS entraîne une baisse de CHF 12,6 millions à l'Office de l'agriculture et de la nature. La baisse des remboursements de prêts remboursables par les entreprises de transports se traduit par une

diminution de CHF 11,0 millions à l'Office des transports publics et de la coordination des transports. Aucun nouveau prêt remboursable n'a été accordé en 2017.

Liste des prêts et échéances

2017 en millions CHF	Echéance < 1 an	Echéance > 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	Valeur comptable totale
Prêts	0.8	11.2	579.4	591.4
Prêts à la Confédération	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux cantons et aux concordats	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux communes et aux syndicats de communes	0.1	2.3	14.7	17.2
Prêts aux assurances sociales publiques	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts aux entreprises publiques	0.3	6.2	78.8	85.3
Prêts aux entreprises privées	0.2	2.6	485.5	488.4
Prêts aux organisations privées à but non lucratif	0.1	0.0	0.4	0.5
Prêts aux ménages	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts à l'étranger	0.0	0.0	0.0	0.0

Vue d'ensemble des bénéficiaires de prêts importants et échéances

en millions CHF	Durée	Valeur comptable totale
Aides aux exploitations octroyées par la Confédération à la Fondation bernoise de crédit agricole (CAB)	Divers	20.4
Prêts de la Confédération à divers exploitants via la CAB	Divers	411.0
Prêts à BERNMOBIL	2004 – 2037	16.8
Prêts à RBS	Divers	15.2
Prêts à BLS	Divers	20.0

46 Participations et capital social

en millions CHF	Valeur comptable participations dans des entreprises publiques
Coût d'acquisition état au 01.01.	513.9
Entrées	142.8
Transferts du patrimoine financier	0.0
Sorties	-0.6
Transferts au patrimoine financier	0.0
Réorganisations ¹⁾	0.0
État au 31.12.	656.1
Amortissements cumulés état au 01.01.	-55.3
Amortissements planifiés	0.0
Dépréciations durables (impairments) (-)	-1.1
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0
Amortissements sur sorties	0.0
Amortissements sur réorganisations	0.0
État au 31.12.	-56.4
Valeur comptable au 01.01.	458.6³⁾
Valeur comptable au 31.12.	599.7
¹⁾ Participations de la psychiatrie (autonomisation au 01.01.2017).	142.5

³⁾ Les CHF -0,7 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les participations (GC 145) enregistrent une hausse de CHF 141,1 millions. La réévaluation des hôpitaux, intervenue avec le retraitement suite à l'introduction du MCH2/IPSAS, et la recapitalisation des trois cliniques psychiatriques autonomisées et externalisées entraînent une augmentation de CHF 141,1 millions à l'Administration des finances. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF -0,7 millions.

Liste des participations (patrimoine administratif)

en CHF	Forme juri- dique,	Valeur comptable		Part canton Berne (en %)		Capital-ac- tions, capital social ou capital de dotation	Nombre de droits	Valeur nominale
		01.2017	12.2017	01.2017	12.2017			
Participations du patrimoine administratif		458 620 081	599 710 034					
Aare Seeland mobil AG, Langenthal	SA	389 562	253 215	37.94 %	37.94 %	10 267 130	389 562	3 895 620
Autoeinstellhalle Rathaus AG, Berne	SA	1 000 000	1 000 000	45.45 %	45.45 %	2 200 000	1 000	1 000 000
BE! Tourisme SA, Berne	SA	294 000	294 000	49.00 %	49.00 %	300 000	14 700	147 000
be-advanced ag, Berne	SA	100 000	100 000	41.67 %	41.67 %	240 000	100	100 000
Bedag Informatique SA, Berne	SA	10 000 000	10 000 000	100.00 %	100.00 %	10 000 000	10 000	10 000 000
Berner Fachhochschule, Berne	IDP	0 ³⁾	1	100.00 %	100.00 %	0	–	0
Banque cantonale bernoise SA, Berne	SA	96 000 000	96 000 000	51.50 %	51.50 %	186 400 000	4 800 000	96 000 000
Berner Oberland-Bahnen AG, Inter- laken	SA	3 581 279	3 581 279	34.34 %	34.34 %	12 341 000	42 382	4 238 200
Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, Berne	FOND	1 600 000	1 000 000	100.00 %	100.00 %	1 000 000	–	1 000 000
Bielersee-Schiffahrts-Gesellschaft AG, Biel/Bienne	SA	103 320	103 320	5.69 %	5.69 %	4 320 000	49 200	246 000
BKW SA, Berne	SA	69 357 340	69 357 340	52.54 %	52.54 %	132 000 000	27 742 936	69 357 340
BLS SA, Berne	SA	24 359 777	24 359 777	55.75 %	55.75 %	79 442 336	44 290 504	44 290 504
BLS Netz SA, Berne	SA	112 840 000	112 839 540	16.50 %	16.50 %	387 970 000	64 015	64 015 000
Cantosana AG, Berne	SA	0	50 000	0.00 %	50.00 %	100 000	500	50 000
Centre interrégionale de perfecti- onnement CIP, Tramelan	IDP	1 100 000	1 100 000	100.00 %	100.00 %	0	0	1 100 000
Compagnie des chemins de fer du Jura (C.J.) SA, Tavannes	SA	36 073	36 073	14.46 %	14.46 %	10 850 000	15 688	1 568 800
Flughafen Bern AG, Berne	SA	180 000	141 000	2.10 %	2.10 %	14 310 000	3 000	300 000
Assurance immobilière Berne (AIB), Ittigen	IDP	0 ³⁾	1	–	–	0	–	0
Genossenschaft Berner Blumen- börsen, Berne	SCOOP	9 900	9 900	–	–	0	99	9 900
Coopérative Centre Equestre Nati- onal Berne (CENB), Berne	SCOOP	100 000	100 000	–	–	0	5	100 000
HOPITAL DU JURA BERNOIS S.A., Moutier	SA	9 017 229	9 017 229	100.00 %	100.00 %	3 950 000	3 950	3 950 000
IMMOBILIENGESELLSCHAFT WANKDORFPLATZ AG, Berne	SA	1 200 000	1 200 000	66.67 %	66.67 %	1 800 000	1 200	1 200 000
Insel Gruppe AG, Berne	SA	270 000	270 000	0.90 %	0.90 %	30 000 000	270	270 000
Messepark Bern AG, Berne	SA	3 113 906	3 113 906	8.95 %	8.95 %	38 000 000	340 000	3 400 000
Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA, Montreux	SA	3 336 800	3 065 200	18.76 %	18.76 %	20 687 570	388 000	3 880 000
Réseau santé mentale SA, Saicourt	SA	0	20 006 332	100.00 %	100.00 %	3 850 000	3 850	3 850 000
Pädagogische Hochschule, Berne	IDP	0 ³⁾	1	100.00 %	100.00 %	0	–	1

SA = Société anonyme, FOND = Fondation, IDP = Institut de droit public, SCOOP = Société coopérative

³⁾ les CHF -0.7 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Participations importantes

Sont ici considérées comme des participations importantes du canton de Berne toutes les participations à des entreprises et à des institutions dont la valeur nominale est supérieure ou égale à CHF 10 millions. Les participations importantes sont présentées dans le présent rapport de gestion si les données détaillées étaient disponibles à la date de publication des comptes annuels du canton de Berne.

Bedag Informatique SA / Groupe Bedag			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	Fourniture de services en matière d'informatique (centre de calcul, développement de logiciel)		
Représentation du canton de Berne	Oui		
Cotation en bourse	Non		
Norme de présentation des comptes	Code des obligations (CO; RS 220)		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 5 de la loi sur la société anonyme Bedag Informatique (loi sur la Bedag, LBI; RSB 152.031.2)		
Indicateurs	2016	2017	
Part du canton de Berne (en %)	100.0	100.0	
Capital de dotation / social (en mio CHF)	10.0	10.0	
Capital propre (en mio CHF)	50.3	53.1	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	50.3	53.1	
Résultat (en mio CHF)	12.3	11.0	
Part du résultat (en mio CHF)	12.3	11.0	

Banque Cantonale Bernoise SA			
Informations			
Forme juridique	Société anonyme		
But	En tant que banque universelle, la BCBE effectue toutes les opérations bancaires usuelles. Elle soutient le canton et les communes dans l'accomplissement de leurs tâches et favorise le développement économique et social dans le canton (art. 2, al. 1 LSABCB; RSB 951.10)		
Représentation du canton de Berne	Non		
Cotation en bourse	Oui		
Norme de présentation des comptes	Prescriptions comptables pour les banques (PCB)		
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 3 de la loi sur la société anonyme Banque cantonale bernoise (LSABCB)		
Indicateurs	2016	2017	
Part du canton de Berne (en %)	51.5	51.5	
Capital de dotation / social (en mio CHF)	186.4	186.4	
Capital propre (en mio CHF)	2 397.4	2 494.7	
Part du canton de Berne (en mio CHF)	1 234.7	1 284.8	
Résultat (en mio CHF)	129.4	137.4	
Part du résultat (en mio CHF)	66.6	70.8	

BKW SA		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme	
But	Détenition de participations, en particulier dans des sociétés actives dans les domaines de l'économie énergétique, de l'industrie énergétique et dans d'autres domaines connexes	
Représentation du canton de Berne	Oui	
Cotation en bourse	SIX et BX	
Norme de présentation des comptes	IFRS	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Opting Up 49 pour cent	
Indicateurs	2016	2017
Part du canton de Berne (en %)	52.5	52.5
Capital de dotation / social (en mio CHF)	132.0	132.0
Capital propre (en mio CHF)	2 682.4	3 142.3
Part du canton de Berne (en mio CHF)	1 409.3	1 651.0
Résultat (en mio CHF)	311.6	251.3
Part du résultat (en mio CHF)	163.7	132.0

BLS SA¹⁾		
Informations		
Forme juridique	Société anonyme	
But	Prestations dans les domaines du transport par chemin de fer et par bus, de la navigation ainsi que du tourisme et des loisirs	
Représentation du canton de Berne	Oui	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Swiss GAAP FER	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Il n'y a pas de limitation statutaire	
Indicateurs	2016	2017
Part du canton de Berne (en %)	55.8	55.8
Capital de dotation / social (en mio CHF)	79.4	79.4
Capital propre (en mio CHF)	927.9	1 003.6
Part du canton de Berne (en mio CHF)	517.3	559.5
Résultat (en mio CHF)	17.6	17.9
Part du résultat (en mio CHF)	9.8	10.0

¹⁾ BLS Netz AG est entièrement consolidée dans la clôture des comptes du groupe BLS SA. Aux termes des accords contractuels, BLS SA exerce le contrôle. Vu la participation cantonale dans BLS Netz AG (valeur nominale de CHF 64,0 mio), les données détaillées ne sont pas exposées séparément dans le présent rapport de gestion. Le rapport sur les participations cantonales intervient aussi sur la base des données consolidées de BLS SA.

Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) SA¹⁾		
Informationen		
Forme juridique	SA de droit privé conf. art. 620 ss droit des obligations (CO; RS 220)	
But	Selon les statuts	
Représentation du canton de Berne	Pas de représentation de l'acti-onnaire au conseil d'administration	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 de la loi sur les soins hospi-taliers (LSH; RSB 812.11) / Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 21 de la loi sur les soins hospi-taliers (LSH; RSB 812.11) / 66 2/3 pour cent conf. stratégie de proprié-taire, partie A 4.1	
Kennzahlen	2016	2017
Part du canton de Berne (en %)	0.0	100.0
Capital de dotation / social (en mio CHF)	0.0	39.4
Capital propre (en mio CHF)	0.0	0.0
Part du canton de Berne (en mio CHF)	0.0	0.0
Résultat (en mio CHF)	0.0	0.0
Part du résultat (en mio CHF)	0.0	0.0
¹⁾ autonome depuis le 01.01.2017, pas encore de comptes annuels disponibles		

Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) SA¹⁾		
Informationen		
Forme juridique	SA de droit privé conf. art. 620 ss droit des obligations (CO; RS 220)	
But	Selon les statuts	
Représentation du canton de Berne	Pas de représentation de l'acti-onnaire au conseil d'administration	
Cotation en bourse	Non	
Norme de présentation des comptes	Art. 51 de la loi sur les soins hospi-taliers (LSH; RSB 812.11) / Swiss GAAP RPC	
Limitation du droit d'aliénation (le cas échéant)	Art. 21 de la loi sur les soins hospi-taliers (LSH; RSB 812.11) / 66 2/3 pour cent conf. stratégie de proprié-taire, partie A 4.1	
Kennzahlen	2016	2017¹⁾
Part du canton de Berne (en %)	0.0	100.0
Capital de dotation / social (en mio CHF)	0.0	39.4
Capital propre (en mio CHF)	0.0	0.0
Part du canton de Berne (en mio CHF)	0.0	0.0
Résultat (en mio CHF)	0.0	0.0
Part du résultat (en mio CHF)	0.0	0.0
¹⁾ autonome depuis le 01.01.2017, pas encore de comptes annuels disponibles		

47 Subventions d'investissement

Les dépenses d'investissement activées au titre de subventions d'investissement accordées à des tiers sont normalement amorties sur la durée d'utilisation du bien d'investissement financé à

l'aide des subventions d'investissement ou bien sur la durée raccourcie fixée en cas de disparition des charges et conditions liées aux subventions d'investissement. La durée d'utilisation des subventions d'investissement se situe entre 10 et 50 ans.

2017	à la Confédéra- tion	aux cantons et aux concor- dats	aux communes et aux syndi- cats de communes	aux entre- prises publi- ques	aux entre- prises privées	aux orga- nisations privées à but non lucratif	aux ménages	aux immobili- sations en cons- truction	Total
en millions CHF									
Coût d'acquisition état au 01.01.	0.0	0.4	562.0	1 169.5	374.1	902.3	0.0	124.4	3 132.7
Entrées	0.0	0.0	21.6	4.7	2.2	8.5	0.0	65.4	102.4
Transferts du patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.8	0.0	0.0	-0.8
Transferts au patrimoine financier	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Réorganisations ¹⁾	0.0	0.0	7.1	13.6	39.1	31.6	0.0	-59.9	31.5
État au 31.12.	0.0	0.4	590.7	1 187.8	415.4	941.6	0.0	129.9	3 265.8
Amortissements cumulés état au 01.01.	0.0	-0.1	-489.4	-587.8	-174.6	-593.1	0.0	0.0	-1 845.0
Amortissements planifiés	0.0	0.0	-14.9	-51.9	-11.7	-36.7	0.0	0.0	-115.3
Dépréciations durables (impairments) (-)	0.0	0.0	-0.1	-0.8	-14.5	-0.3	0.0	0.0	-15.7
Reprises de dépréciation (reversed impairments) (+)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.9
Amortissements sur sorties	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.3
Amortissements sur réorganisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
État au 31.12.	0.0	-0.2	-504.4	-640.6	-199.9	-629.8	0.0	0.0	-1 974.9
Valeur comptable au 01.01.	0.0	0.2	72.6	581.6	199.5	309.2	0.0	124.4	1 287.7⁴⁾
Valeur comptable au 31.12.	0.0	0.2	86.3	547.2	215.4	311.8	0.0	129.9	1 290.9
dont subv. inv. inscrites au passif	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-982.7

¹⁾ Cette „réorganisation“ concerne des subventions d'investissement qui étaient inscrites comme immobilisations corporelles (GC 140; immobilisations en construction) au bilan, le 01.01.2017, et qui sont désormais inscrites dans les subventions d'investissement, conformément à leur caractère.

⁴⁾ les CHF -13,9 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les subventions d'investissement (GC 146) se révèlent supérieures de CHF 226,3 millions. Au beco Economie bernoise, les subventions d'investissement promises entraînent une hausse de CHF 16,9 millions. L'introduction du MCH2/IPSAS se traduit par une baisse de CHF 13,9 millions. Les amortissements ordinaires sur les subventions d'investissement à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers entraînent une baisse de CHF 27,8 millions à l'Office des hôpitaux. L'avancement et la fin de certains projets dans le domaine du handicap entraînent, à l'Office des personnes âgées et handicapées, une réorganisation de CHF 32,7 millions dans les immobilisations en construction. L'introduction du MCH2/IPSAS se traduit par une augmentation de CHF 12,3 millions à l'Office des ponts et chaussées. A l'Office des transports publics et de la coordination des transports, les

crédits pour l'agrandissement de la gare de Berne (nouvelle gare RBS et structures d'accueil des voyageurs des CFF) se traduisent par une augmentation de CHF 234,3 millions. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF -13,9 millions.

Hinweis

Les revenus de transfert de l'exercice comprennent CHF 149,0 millions sur la dissolution – avec incidence sur le résultat – de subventions d'investissement inscrites au passif.

Quelques postes des subventions d'investissement

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017
Subventions d'investissement (brut)	456.9	464.3
Ile: IUC (Centre des soins intensifs, des urgences et de chirurgie)	163.1	154.2
Ile: Clinique pédiatrique	70.4	74.5
SRO Spital Langenthal: travaux de remise en état	63.5	59.1
Ile: site de l'Hôpital de l'Ile	27.5	39.7
Ile: pharmacie de l'Hôpital de l'Ile	32.8	29.9
CFF: désenchevêtrement Wylerfeld	11.1	24.3
Bernmobil: construction dépôt de trams Bolligenstrasse 36	25.9	24.1
HPS Heilpädagogische Schule Lyss: construction au Grentschel	22.5	19.8
Centre hospitalier Bienne SA: rénovation bâtiment de services	21.4	19.8
BLS Netz AG: aménagement double voie Rosshäusern-Mauss, avec tunnel et aménagement gare	18.8	18.8

Subventions d'investissement promises (promesses financières)

à la date du 31.12.2017

en millions CHF

Subv. inv. transports publics	284.3
Subv. inv. santé publique	117.9
Subv. inv. bâtiments et terrains	0.0
Subv. inv. routes et travaux de génie civil	50.2
Subv. inv. agriculture et nature	1.8
Subv. inv. domaine social et sécurité	52.6
Subv. inv. environnement, énergie et recyclage	42.0
Subv. inv. domaine de la formation	0.0
Total subventions d'investissement promises (pas encore payées)	548.8

48 Engagements courants

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
	01.2017	12.2017	CHF	%
Engagements courants (GC 200)	-1 267,4⁵⁾	-1 425,5	-158.1	-12.5 %
<i>dont engagements à intérêts</i>	-1.7	-1.8	0.0	-2.7 %
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-263.5	-354.7	-91.2	-34.6 %
Comptes courants avec des tiers	-659.6	-520.1	139.5	21.1 %
Impôts	-0.1	0.0	0.1	83.3 %
Acomptes reçus de tiers	-0.9	-14.9	-14.0	-1 549.9 %
Engagements de transfert	-266.9	-485.5	-218.6	-81.9 %
Comptes courants internes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Dépôts et cautions	-76.2	-48.5	27.8	36.4 %
Autres engagements courants	-0.1	-1.9	-1.7	-1 235.8 %

⁵⁾ les CHF 1,6 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les engagements courants (GC 200) augmentent de CHF 158,1 millions. Le compte courant GELAN (système d'information agricole) diminue de CHF 13,5 millions à l'Office de l'agriculture et de la nature. Le compte courant Services fédéraux de caisse et de comptabilité du bécou augmente de CHF 12,2 millions. Suite à une réduction des subventions d'investissement promises sur le Fonds d'investissements hospitaliers, et en raison des versements effectués, l'Office des hôpitaux enregistre une hausse des créanciers de CHF 14,8 millions et une baisse des engagements de transfert de CHF 10,8 millions. A l'Office des personnes âgées et handicapées, la réduction du montant des créanciers et la diminution des subventions d'investissement promises dans le domaine du handicap due à l'avancement des projets se traduisent par une baisse de CHF 13,5 millions. Le décompte d'anciennes procédures avec d'importantes masses de faillite se traduit par une baisse de CHF 28,2 millions pour les offices des poursuites et faillites. Les montants des trois hautes écoles (université, Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique) entraînent une augmentation de CHF 98,6 millions à l'Administration des finances. Le compte courant Services fédéraux de caisse et de comptabilité de l'Intendance des impôts baisse de CHF 235,3 millions. Ce montant résulte d'une part d'une régularisation de CHF 280,0 millions enregistrée dans le groupe de comptes 204, les CHF 44,7 millions restants représentant une hausse qui dépend du comportement de paiement des contribuables.

Les répartitions de l'impôt fédéral direct entraînent une hausse de CHF 24,9 millions. Les contributions de transition à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois entraînent une augmentation de CHF 28,4 millions. La fluctuation des cotisations aux assurances sociales (AVS, impôt à la source, assurances indemnités journalières, etc.) entraîne une baisse de CHF 17,2 millions. Une correction de la pratique de régularisation entraîne une hausse de CHF 13,8 millions à l'Office de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle. Les fortes fluctuations du volume des investissements en décembre se traduisent par une augmentation de CHF 19,5 millions à l'Office des ponts et chaussées. A l'Office des transports publics et de la coordination des transports, les crédits pour l'agrandissement de la gare de Berne (nouvelle gare RBS et structures d'accueil des voyageurs des CFF) se traduisent par une augmentation de CHF 238,6 millions. Les acomptes versés dans le cadre de ventes immobilières se traduisent par une hausse de CHF 13,5 millions à l'Office des immeubles et des constructions. L'autonomisation de la psychiatrie entraîne une diminution de CHF 11,2 millions. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF 1,6 millions.

49 Engagements financiers à court terme

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Engagements financiers à court terme (GC 201)	-712.8	-625.4	87.4	12.3 %
Engagements envers des intermédiaires financiers	-474.2	-457.2	17.0	3.6 %
Engagements envers des collectivités et des syndicats de communes	-59.6	-50.2	9.5	15.9 %
Engagements envers des entités consolidées	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Engagements envers des entités indépendantes	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Part à court terme d'engagements à long terme	-119.0	-93.0	25.9	21.8 %
Part à court terme des dettes locatives à long terme	-3.3	-3.6	-0.2	-6.6 %
Instruments financiers dérivés	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	-56.7	-21.5	35.2	62.1 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les engagements financiers à court terme (GC 201) diminuent de CHF 87,4 millions. En raison d'une variation du montant des dettes, les prêts à court terme baissent de CHF 63,5 millions à l'Administration des finances. Les reconnaissances de dettes à court terme envers la Caisse de pension bernoise et la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois entraînent une hausse de CHF 17,8 millions.

Les contributions de transition à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois entraînent une diminution de CHF 31,4 millions à l'Office du personnel.

50 Passifs de régularisation

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Passifs de régularisation (GC 204)	-782.8^{a)}	-933.0	-150.2	-19.2 %
Charges de personnel	-1.3	-1.3	0.0	2.9 %
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-110.1	-17.9	92.3	83.8 %
Impôts	-88.2	-377.9	-289.7	-328.6 %
Transferts du compte de résultats	-428.9	-352.4	76.4	17.8 %
Charges financières / revenus financiers	-65.3	-60.8	4.4	6.8 %
Autres revenus d'exploitation	-1.4	-0.9	0.6	39.9 %
Passifs de régularisation, compte des investissements	-64.4	-64.1	0.3	0.5 %
Postes du bilan	0.0	-3.0	-3.0	-
Autres passifs de régularisation, compte de résultats	-23.3	-54.8	-31.5	-135.1 %

^{a)} les CHF -12,5 millions de corrections de retraitements ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les passifs de régularisation (GC 204) augmentent de CHF 150,2 millions. La part cantonale relative à l'assurance-chômage (LACI; RS 837.0) et les mesures liées au marché du travail entraînent une redistribution au beco Economie bernoise (baisse de CHF 19,4 mio et hausse de CHF 20,0 mio). La dissolution des régularisations exceptionnelles uniques constituées l'année précédente pour les subventions d'exploitation aux institutions hospitalières se traduit par une baisse de CHF 13,6 millions à l'Office des hôpitaux.

Les charges non compensées engendrées par le coût des mesures entraînent une baisse de CHF 20,1 millions pour les Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte. Au Secrétariat général de la Direction de la police et des affaires militaires, un acompte prélevé sur le bénéfice net 2017 de Swisslos entraîne une augmentation de CHF 32,3 millions.

Le passage à la norme MCH2/IPSAS entraîne une baisse de CHF 75,2 millions à l'Administration des finances. A l'Intendance des impôts, la redistribution depuis le groupe de comptes 200 est basée sur des engagements provenant de l'impôt fédéral direct. Comme la Confédération ne s'occupe pas de la facturation, cet engagement est enregistré comme régularisation, ce qui entraîne une hausse de CHF 289,3 millions.

Les engagements et promesses pour les programmes d'encouragement entraînent une augmentation de CHF 22,1 millions à l'Office de la coordination environnementale et de l'énergie. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF -12,5 millions.

51 Provisions à court et à long termes

2017	Prestations supplémentaires du personnel	Autres prévisions du personnel	Procès	Dommages non assurés	Cautions et garanties	Autres activités d'exploitation	Engagements de prévoyance ¹⁾	Charges financières	Compte des investissements	Autres provisions	Total
en millions CHF											
Etat au 01.01	-333.0	-2.5	-0.2	-0.1	0.0	-172.8	-1 089.0	0.0	-8.6	-371.2	-1 977.4
Constitution / augmentation	-75.9	-0.2	0.0	-0.2	0.0	-81.2	-74.6	0.0	-0.9	-34.4	-267.3
Utilisation	15.3	1.6	0.0	0.0	0.0	95.2	110.6	0.0	0.3	11.7	234.7
Dissolution	41.3	0.5	0.0	0.1	0.0	0.3	41.2	0.0	7.9	10.5	101.8
Ecritures de virement	15.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-29.5	0.0	0.0	13.7	0.0
Entrées/sorties résultant de fusions d'organisations	17.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	29.2	0.0	0.0	0.0	46.9
Etat au 31.12	-319.1	-0.5	-0.2	-0.2	0.0	-158.5	-1 012.0	0.0	-1.2	-369.7	-1 861.4
- dont à court terme	-127.9	-0.5	0.0	-0.2	0.0	-74.5	-88.3	0.0	-0.0	-22.2	-313.6
- dont à long terme	-191.2	0.0	-0.2	0.0	0.0	-84.0	-923.7	0.0	-1.2	-347.5	-1 547.8

¹⁾ Les provisions pour les engagements de prévoyance contiennent les cotisations de financement et les contributions individuelles de transition, et ne correspondent donc pas aux provisions selon Swiss GAAP RPC indiquées.

Principales provisions au 31.12.2017 (sans engagements de prévoyance)

en millions CHF	Catégorie	Compte 2017	Compte 2016
Provisions de primes de fidélité pour le personnel cantonal (OP)	a)	-20.7	-19.8
Provisions de primes de fidélité pour le corps enseignant (OSC)	a)	-25.7	-25.5
Relevé individuel des heures d'enseignement RIH (OEEO et OSP)	a)	-134.6	-114.4
Autonomisation des institutions psychiatriques cantonales depuis 01.01.2017	a)	0.0	-17.6
Provisions dans le domaine de la réduction des primes d'assurance-maladie (OPP)	f)	-46.7	-58.9
Provisions dans le domaine des prestations complémentaires PC (OPP)	f)	-12.0	-12.7
Provision pour l'assainissement des sites pollués et des stands de tir (OED)	f)	-64.1	-67.0
Autonomisation des institutions psychiatriques cantonales depuis 01.01.2017	g)	0.0	-29.2
Part du canton de Berne à l'impôt anticipé (ICI)	j)	-34.4	0.0
Provision pour les routes nationales en construction (OPC)	j)	-335.3	-357.5

Explications sur les différentes catégories

a) Prestations supplémentaires du personnel	Des provisions sont constituées à la date de référence pour les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile ainsi que pour les avoirs liés à des gratifications pour ancienneté de service non prises, pour les congés sabbatiques et les départs à la retraite anticipée. L'évaluation se fait en général selon le tarif horaire moyen fixé et le coût additionnel pour les cotisations aux assurances sociales et les cotisations de prévoyance, avec une répartition entre personnel cantonal et corps enseignant. Des provisions sont aussi constituées à la date de référence pour les droits expectatifs à des primes de fidélité comme les gratifications pour ancienneté de service. La date de la sortie de fonds ne peut être déterminée plus précisément car elle dépend de chaque cas. Une partie de la provision sert aussi à la compensation de soldes horaires, qui n'entraîne pas de sortie de fonds. Grâce à l'évaluation mentionnée, il y a peu d'incertitude quant au montant de la provision.
b) Autres prétentions du personnel	Cette catégorie comprend les provisions pour les indemnités de départ, la poursuite du versement du salaire, les plans sociaux et les litiges relevant du droit du personnel (actions salariales). La date de la sortie de fonds ne peut être déterminée plus précisément car elle dépend de chaque cas. Le montant correspond à la meilleure estimation possible, mais il dépend en partie de décisions de justice et est donc susceptible de connaître des changements.
c) Procès	En cas de risque de procès, des provisions sont constituées pour les honoraires d'avocat (y compris le montant du dommage et les dépens éventuels) lorsque la probabilité que l'issue du procès soit défavorable au canton est supérieure à 50 pour cent. Afin d'éviter tout impact négatif sur le déroulement du procès, il faut s'abstenir de publier des données détaillées.
d) Dommages non assurés	Pour les événements dommageables qui surviennent avant la date du bilan, des provisions sont constituées pour les dommages non assurés ou pour la partie du dommage excédant le montant assuré. La sortie de fonds peut dans certains cas s'étaler sur des années voire des décennies, par exemple lorsque les montants versés dépendent de la durée de vie effective des personnes ayant subi le dommage.
e) Cautions et garanties	Des provisions sont constituées pour les cautions et garanties lorsque la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 50 pour cent. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être publiés en annexe en tant qu'engagements conditionnels lorsque la probabilité d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent. Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité de la sortie de fonds est très faible.
f) Autres activités d'exploitation	Les provisions constituées pour des activités d'exploitation comprennent les provisions pour des prestations de garantie ou de réparation probables ainsi que pour des risques sur des engagements d'achat lorsque ceux-ci ne peuvent être remplis. Cette catégorie présente d'importantes variations en ce qui concerne la date de sortie des fonds et de fortes incertitudes quant au montant des fonds.
g) Engagements de prévoyance	Cette catégorie recouvre les provisions constituées par les cotisations de financement des employés (cotisations d'assainissement) et les contributions individuelles de transition pour la prévoyance vieillesse depuis 2015. La variation de valeur actuelle des provisions constituées pour les cotisations de financement des employés et les contributions de transition est vérifiée chaque année et adaptée via le compte de résultats. Les cotisations de financement des employés se répartissent uniformément sur une durée de 20 ans. Des incertitudes concernant le montant des fonds au moment de leur sortie résultent de l'évolution du degré de couverture de la Caisse de pension bernoise (CPB) et de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). L'utilisation des provisions constituées pour les contributions de transition est portée au crédit de l'avoir d'épargne de la personne assurée par tranches annuelles, sur une durée maximale de 10 ans.
h) Charges financières	Risques sur des opérations en rapport avec le patrimoine financier et le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières au cours d'une période comptable ultérieure.
i) Compte des investissements	Concernant les immobilisations corporelles, des provisions peuvent être constituées pour des réserves de garantie et des frais de démantèlement qui concerneront une période comptable future.
j) Autres provisions	– Du fait de l'obligation d'achever les routes nationales (RPT), des provisions pour les routes nationales en construction ont été constituées en 2007. Ces provisions sont aussi inscrites au bilan selon le MCH2 conforme aux IPSAS. Les provisions constituées pour les routes nationales en construction doivent chaque année être ajustées de manière à influencer sur le résultat en fonction des dernières estimations des dépenses futures. – Vu le «résultat record», la Confédération a constitué une provision pour l'impôt anticipé sur l'exercice 2017, d'un montant d'environ CHF 2 milliards. Or cette provision ne tient pas compte des parts cantonales. C'est pourquoi le canton de Berne a lui aussi constitué une provision pour sa propre part sur l'exercice 2017, d'un montant de CHF 34,4 millions.

Engagements envers les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

en millions CHF	Excédent / déficit de couverture	Provisions correspondantes (partie économique du canton de Berne)		Ecart p. rapp. année précédente influant sur le résultat de 2017	Montants limités à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	au 31.12.2017	au 31.12.2017	au 01.01.2017			au 31.12.2017	au 31.12.2016
Caisse de pension bernoise (CPB)	-672.7	-233.0	-238.4	-5.4	-137.2	-142.6	-130.9
Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)	-424.6	-540.2	-553.9	-13.7	-113.3	-127.0	-117.3
Autres rachats	-	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.1
Total	-1 097.3	-773.2	-792.4	-19.2	-250.5	-269.7	-249.3

CPB

La Caisse de pension bernoise (CPB) assure conformément à la loi les personnes ayant des rapports de travail avec le canton de Berne, l'Université de Berne, la Haute école spécialisée bernoise ou la Haute école pédagogique germanophone de Berne, ainsi que les personnes salariées par les 134 (année précédente : 133) autres employeurs affiliés. L'article 14 de la loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC ; RSB 153.41) prévoit que les employeurs et les personnes assurées versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement.

En plus de l'obligation de paiement des cotisations ordinaires, le canton garantit la couverture des prestations de la CPB, en cas d'insolvabilité de celle-ci, jusqu'à ce que le degré de couverture atteigne 100 pour cent et que les nécessaires réserves de fluctuation de valeurs soient disponibles. Après quoi la garantie de l'Etat disparaît (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). La lacune de couverture ne porte pas intérêt. La garantie de l'Etat correspond à un engagement conditionnel (CHF 335,4 mio).

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance de la CPB, le 1^{er} janvier 2015, les employés et les employeurs versent des cotisations pour l'exécution du plan de financement représentant au total 2,30 pour cent du salaire assuré. En 2017, le montant de CHF 21 millions qu'atteignaient au total ces cotisations de financement provenait pour CHF 9 millions des employés et pour CHF 12 millions des employeurs.

CACEB

A la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) sont assurés la majorité des membres du corps enseignant en poste dans les établissements de la scolarité obligatoire (écoles enfantines incluses) et les écoles cantonales du degré secondaire II (écoles moyennes/gymnases, écoles de culture générale et écoles professionnelles) ainsi que les bénéficiaires de rente. 39 institutions sont affiliées à la CACEB (état 31.12.2017).

Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB si celle-ci devait s'avérer insolvable et si les réserves de fluctuation de valeur nécessaires sont disponibles, et ce jusqu'à un degré de couverture de 100 pour cent. Après quoi la garantie de l'Etat est supprimée (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat correspond à un engagement conditionnel (CHF 424,6 mio).

Depuis l'entrée en vigueur de la LCPC et du règlement de prévoyance standard de la CACEB le 1^{er} janvier 2015, les salariés et les employeurs doivent verser des cotisations de financement représentant un total de 4,25 pour cent du salaire assuré. En 2017, le montant total des cotisations de financement s'est élevé à CHF 45 millions. CHF 18 millions ont été versés par les salariés et CHF 27 millions par les employeurs.

Engagements envers les institutions de prévoyance au 31 décembre 2017

en millions CHF		Engagements au 31.12.2017
200000	Créanciers pour contributions de transition CPB	-26.9
200000	Créanciers pour contributions de transition CACEB	-28.0
201920	Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rente CPB (à court terme)	-6.4
201921	Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rente CACEB (à court terme)	-11.4
205040	Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB	-11.7
205042	Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-25.4
205050	Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB	-26.5
205052	Provisions à court terme pour la prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-24.8
205600	Provisions à court terme pour les engagements de prévoyance	0.0
206920	Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes CPB	-230.0
206921	Reconnaissance de dette pour couvrir les engagements envers les bénéficiaires de rentes CACEB	-409.7
208600	Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (cotisations de financement)	-221.3
208601	Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CPB (contribution individuelle de transition)	-94.3
208610	Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (cotisations de financement)	-513.7
208611	Provisions à long terme pour prévoyance professionnelle CACEB (contribution individuelle de transition)	-94.4
208699	Provision à long terme pour les engagements de prévoyance, autres	0.0

52 Engagements financiers à long terme

en millions CHF	Compte	Compte	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
	01.2017	12.2017	CHF	%
Engagements financiers à long terme (GC 206)	-6 224.8⁷⁾	-6 288.8	-64.0	-1.0 %
Hypothèques	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Bons de caisse	0.0	0.0	0.0	0.0 %
Emprunts	-3 585.0	-3 785.0	-200.0	-5.6 %
Prêts / reconnaissances de dettes	-709.4	-676.1	33.4	4.7 %
Contrats de location	-135.8	-131.6	4.2	3.1 %
Subventions d'investissement inscrites au passif	-1 079.1	-982.7	96.4	8.9 %
Autres engagements financiers à long terme	-715.5	-713.4	2.0	0.3 %

⁷⁾ les CHF 8,7 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les engagements financiers à long terme (GC 206) augmentent de CHF 64,0 millions. Au beco, l'inscription au passif des engagements sur les subventions d'investissement entraîne une augmentation de CHF 12,0 millions. Les prêts à long terme liés à l'autonomisation de la psychiatrie entraînent une hausse de CHF 39,9 millions à l'Administration des finances. La variation de la reconnaissance de dette pour couvrir le financement des deux caisses de pension (Caisse de pension bernoise et Caisse d'assurance du corps enseignant) se traduit par une baisse de CHF 17,8 millions. Suite à une variation du montant des dettes, les prêts à long terme baissent de CHF 75 millions, et les emprunts obligataires augmentent de CHF 200 millions.

Suite à la votation populaire du 12 février 2017, la Confédération va reprendre environ 60 kilomètres de routes cantonales au 1^{er} janvier 2020, ce qui entraîne une hausse de CHF 117,4 millions à l'Office des ponts et chaussées. Les attributions et régularisations dans le domaine de l'aide à l'investissement et une transaction de location au 103 Ostermundigenstrasse, à Berne, entraînent une augmentation de CHF 20,8 millions à l'Office des immeubles et des constructions. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF 8,7 millions.

Vue d'ensemble et échéances au 31.12.2017
en millions CHF

	Echéance > 1 à 5 ans	Echéance > 5 ans	Valeur comp- table totale
Engagements financiers à long terme	-1 490.7	-4 798.1	-6 288.8
Hypothèques	0.0	0.0	0.0
Bons de caisse	0.0	0.0	0.0
Emprunts	-1 150	-2 635	-3 785
Prêts / reconnaissances de dettes	-177.7	-498.4	-676.1
Contrats de location	-22.4	-109.1	-131.6
Subventions d'investissement inscrites au passif	-5.6	-977.1	-982.7
Autres engagements financiers à long terme	-134.9	-578.5	-713.4

53 Contrats de location

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Contrats de location	-135.8	-131.6	4.2	3.1 %
Dettes locatives à moyen et long termes	-0.9	-0.6	0.2	28.1 %
Engagements pour des projets de partenariat public-privé (à long terme)	-134.9	-131.0	3.9	2.9 %

2017 en millions CHF	Futurs paiements		dont intérêts		Dettes locatives (valeur actuelle)	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Total location-financement	-0.9	-1.0	-0.1	-0.1	-0.8	-0.9
Echéance ≤ 1 an	-0.2	-0.2	0.0	0.0	-0.2	-0.2
Total location-financement (moyen et long termes)	-0.6	-0.7	0.0	0.0	-0.6	-0.7
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-0.6	-0.7	0.0	0.0	-0.6	-0.7
Echéance > 5 ans	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Indication sur les dettes locatives

Le tableau montre la structure des échéances des dettes locatives relatives aux contrats de location-financement au jour de référence et jusqu'au terme des transactions correspondantes. Après escompte et inscription au bilan, la dette restante (valeur actuelle) relative aux transactions de location-financement à court et à long termes s'élève à CHF 0,8 million au total au

31 décembre 2017 (contre CHF 0,9 mio l'année précédente) et comprend les contrats de location-financement des véhicules d'entreprise et des ressources informatiques.

Indication sur la location simple

Voir chapitre 2.6.6 pour des informations complémentaires sur les dettes locatives concernant la location simple.

2017 en millions CHF	Futurs paiements		dont intérêts		Dettes locatives (valeur actuelle)	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Total engagements pour des projets de PPP	-241.3	-254.2	-106.8	-116.0	-134.5	-138.2
Echéance ≤ 1 an	-12.5	-12.5	-9.0	-9.2	-3.6	-3.3
Total engagements pour des projets de PPP (long termes)	-228.8	-241.7	-97.8	-106.8	-131.0	-134.9
Echéance > 1 an et ≤ 5 ans	-62.7	-62.7	-40.9	-42.3	-21.8	-20.5
Echéance > 5 ans	-166.1	-179.0	-57.0	-64.5	-109.1	-114.4

54 Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers

2017 en millions CHF	Patrimoine au 01.01	Entrées	Sorties	Valeur comp- table au 31.12	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture
Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers (GC 209)	-224.8	-59.3	82.7	-201.3	23.5
Engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers	-21.9	-5.3	1.3	-25.9	-4.0
– Contributions de remplacement	-21.9	-5.3	1.3	-25.9	-4.0
Engagements envers les fonds des capitaux de tiers	-186.3	-52.5	79.9	-158.9	27.4
– Fonds de loterie ¹⁾	-121.0	-27.6	52.9	-95.7	25.3
– Fonds du sport ¹⁾	-48.3	-8.2	11.6	-44.9	3.3
– Fonds d'encouragement des activités culturelles ¹⁾	-17.0	-16.7	15.4	-18.3	-1.3
Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre des capitaux de tiers	-16.6	-1.4	1.6	-16.4	0.2
– 4230 300 1 Chancellerie d'État ; Fonds Hallwil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4230 300 2 Chancellerie d'État ; Succession Kurzen	-0.1	0.0	0.0	-0.1	0.0
– 4310 280 Inspection et consultation en matière d'économie laitière ; Fonds pour voyages d'études et littérature agricole et d'économie laitière	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4310 500 Inforama ; Fonds Inforama	-0.4	0.0	0.0	-0.4	0.0
– 4400 100 Administration centrale SAP ; Fonds pour secours extraordinaires	-1.0	0.0	0.0	-1.0	0.0
– 4460 100 Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif Münchenbuchsee ; Fonds de secours	-0.4	0.0	0.0	-0.4	0.0
– 4460 100 Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif Münchenbuchsee ; Fonds des donateurs	-0.7	0.0	0.0	-0.7	0.0
– 4465 100 Foyer scolaire Château de Cerlier ; Fonds de loisirs	-0.2	0.0	0.0	-0.2	0.0
– 4465 500 Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz - Schlössli Kehr-satz ; Fonds du foyer	-0.2	0.0	0.0	-0.2	0.0
– 4565 100 Office des mineurs ; Fonds Ella Ganz-Murkowsky	-0.1	-0.1	0.1	-0.1	0.0
– 4630 900 Prisons du canton de Berne ; Fonds d'assistance et de loisirs des prisons du canton de Berne, prisons régionales et de district, division cellulaire de l'Hôpital de l'Île	-0.4	-0.1	0.0	-0.5	-0.1
– 4630 600 Etablissements de Hindelbank ; Fonds de soutien et des loisirs	-0.1	0.0	0.0	-0.1	0.0
– 4630 500 Etablissements de St-Jean ; Fonds de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4630 500 Etablissements de St-Jean ; Fonds des loisirs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4630 300 Etablissements de Thorberg ; Fonds affecté aux loisirs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4630 400 Etablissements de Witzwil ; Fonds affecté aux loisirs et au théâtre JVA Witzwil	-0.2	0.0	0.0	-0.3	0.0
– 4630 400 Etablissements de Witzwil ; Fonds d'aides et de dons	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4630 700 Foyer de Prêles ; Fonds pour l'organisation des loisirs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4630 800 Foyer Lory ; Fonds des loisirs	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

2017 en millions CHF	Patrimoine au 01.01	Entrées	Sorties	Valeur comp- table au 31.12	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture
– 4630 200 Probation et formes particulières d'exécution de peines ; Fonds de soutien des clients de la probation	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0
– 4655 100 Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires ; Fonds cantonal pour la défense nationale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4730 100 Office du personnel ; Fonds d'assistance du personnel de l'administration du canton de Berne	–1.0	0.0	0.0	–1.0	0.0
– 4800 100 Direction de l'instruction publique - Secrétariat général ; Adolf-Graber-Fonds	–0.2	0.0	0.0	–0.2	0.0
– 4820 400 Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle ; Fonds Vroni Kappeler	–0.2	0.0	0.0	–0.2	0.0
– 4823 751 Service cantonal de l'orientation professionnelle ; Legs Hugo von Arx, Muri	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4823 753 Orientation professionnelle et personnelle Berne Mittelland ; Ruolf et Ursula Streit-Fonds	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4823 753 Orientation professionnelle et personnelle Berne Mittelland ; Legs Donation Heynau	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4816 110 Gymnase Berne-Kirchenfeld ; Fonds scolaire	–0.7	–0.1	0.0	–0.8	–0.1
– 4816 120 Gymnase Berne-Neufeld ; Fonds scolaire	–0.3	0.0	0.0	–0.3	0.0
– 4816 130 Gymnase Bienne-Seeland ; Fonds scolaire	–0.2	0.0	0.0	–0.2	0.0
– 4816 135 Gymnase français de Bienne ; Caisse autonome	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0
– 4816 150 Gymnase Berthoud ; Fonds scolaire	–0.3	–0.1	0.1	–0.3	0.0
– 4816 160 Gymnase Interlaken ; Fonds scolaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4816 170 Gymnase Köniz-Lerbermatt ; Fonds scolaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4816 185 Gymnase de Thoune ; Fonds pour des événements et pour des prix des élèves	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4816 202 Gymnase Hofwil ; Fonds scolaire	0.0	–0.1	0.0	–0.1	0.0
– 4825 101 Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Berne ; Fonds scolaire livret de caisse d'épargne	–0.1	–0.2	0.0	–0.3	–0.2
– 4825 101 Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Berne ; Fonds de prévoyance sociale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4825 101 Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Berne ; Fonds Emil Wuffli	–0.1	0.0	0.1	0.0	0.1
– 4825 101 Ecole professionnelle artisanale et industrielle de Berne ; Fonds scolaire compte courant	–0.1	0.0	0.1	0.0	0.1
– 4825 103 Centre de formation professionnelle de Bienne ; Fondation spéciale lycée technique	–0.2	0.0	0.1	–0.1	0.1
– 4825 103 Centre de formation professionnelle de Bienne ; Fonds du lycée technique	–0.3	–0.2	0.2	–0.3	0.1
– 4825 104 Centre de formation professionnelle Emme ; Fonds de formation continue du Centre de formation professionnelle Emme	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0
– 4825 104 Centre de formation professionnelle Emme ; Fonds d'école du Centre de formation professionnelle Emme	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0
– 4825 104 Centre de formation professionnelle Emme ; Fonds d'école transformé en fonds d'école du Bildungszentrum Emme site de l'école d'horticulture d'Oeschberg	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0

2017 en millions CHF	Patrimoine au 01.01	Entrées	Sorties	Valeur comp- table au 31.12	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture
– 4825 106 Centre de formation Interlaken bzi ; Fonds pour la formation continue du groupe professionnel « Economie »	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0
– 4825 107 Ecole professionnelle de Langenthal ; Fonds scolaire	–0.2	0.0	0.0	–0.2	0.0
– 4825 113 Centre de formation professionnelle pour l'industrie, service et design de mode ; Fonds scolaire	–0.3	0.0	0.0	–0.3	0.0
– 4825 200 Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule Bern ; Fonds scolaire	–0.6	0.0	0.0	–0.5	0.0
– 4825 201 Lycée technique de Berne ; Fonds scolaire	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0
– 4825 205 Ecole schlossberg de Spiez ; Fonds scolaire	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4825 603 Ecole supérieure de commerce de La Neuveville ; Fonds spécial	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0
– 4825 700 Ecole de luthiers et de sculpteurs sur bois de Brienz ; Caisse pour les élèves et les déplacements	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4825 803 Ecole d'Arts Visuels Berne et Bienne ; Fonds scolaire	–0.2	0.0	0.0	–0.2	0.0
– 4825 804 Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) ; Fonds scolaire	–0.5	0.0	0.0	–0.4	0.0
– 4825 804 Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) ; Fonds spécial de la division santé-social	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4825 804 Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff) ; Fonds spécial Commerce-Valinno	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4870 100 Direction de l'instruction publique - Office de la culture ; Fonds Bernbilingue	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 4870 100 Direction de l'instruction publique - Office de la culture ; Fonds concours tête-à-tête	–0.1	–0.1	0.2	0.0	0.1
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds du Schulseckel	–0.2	0.0	0.0	–0.2	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds Mueshafen	–2.2	0.0	0.0	–2.2	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds Me Arthur Schneider	–2.3	0.0	0.0	–2.3	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds Bangerter-Buser	–0.1	0.0	0.0	–0.1	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds Ferdinand Louise Lenz pour la Suisse	–0.8	0.0	0.0	–0.8	0.0
– 4890 200 Direction de l'instruction publique ; Fonds de Harries pour bourses en faveur de la médecine et de l'art	–0.2	0.0	0.0	–0.2	0.0
– 52 20 300 100 Ministère public des mineurs Jura bernois-Seeland ; Fonds de Noël	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– 52 20 300 400 Ministère public de l'Oberland ; Fonds de Noël	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

¹⁾ Le «Fonds de loterie» et le «Fonds du sport» sont exclusivement alimentés par «Swisslos» et le «Fonds d'encouragement des activités culturelles» l'est principalement. En 2017, CHF 27,6 millions ont été prélevés de Swisslos et attribués au Fonds de loterie. Sur ce montant, CHF 8 millions ont été transférés au Fonds du sport et CHF 12 millions au Fonds d'encouragement des activités culturelles. Ce dernier a en outre bénéficié de fonds publics à hauteur de CHF 4,7 millions. Ont été débités des Fonds, outre les montants attribués aux bénéficiaires, des frais administratifs respectivement de CHF 0,5 million (Fonds de loterie et Fonds du sport) et de CHF 0,7 million (Fonds d'encouragement des activités culturelles).

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les engagements envers les financements spéciaux des capitaux de tiers (GC 209) diminuent de CHF 23,5 millions.

Au Secrétariat général de la Direction de la Police et des affaires militaires, la variation du montant des Fonds de loterie et du sport entraîne une baisse de CHF 28,6 millions.

55 Engagements (+) et avances (-) envers des financements spéciaux (GC 290) et Fonds (GC 291) du capital propre

2017 en millions CHF	Patrimoine au 01.01	Résultat annuel	Réorganisa- tions	Valeur comp- table au 31.12	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture
Engagements (+) et avances (-) envers des financements spéciaux (GC 290) et Fonds (GC 291) du capital propre	-220.5	-12.0	164.3	-68.2	152.3
Financements spéciaux du capital propre	-16.3	-3.5	49.8	30.0	46.3
– Caisse des épizooties	-9.8	-0.5	0.0	-10.3	-0.5
– Fonds de prévoyance	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
– Fonds de lutte contre la toxicomanie	-3.1	-0.8	0.0	-3.9	-0.8
– Fonds pour les cas spéciaux	-9.4	1.3	0.0	-8.0	1.3
– Fonds pour la gestion des déchets	57.8	-2.8	0.0	55.1	-2.8
– Fonds des rives, des lacs et des rivières	-2.0	-0.8	0.0	-2.8	-0.8
– Fonds pour l'assainissement	-45.5	0.0	45.5	0.0	45.5
– Fonds pour l'alimentation en eau	-4.3	0.0	4.3	0.0	4.3
Fonds du capital propre	-204.2	-8.5	114.5	-98.2	106.0
– Fonds d'aide aux investissements	-26.3	1.3	0.0	-25.0	1.3
– Fonds du tourisme	-2.6	0.0	0.0	-2.6	0.0
– Fonds de régénération des eaux	-10.4	-1.7	0.0	-12.1	-1.7
– Fonds pour les dommages causés par le gibier	-0.5	0.1	0.0	-0.4	0.1
– Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	-164.3	0.0	164.3	0.0	164.3
– Fonds pour l'assainissement	0.0	-8.5	-45.5	-54.0	-54.0
– Fonds pour l'alimentation en eau	0.0	0.2	-4.3	-4.1	-4.1
Legs et fondations sans personnalité juridique du capital propre	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les engagements (+) et avances (-) envers les financements spéciaux et les Fonds du capital propre (GC 290 et 291) diminuent de CHF 152,3 millions.

GC 290 (baisse de CHF 46,3 mio)

La comptabilisation des soldes du Fonds pour l'assainissement et du Fonds pour l'alimentation en eau désormais au groupe de comptes 291 (suite au passage à la norme comptable MCH2/IPSAS) entraîne une baisse de CHF 49,8 millions. Les résultats des Fonds qui restent au groupe de comptes 290 se traduisent par une augmentation de CHF 3,5 millions.

GC 291 (baisse de CHF 106,0 mio)

L'introduction du MCH2/IPSAS entraîne une diminution de CHF 164,3 millions au Fonds des distributions du bénéfice de la BNS de l'Administration des finances. La comptabilisation des soldes du Fonds pour l'assainissement et du Fonds pour l'alimentation en eau changeant de groupe de comptes (du 290 au 291) suite au passage à la norme comptable MCH2/IPSAS et le résultat de ces deux Fonds se traduisent par une hausse de CHF 58,1 millions.

56 Préfinancements

2017 en millions CHF	Patrimoine au 01.01	Attributions	Prélèvements	Valeur comp- table au 31.12	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
					CHF	%
Préfinancements (GC 293)	-523.0	0.0	20.5	-502.5	20.5	3.9 %
– Fonds d'investissements hospitaliers	-240.5	0.0	20.5	-220.0	20.5	8.5 %
– Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	-282.5	0.0	0.0	-282.5	0.0	0.0 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les préfinancements du capital propre (GC 293) baissent de CHF 20,5 millions. La variation de la fortune du Fonds d'investissements hospitaliers due à des versements de subventions d'investissement entraîne une baisse de CHF 20,5 millions.

57 Réserve de politique financière

2017 en millions CHF	Patrimoine au 01.01	Attri- butions	Prélève- ments	Réor- ganisa- tions	Valeur comp- table au 31.12	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
						CHF	%
Réserve de politique financière (GC 294)	0.0	-59.5	0.0	-164.3	-223.8	-223.8	0.0 %
– Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	0.0	-59.5	0.0	-164.3	-223.8	-223.8	0.0 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les réserves (GC 294) augmentent de CHF 223,8 millions. L'introduction du MCH2/IPSAS entraîne une réaffectation du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS des financements spéciaux du capital propre à la réserve de politique financière, qui se traduit par une hausse de CHF 223,8 millions à l'Administration des finances.

Indication sur les financements spéciaux et les préfinancements ainsi que sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre

Les informations détaillées sur les financements spéciaux et les préfinancements ainsi que sur les Fonds des capitaux de tiers et du capital propre se trouvent dans les chapitres correspondants des Directions, dans le volume 3, Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) du présent rapport de gestion.

58 Réserve de réévaluation (introduction MCH2)

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Réserve de réévaluation (introduction MCH2) (GC 295)	-3 295.8⁸⁾	-573.4	2 722.5	82.6 %
Réserve de réévaluation	-3 295.8	-573.4	2 722.5	82.6 %

⁸⁾ les CHF 19,6 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Avec l'introduction du MCH2/IPSAS, le patrimoine administratif et le passif ont été réévalués selon le principe de l'image fidèle. La réévaluation contenue – sans incidence sur le résultat – dans la réserve de réévaluation s'élève à CHF 3 276,3 millions. Sur ce montant, CHF 2 662,2 millions relèvent des finances cantonales générales et CHF 614,3 millions de la réévaluation des éléments d'actif financés par des Fonds. La réserve de réévaluation qui relève des finances cantonales générales est déduite du découvert du bilan.

En revanche, la réserve de réévaluation qui relève des éléments d'actif financés par des Fonds est dissoute, avec incidence sur le résultat, sur 15 ans, ce qui se traduit par une amélioration du résultat des comptes à hauteur de CHF 41,0 millions. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF 19,6 millions.

59 Réserve de retraitement du patrimoine financier

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Réserve de retraitement du patrimoine financier (GC 296)	-149.2⁹⁾	-146.6	2.6	1.7 %
Réserve de retraitement du patrimoine financier	-149.2	-146.6	2.6	1.7 %
Réserve de valeur marchande sur instruments financiers	0.0	0.0	0.0	0.0 %

⁹⁾ les CHF -2,6 millions de corrections de retraitement ne sont pas compris dans ce montant.

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

La réserve de retraitement (GC 296) diminue de CHF 2,6 millions. Faible écart n'appelant aucun commentaire. En vertu de l'ACE n° 360 du 4 avril 2018, les corrections sans incidence sur le résultat qui ont été effectuées rétroactivement dans le cadre de la clôture des comptes représentent un montant de CHF -2,6 millions.

Indication sur le respect du frein à l'endettement compte tenu de la constitution et de la dissolution de réserves de retraitement

Des informations complémentaires sur le respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements se trouvent au chapitre 1.3.4 «Frein à l'endettement».

60 Autres capitaux propres

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Autres capitaux propres (GC 298)	0.0	-0.2	-0.2	0.0 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Les autres capitaux propres (GC 298) augmentent de CHF 0,2 million. Faible écart n'appelant aucun commentaire.

61 Excédent/découvert du bilan

en millions CHF	Compte 01.2017	Compte 12.2017	Ecart p. rapp. bilan d'ouverture	
			CHF	%
Découvert du bilan (GC 299)	3 319.8	662.6	-2 657.2	-80.0 %
Résultat annuel	0.0	5.0	5.0	-
Résultats cumulés des années précédentes	3 319.8	657.5	-2 662.2	-80.2 %

Ecart par rapport au bilan d'ouverture

Le bilan présentait un découvert de CHF 3 319,8 millions au 31 décembre 2016. La réserve de réévaluation de CHF 2 662,2 millions, qui relève des finances cantonales générales, est déduite du découvert du bilan. Les CHF 5,0 millions de pertes de 2017 accroissent par ailleurs le découvert, qui se situe désormais à CHF 662,6 millions.

2.6.3 Opérations de couverture

En 2017 aucun instrument dérivé n'a été utilisé pour couvrir les risques sur les intérêts, les risques de change et les risques de variation des cours.

2.6.4 Créances conditionnelles

Les créances conditionnelles sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus. Une créance conditionnelle se définit comme un élé-

ment de patrimoine potentiel résultant d'un événement passé mais dont l'existence doit être confirmée par un ou plusieurs événements à venir. La survenance de ces événements ne peut pas totalement être influencée.

Désignation	Description	au 01.01.2017 en CHF	au 31.12.2017 en CHF	Ecart en CHF
Autres créances conditionnelles	Prêts financés par le SECO (ECO)	16 999 800	17 643 550	643 750
Autres créances conditionnelles	Soins hospitaliers (subventions d'investissement SAP)	271 673 314	0	-271 673 314
Autres créances conditionnelles	Aide aux personnes âgées (subventions d'investissement SAP)	4 058 500	0	-4 058 500
Autres créances conditionnelles	Aide aux personnes handicapées (subventions d'investissement SAP)	127 730 497	0	-127 730 497
Autres créances conditionnelles	Prévention des dépendances (subventions d'investissement SAP)	5 670 233	0	-5 670 233
Autres créances conditionnelles	Créances conditionnelles auprès des transports publics (TTE) Base légale : loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics, article 5 (RSB 732.2). Les subventions d'investissement en faveur des transports publics, remboursables sous condition, sont amorties sur 20 ans dans la comptabilité du canton. Dans les bilans des entreprises de transport, les prêts figurent en tant qu'engagements vis-à-vis du canton. En cas de changement d'affectation ou d'aliénation des objets subventionnés, le canton peut demander le remboursement des prêts consentis.	750 966 989	362 739 124	-388 227 865
Autres créances conditionnelles	Sursis au paiement d'une partie du prix de vente (TTE) Lors de la vente de presbytères, le canton de Berne accorde à l'acquéreur un sursis au versement d'une partie du prix de vente s'il y a obligation de résidence du pasteur. En cas de suppression de l'obligation de résidence ou de réaffectation de l'habitation du pasteur dans un délai de 25 ans, la somme restante du prix de vente ayant fait l'objet du sursis doit être payée par l'acquéreur.	13 153 000	13 662 000	509 000
Total des créances conditionnelles		1 190 252 333	394 044 674	-796 207 659

2.6.5 Engagements conditionnels / tableau des garanties

Les engagements conditionnels sont des postes qui ne remplissent pas les critères d'une inscription au bilan mais qui sont importants pour apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus.

Un engagement conditionnel est soit une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence doit encore être confirmée par un ou plusieurs événements à venir, la survenance de ces derniers n'étant pas totalement influençable (p. ex. cautionnements), soit une obligation présente résultant d'un événement passé qui n'a pas pu être inscrite au bilan en raison

de sa faible probabilité d'occurrence ou de l'impossibilité de la mesurer de manière fiable.

Les engagements conditionnels qui reposent sur une base légale ou contractuelle sont présentés dans l'annexe aux comptes annuels, même si la probabilité d'occurrence de la sortie de fonds est très faible. Les autres engagements conditionnels ne sont publiés en annexe que si la probabilité d'occurrence d'une sortie de fonds est supérieure à 20 pour cent.

Désignation	Description	au 01.01.2017 en CHF	au 31.12.2017 en CHF	Ecart en CHF
Cautionnements	Politique régionale (ECO) Base légale: Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale RS 901, article 8. Les pertes éventuelles sur les prêts sont supportées pour moitié par le canton qui les a alloués.	29 231 476	25 123 722	-4 107 754
Cautionnements	Cautionnements destinés à garantir les crédits des centres hospitaliers régionaux (SAP) Conformément à l'AGC 3356/2006 et à l'ACE 1973/2006, les sociétés anonymes des CHR peuvent se voir accorder des cautionnements à hauteur de CHF 107 millions au maximum pour garantir des crédits obtenus auprès de tiers. A ce jour, les établissements suivants bénéficient d'un cautionnement: a) Regionalspital Emmental AG, Berthoud b) SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal c) Spitalzentrum Biel AG, Bienne d) Spitäler Frutigen–Meiringen–Interlaken (FMI) AG	83 328 999	56 400 000	-26 928 999
Procédures juridiques en cours	Impôt sur les mutations dû, un recours (opposition) pendant (JCE)	0	1 318 000	1 318 000
Procédures juridiques en cours	Au total, 47 recours sont pendants devant l'Office juridique s'agissant de l'indemnisation (des communes au sens de l'OCInd pour leur collaboration avec les APEA) (JCE) Les communes émettent le grief que le forfait qui leur a été accordé en 2017 pour les dépenses de 2016, à hauteur de 11 pour cent, est trop bas. Elles revendiquent un forfait d'infrastructure de CHF 20 000 par poste. La différence se monte à CHF 2 millions pour 243,6 postes d'assistant social et 128,7 postes administratifs.	0	2 000 000	2 000 000
Garantie de l'État	Caisses de pension cantonales (FIN) Base légale : Loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC ; RSB 153.41), article 12 (garantie de l'État) Le canton garantit la couverture des prestations de la CPB et de la CACEB dans la mesure où la législation fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité le prévoit pour un financement en capitalisation partielle.	819 846 176	672 732 703	-147 113 473

Désignation	Description	au 01.01.2017 en CHF	au 31.12.2017 en CHF	Ecart en CHF
Cautionnements	Subsides de formation sous la forme de prêts (INS) Bases légale: – Article 23, alinéa 2 de la loi du 18 novembre 2004 sur l'octroi de subsides de formation (LSF; RSB 438.31), – Contrat de cautionnement du 14 janvier 2004 conclu avec la Banque cantonale bernoise (BCBE). Le canton garantit le paiement des intérêts et le remboursement du prêt à l'institution qui l'a fourni.	12 398 669	11 770 555	–628 114
Garantie de l'État	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (INS) Base légale : Loi du 18 mai 2014 sur les caisses de pension cantonales (LCPC ; RSG 153.41), article 12 (garantie de l'État). Outre l'obligation de payer les cotisations ordinaires, le canton garantit le versement des prestations de la CACEB si celle-ci devait s'avérer insolvable et si les réserves de fluctuation de valeur nécessaires sont disponibles, et ce jusqu'à un degré de couverture de 100 pour cent. Après quoi la garantie de l'État est supprimée (conformément à l'art. 13, al. 1 et 2 LCPC). Il n'est pas payé d'intérêts sur le découvert. La garantie de l'Etat correspond à un engagement conditionnel.	558 117 194	424 613 616	–133 503 578
Autres engagements conditionnels	Engagements conditionnels auprès des transports publics (TTE) Bases légales : loi du 16 septembre 1993 sur les transports publics (RSB 732.2), articles 5 et 12. Loi du 20 novembre 2000 sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC; RSB 631.1), article 29. En vertu des subventions d'investissement remboursables conditionnellement versées, le canton dispose d'un avoir conditionnel dont sont redevables les entreprises de transport. Depuis la mise en œuvre, le 1 ^{er} janvier 1996, de l'article 12 de la loi sur les transports publics, les communes participent pour un tiers à ces subventions d'investissement et pour une part égale à l'avoir conditionnel du canton. Les parts des communes constituent pour le canton un engagement conditionnel.	199 158 099	75 037 308	–124 120 791
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (TTE) Le 5 octobre 2001, le canton de Berne a approuvé une demande de permis de construire pour une nouvelle galerie parallèle déposée par les Forces Motrices d'Oberhasli SA (KWO plus, phase 1, volet 1 : galerie parallèle Handegg-Kapf). Etant donné que la durée d'amortissement d'un tel investissement habituellement appliquée dans ce secteur va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non renouvellement de la concession ou de rachat avant la date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur de la valeur restante des investissements fixés initialement.	65 596 477	64 672 583	–923 894
Autres engagements conditionnels	Conventions d'amortissement dans le cadre de concessions de force hydraulique (TTE) Le 26 mars 2012, le canton de Berne a approuvé une convention d'amortissement pour la revalorisation des centrales de Handeck 2 et d'Innertkirchen 1 des Forces motrices de l'Oberhasli SA (KWO). Etant donné que la durée d'amortissement d'un tel investissement habituellement appliquée dans ce secteur va au-delà de la date d'expiration de la concession globale en 2041, le canton serait tenu, en cas de non renouvellement de la concession ou de rachat avant la date d'expiration, de dédommager KWO à hauteur de la valeur restante des investissements fixés initialement.	269 896 000	270 553 090	657 090

Désignation	Description	au 01.01.2017 en CHF	au 31.12.2017 en CHF	Ecart en CHF
Autres engagements conditionnels	Engagement conditionnel envers la Fondation BFB – Bildung Formation Biel-Bienne (TTE) Base légale : articles 38 et 51, alinéa 3 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11). Le Conseil-exécutif a prononcé une obligation de rachat du canton à l'égard de la Fondation BFB concernant le bâtiment scolaire à Bienne, si le canton devait retirer le mandat de gestion d'une école professionnelle commerciale à l'Association BFB. L'engagement conditionnel a pour but de garantir le crédit hypothécaire que la Fondation BFB a souscrit auprès de la BCBE à des conditions préférentielles. Le Grand Conseil a approuvé a posteriori la garantie de prise en charge le 12 juin 2013.	19 000 000	19 000 000	0
Autres engagements conditionnels	Assainissement de sites contaminés (TTE) Base légale : loi sur les déchets du 18 juin 2003, article 27, alinéa 1, lettre b (LD ; RSB 822.1). Coûts possibles de l'assainissement de sites contaminés dans les 25 ans à venir pour lesquels le montant n'est pas encore connu précisément.	0	9 420 000	9 420 000
Procédures juridiques en cours	Engagements conditionnels de procédures juridiques en cours (TTE)	10 050 000	7 565 000	-2 485 000
Total engagements conditionnels / tableau des garanties		2 066 623 090	1 640 206 577	-426 416 513

2.6.6 Dettes de location simple

La location simple est comparable à un bail à louer usuel, à la différence que l'obligation d'entretien est en général à la charge du preneur. Le donneur conserve la plupart des profits et risques liés à la propriété. Les mensualités sont exclusivement enregistrées au compte de résultats. En perspective de leur inscription au bilan et de leur publication, les transactions de location sont

affectées soit à la catégorie des contrats de location-financement, «Dettes locatives à moyen et à long termes», cf. chapitre 2.6.2.3, chiffre 53, soit à celle des contrats de location simple. Le tableau ci-dessous rend compte des dettes de location simple du canton de Berne au 31 décembre 2017:

au 31.12.2017 en millions CHF	Dettes locatives (valeur actualisée)
Échéance ≤ 1 an ¹⁾	7.0
Échéance > 1an et ≤ 5 ans ¹⁾	0.1
Échéance > 5 ans ¹⁾	0.0
Total	7.1

Dettes de location simple

Les dettes de location simple comprennent les contrats pour les véhicules (CHF 0,17 mio), les loyers des salles de gymnastique (CHF 5,9 mio) et les ressources informatiques de l'administration cantonale (CHF 5,9 mio).

¹⁾ Il n'a pas été possible de recenser les échéances de toutes les dettes de location simple pour les comptes de 2017, car la gestion de ces contrats est décentralisée.

2.6.7 Autonomisation de la psychiatrie à partir du 1^{er} janvier 2017

En application de la loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11), les institutions psychiatriques cantonales des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU), du Centre psychiatrique de Münsingen (CPM) et des Services psychiatriques Jura bernois – Bienne-Seeland (SPJBB; désormais Réseau santé mentale [RSM]) sont devenues des entités autonomes aux plans juridique et organisationnel, constituées en société anonyme. Comme les institutions psychiatriques constituées en société anonyme appartiennent au canton, le Grand Conseil a fixé, le 7 juin 2016 (AGC 269/2016, 270/2016 et 271/2016), les dotations en capital nécessaires pour assurer durablement la viabilité économique des établissements psychiatriques. Du point de vue du canton, cette dotation en capital représente au fond une modification du bilan et n'a en principe pas d'effet sur le résultat. Les ressources supplémentaires nécessaires (libération en espèces) sont des dépenses uniques, qui doivent à ce titre être autorisées par le Grand Conseil sous forme de crédit d'engagement.

Bases légales

- Loi du 13 juin 2013 sur les soins hospitaliers (LSH; RSB 812.11, art. 32 et 148, al. 1
- Ordonnance du 29 novembre 2000 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (OO SAP; RSB 152.221.121), art. 7, lit. e
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), art. 46, 48, al. 1, lit. a et 50
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1), art. 136, 148 et 152

Principes fondant la dotation en capital et la transformation en entité relevant du droit des sociétés

Des plans de financement ont été établis pour les trois établissements psychiatriques: ils chiffrent l'évolution financière de 2017 à 2020 dans des comptes de résultats et bilans prévisionnels et des comptes de flux de trésorerie. Dans le cadre du retraitement établi au 1^{er} janvier 2017, les différents postes du bilan ont été renumérotés selon le MCH2 et réévalués selon les nouvelles normes applicables à la branche. La réévaluation est basée sur les arrêtés relatifs à la capitalisation (consignes du Grand Conseil) et les bilans d'ouverture des établissements au 1^{er} janvier 2017 définitivement arrêtés par le Conseil-exécutif. La conversion à la comptabilisation selon le MCH2 et la réévaluation dans le cadre du retraitement ont été effectuées à partir des chiffres du bilan au 1^{er} janvier 2017. Au terme du retraitement, les actions nouvellement créées ont été transférées sous forme d'apport en nature, l'actif et le passif (capitaux de tiers) des institutions ayant été apportés dans les SA par transfert de patrimoine tel que le définit la loi sur la fusion (LFus; RS 221.301). Le reste du capital a été libéré en espèces. Pour garantir à long terme l'emploi conforme des fonds libérés, les sociétés n'ont pas entièrement été capitalisées en espèces, plus précisément une partie des fonds a été rendue au canton de Berne et enregistrée comme immobilisations financières sous forme de prêts. Ces fonds seront mis à la disposition des établissements conformément au rythme de versement fixé dans l'arrêté relatif à la capitalisation.

en CHF	UPD	PZM	RSM	Total
Capital de fondation	100 000	100 000	100 000	300 000
Valeur participation au 01.01.2017	36 672 052	26 266 524	5 442 270	68 380 846
Libération en espèces 2017	26 014 711	33 578 123	14 564 062	74 156 896
Valeur participation canton Berne	62 686 763	59 844 647	20 006 332	142 537 742
Prêts du canton	23 608 421	28 341 156	17 871 164	69 820 741

2.6.7.1 Bilan d'ouverture des Services psychiatriques universitaires (SPU SA)

en CHF	Bilan d'ouverture au 01.01.2017	Réévaluation/ Retraitement	Dotation en capital/ Libération en espèces	Valeur de transfert AGC/ACE 269/2016 01.01.2017
Actif circulant				
Patrimoine financier	37 004 533	-1 087 763	5 181 491	41 098 261
Disponibilités et placements à court terme	18 504 709	0	742 291	19 247 000
Créances	16 920 623	-1 087 763	0	15 832 860
Placements financiers à court terme	0	0	4 439 200	4 439 200
Actifs de régularisation	725 481	0	0	725 481
Stocks et travaux en cours	853 720	0	0	853 720
Actif immobilisé				
Patrimoine financier	17 550	-17 550	0	0
Placements financiers	17 550	-17 550	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Patrimoine administratif	4 586 983	32 195 667	20 833 221	57 615 871
Immobilisations corporelles	3 858 837	32 215 121	0	36 073 958
Immobilisations incorporelles	728 145	-19 454	0	708 691
Prêts	0	0	20 833 221	20 833 221
Total Actif	41 609 066	31 090 354	26 014 712	98 714 131
Capitaux de tiers	-16 232 168	-19 795 200	0	-36 027 367
Capitaux de tiers à court terme	-12 495 991	-5 725 265	0	-18 221 257
Engagements courants	-7 169 859	-6 346	0	-7 176 204
Engagements financiers à court terme	0	0	0	0
Passifs de régularisation	-1 345 116	0	0	-1 345 116
Provisions à court terme	-3 981 016	-5 718 920	0	-9 699 936
Capitaux de tiers à long terme	-3 736 176	-14 069 934	0	-17 806 111
Engagements financiers à long terme	0	0	0	0
Provisions à long terme	-3 736 176	-14 069 934	0	-17 806 111
Capital propre	-25 376 898	-11 295 154	-26 014 712	-62 686 764
Capital social	-100 000	0	-39 300 000	-39 400 000
Réserves	0	0	-23 286 764	-23 286 764
Réserve de réévaluation	-759 756 931	-11 295 154	771 052 085	0
Résultats cumulés des années précédentes	734 480 033	0	-734 480 033	0
Autres capitaux propres	0	0	0	0
Total Passif	-41 609 066	-31 090 354	-26 014 712	-98 714 131

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

2.6.7.2 Bilan d'ouverture du Centre psychiatrique de Münsingen (CPM SA)

en CHF	Bilan d'ouverture au 01.01.2017	Réévaluation/ Retraitement	Dotation en capital/ Libération en espèces	Valeur de transfert AGC/ACE 270/2016 01.01.2017
Actif circulant				
Patrimoine financier	12 472 448	-140 257	5 236 967	17 569 158
Disponibilités et placements à court terme	4 539 207	-9 175	5 236 967	9 767 000
Créances	6 469 172	-131 082	0	6 338 090
Placements financiers à court terme	0	0	0	0
Actifs de régularisation	847 641	0	0	847 641
Stocks et travaux en cours	616 428	0	0	616 428
Actif immobilisé				
Patrimoine financier	0	0	5 315 942	5 315 942
Placements financiers	0	0	5 315 942	5 315 942
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Patrimoine administratif	2 752 189	28 259 932	23 025 214	54 037 336
Immobilisations corporelles	1 747 941	28 351 226	0	30 099 167
Immobilisations incorporelles	1 004 248	-91 294	0	912 954
Prêts	0	0	23 025 214	23 025 214
Total Actif	15 224 637	28 119 675	33 578 123	76 922 436
Capitaux de tiers	-6 555 153	-10 522 636	0	-17 077 789
Capitaux de tiers à court terme	-4 434 880	-2 390 723	0	-6 825 603
Engagements courants	-2 793 800	160 629	0	-2 633 171
Engagements financiers à court terme	0	0	0	0
Passifs de régularisation	-162 698	0	0	-162 698
Provisions à court terme	-1 478 382	-2 551 352	0	-4 029 734
Capitaux de tiers à long terme	-2 120 273	-8 131 913	0	-10 252 186
Engagements financiers à long terme	0	0	0	0
Provisions à long terme	-2 120 273	-8 131 913	0	-10 252 186
Capital propre	-8 669 485	-17 597 039	-33 578 123	-59 844 647
Capital social	-100 000	0	-34 800 000	-34 900 000
Réserves	0	0	-24 944 647	-24 944 647
Réserve de réévaluation	-368 020 608	-17 597 039	385 617 647	0
Résultats cumulés des années précédentes	359 451 123	0	-359 451 123	0
Autres capitaux propres	0	0	0	0
Total Passif	-15 224 637	-28 119 675	-33 578 123	-76 922 436

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

2.6.7.3 Bilan d'ouverture de Réseau santé mentale (RSM SA)

en CHF	Bilan d'ouverture au 01.01.2017	Réévaluation/ Retraitement	Dotation en capital/ Libération en espèces	Valeur de transfert AGC/ACE 271/2016 01.01.2017
Actif circulant				
Patrimoine financier	12 387 513	0	-3 307 103	9 080 410
Disponibilités et placements à court terme	7 651 789	-2 686	-3 307 103	4 342 000
Créances	4 046 404	2 686	0	4 049 090
Placements financiers à court terme	0	0	0	0
Actifs de régularisation	0	0	0	0
Stocks et travaux en cours	689 320	0	0	689 320
Actif immobilisé				
Patrimoine financier	0	0	6 432 003	6 432 003
Placements financiers	0	0	6 432 003	6 432 003
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Patrimoine administratif	1 217 683	-265 531	11 439 162	12 391 313
Immobilisations corporelles	889 502	-239 688	0	649 814
Immobilisations incorporelles	328 181	-25 843	0	302 338
Prêts	0	0	11 439 162	11 439 162
Total Actif	13 605 195	-265 531	14 564 062	27 903 726
Capitaux de tiers	-2 534 829	-5 362 565	0	-7 897 394
Capitaux de tiers à court terme	-1 990 992	-846 704	6 663	-2 831 034
Engagements courants	-1 418 574	0	6 663	-1 411 912
Engagements financiers à court terme	0	0	0	0
Passifs de régularisation	0	-1 419 122	0	-1 419 122
Provisions à court terme	-572 418	572 418	0	0
Capitaux de tiers à long terme	-543 836	-4 515 861	-6 663	-5 066 360
Engagements financiers à long terme	0	0	-6 663	-6 663
Provisions à long terme	-543 836	-4 515 861	0	-5 059 697
Capital propre	-11 070 367	5 628 096	-14 564 062	-20 006 332
Capital social	-100 000	0	-3 750 000	-3 850 000
Réserves	0	0	-16 156 332	-16 156 332
Réserve de réévaluation	-275 529 455	5 628 096	269 901 359	0
Autres capitaux propres	264 559 089	0	-264 559 089	0
Total Passif	-13 605 195	265 531	-14 564 062	-27 903 726

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

2.6.8 Votation populaire à Moutier

Le Conseil-exécutif a décidé de lancer les travaux préparatoires du changement de canton de la commune de Moutier en vertu de la votation populaire du 18 juin 2017. Il le fait en sachant pertinemment que neuf recours sont actuellement encore pendants en relation avec cette votation. Il ne veut pas non plus préjuger des décisions des instances compétentes à ce sujet. Lancer les travaux permet notamment aussi de s'attaquer aux questions ouvertes sur la relocalisation des services de l'administration sis à Moutier.

Dans l'attente des décisions sur recours, le Conseil-exécutif a maintenant donné son feu vert à l'organisation globale du projet qui doit préparer le transfert de Moutier au canton du Jura. Cette organisation consiste en trois groupes de projet:

- le premier sous-projet s'occupe de l'avenir de l'administration cantonale décentralisée à Moutier;
- le deuxième groupe de projet est chargé d'élaborer un concordat concernant la modification de la frontière cantonale ainsi que d'autres aspects fondamentaux du changement de canton. Ce concordat devra être soumis à l'approbation du Grand Conseil et du corps électoral du canton de Berne. Ce groupe de projet élaborera en outre un accord intercantonal réglant d'autres aspects du changement de canton - comme par exemple ses répercussions financières - qui devra être adopté par le Conseil-exécutif;
- le troisième groupe, au sein de la Chancellerie d'Etat, procédera aux adaptations devenues nécessaires de la législation cantonale bernoise.

La direction générale stratégique du projet incombe à la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ). La coordination des travaux dans les trois sous-projets est assurée par le chancelier.

2.6.9 Atteinte au principe de régularité de la comptabilité de l'Office des immeubles et des constructions (OIC)

Le Contrôle des finances a constaté que l'impossibilité de vérifier correctement les comptes de 2016 dans le système PGI et le manque de justificatifs détaillés entravait la tenue régulière de la comptabilité. En conséquence, il a assorti son avis rendu suite au contrôle des comptes annuels 2016 de certaines restrictions.

Le Conseil-exécutif a chargé la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) de prendre les mesures nécessaires pour restaurer la régularité à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour que la comptabilité soit tenue régulièrement conformément au MCH2/IPSAS à partir du 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre du projet Optima, la TTE est parvenue, dans le courant de l'année, à régulariser une partie de la comptabilité de 2016 dans le système PGI, de sorte que le Contrôle des finances a pu à nouveau réviser et valider les comptes de 2016 de l'OIC dans le système PGI. Compte tenu des corrections

restant à faire et du niveau d'importance relative, les comptes annuels 2016 sont maintenant conformes aux normes cantonales de présentation des comptes.

La TTE a prévu de nombreuses mesures pour renforcer le système de contrôle interne, les processus et l'organisation de la comptabilité dans les prochaines années. Compte tenu des délais très serrés et du fait que les processus devaient encore être mis en conformité avec les nouvelles normes MCH2/IPSAS de présentation des comptes au 1^{er} janvier 2017, seules les principales mesures ont pu être mises en œuvre en 2017. Dans ces conditions et compte tenu de l'importance relative des actifs au canton, la régularité des comptes annuels 2017 devrait sans doute, elle aussi, faire l'objet de restrictions.

2.6.10 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 22 août 2018, date à laquelle le Conseil-exécutif a pour la première fois approuvé au plan matériel son rapport et sa proposition au Grand Conseil, il n'existe aucun événement postérieur à la date du bilan nécessitant une adaptation des comptes de 2017 ou la publication d'informations complémentaires en annexe des comptes.



Rapport de gestion, volume 1
Indications complémentaires

3 Indications complémentaires

3.1 Coûts des locaux

Direction	Date de référence : 31.12.2016				Date de référence : 31.12.2017				Changement de surface totale en %	Changement de coûts des locaux calculés en %
	Surface propres locaux m²	Surface locaux loués m²	Surface totale m²	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface propres locaux m²	Surface locaux loués m²	Surface totale m²	Coûts des locaux calculés en CHF		
Chancellerie d'État	12 830	0	12 830	4 656 408	12 185	1 127	13 312	4 915 403	4 %	6 %
Direction de l'économie publique	34 652	21 493	56 145	15 985 598	41 578	20 768	62 346	16 292 366	11 %	2 %
Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale	99 126	15 888	115 014	35 086 666	22 897	1 465	24 362	7 215 670	-79 %	-79 %
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques	22 991	12 295	35 286	10 187 178	22 677	12 289	34 966	10 076 782	-1 %	-1 %
Direction de la police et des affaires militaires	161 300	42 621	203 921	56 846 843	178 946	41 687	220 633	60 793 576	8 %	7 %
Direction des finances	7 625	15 987	23 612	6 740 661	7 661	15 869	23 530	6 703 508	0 %	-1 %
Direction de l'instruction publique	548 578	139 313	687 891	237 843 623	550 165	143 264	693 429	245 577 713	1 %	3 %
Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	31 208	1 217	32 425	7 703 678	39 787	1 057	40 844	8 715 391	26 %	13 %
Contrôle des finances	0	577	577	167 640	0	573	573	165 931	-1 %	-1 %
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données	73	0	73	25 557	73	0	73	25 439	0 %	0 %
Autorités judiciaires et Ministère public	21 598	8 957	30 555	9 609 099	21 209	8 982	30 191	9 468 697	-1 %	-1 %
Surface utile principale totale utilisée en propre	939 981	258 348	1 198 329	384 852 951	897 178	247 081	1 144 259	369 950 476	-5 %	-4 %
Locaux vacants	15 733	1 180	16 913		20 274	1 015	21 289		26 %	

Direction	Date de référence : 31.12.2016				Date de référence : 31.12.2017				Changement de surface totale en %	Changement de coûts des locaux calculés en %
	Surface propres locaux m ²	Surface locaux loués m ²	Surface totale m ²	Coûts des locaux calculés en CHF	Surface propres locaux m ²	Surface locaux loués m ²	Surface totale m ²	Coûts des locaux calculés en CHF		
Loués à des tiers	105 678	1 895	107 573		121 785	693	122 478		14 %	
Surface utile principale totale	1 061 392	261 423	1 322 815		1 039 237	248 789	1 288 026		-3 %	
Surface utile secondaire, surface d'installations et surface de dégagement	542 200	108 553	650 753		487 807	110 963	598 770		-8 %	
Surface nette de plancher	1 603 592	369 976	1 973 568		1 527 044	359 752	1 886 796		-4 %	

Définition des surfaces conf. SIA 416

Source: SAP RE-FX (saisie croissante et intégrale de l'ensemble des immeubles dans le cadre de l'introduction de IMMO-IT et du passage à SAP RE-FX)

Les Directions et la Chancellerie d'Etat, le Contrôle des finances, le Bureau pour la surveillance de la protection des données, les tribunaux et le Ministère public occupaient, au 31 décembre 2017, environ 2 300 bâtiments, dont quelque 1 900 appartiennent au canton. La valeur à neuf des bâtiments s'élève à CHF 4,9 milliards. 390 objets environ sont loués. La surface de plancher (bâtiments cantonaux et objets pris en location) représente 1,9 million de mètres carrés. La surface utile principale qu'occupe le canton s'élève quant à elle à 1,1 million de mètres carrés, dont quelque 247 000 mètres carrés (environ 22 %) sont loués par ce dernier.

A la fin 2017, les coûts des locaux de la surface utile principale utilisée par le canton ont été chiffrés à CHF 370 millions, incluant un montant forfaitaire pour les surfaces utiles secondaires, les surfaces d'installations et les surfaces de dégagement. La base de calcul repose sur des coûts standard (forfaits moyens en fonction de la surface) qui diffèrent selon le type de bâtiment. Elle est définie en partant du principe que toutes les constructions sont conformes aux dernières exigences du standard Mi-

nergie, y compris la séparation des systèmes, ce qui n'est pas encore le cas de tous les bâtiments du canton de Berne.

Les tableaux et graphiques suivants indiquent le besoin en surface de chaque direction. Il faut tenir compte du fait que la configuration des bâtiments, et en particulier des anciennes constructions, ne permet pas de les utiliser de manière optimale. La surface utile principale comprend l'espace directement nécessaire pour accomplir les tâches prévues (par exemple les bureaux, les salles de classe, les ateliers). La surface utile secondaire, la surface d'installations et la surface de dégagement englobent donc les autres surfaces, telles que les aires de stationnement de véhicules, les réduits, les halls d'entrée, les escaliers, les locaux techniques, etc. Les locaux vacants constituent, d'un point de vue stratégique, un espace libre pouvant être affecté ou loué, mais qui était inoccupé au 31 décembre 2017. A cette même date, la superficie à donner en location ne représentait que 882 mètres carrés, cette dernière n'étant pas adaptée aux besoins du canton.

3.2 Présentation d'une sélection d'institutions

3.2.1 Caisse de chômage

Compte d'exploitation

en milliers CHF	Montant 2016	Montant 2017	Ecart
Charges	-419 542.5	-403 573.4	15 969.1
Prestations pour indemnité de chômage, indemnité en cas de travail réduit, indemnité d'intempérie, indemnité pour insolvabilité	-340 848.5	-327 240.5	13 608
Prestations mesures de prévention	-65 714.2	-63 172.6	2 541.7
Frais administratifs	-12 950.2	-13 113	-162.8
Amortissements	-2.3	-6.9	-4.6
Autres charges	-27.2	-40.4	-13.2
Avances AEP, accords bilatéraux	0.0	0.0	0.0
Revenus	416 224.3	406 519.3	-9 705
Encaissement ass. soc. des assurés	25 629.3	24 825.9	-803.4
Prestations des Fonds	389 900	379 500	-10 400
Produit des intérêts	0.0	0.0	0.0
Revenus sur responsabilité des fondateurs de caisses	3.2	94.3	91.1
Revenus sur demandes en restitution	0.0	0.0	0.0
Indemnités d'insolvabilité	633	2 016.1	1 383.1
Autre revenus	58.7	83	24.2
Solde revenus ./.. charges	-3 318.2	2 945.9	6 264.1

Bilan

en milliers CHF	Montant 01.2017	Montant 12.2017	Ecart
Actif	21 539.7	22 696.1	1 156.4
Caisse	2.6	1.1	-1.5
Banque	200	3 222	3 022.1
Débiteurs	20 831.2	19 031.4	-1 799.8
Biens mobiliers	492.8	423.1	-69.7
Actifs transitoires	13.1	18.4	5.3
Passif	-21 539.7	-22 696.1	-1 156.4
Créanciers	-1 279.3	-1 323.1	-43.9
Passifs transitoires	-27.6	-28.4	-0.8
Provisions	-17 248.8	-15 414.7	1 834.2
Solde compte courant canton de Berne	-2 984	-5 929.8	-2 945.9

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.2 Offices régionaux de placement (ORP)

Compte d'exploitation

en milliers CHF	Montant 2016	Montant 2017	Ecart
Charges	-52 897.1	-54 029	-1 131.9
Charges de personnel	-44 314.2	-45 826.5	-1 512.3
Locaux	-3 685.9	-3 746	-60.1
Fournitures de bureau	-377.7	-436.5	-58.8
Emoluments et assurances	-411.8	-740.9	-329.1
Frais de déplacement	-275	-246.4	28.6
Charges informatiques d'exploitation	-1 181.7	-616.2	565.5
Frais de formation	-531.8	-509.5	22.3
Equipement	-1 889.5	-1 694.9	194.6
Divers	-229.5	-212.1	17.4
Revenus	52 897.1	54 029	1 131.9
Subvention fédérale à l'exploitation :			
– acomptes	46 229.5	44 541.2	-1 688.3
– avoir restant	6 195.5	8 865.3	2 669.8
Compensation du gain APG	8.7	15.3	6.6
Recettes de la ville de Berne	0.0	0.0	0.0
Autres recettes	463.3	607.1	143.8
Solde revenus ./ charges	0.0	0.0	0.0

Bilan

en milliers CHF	Montant 01.2017	Montant 12.2017	Ecart
Actif	6 617.1	9 737.1	3 119.9
Banque	395.7	780	384.3
Débiteurs	25.9	91.8	65.8
Investissements (financés et portés à l'actif par la Confédération)	0.0	0.0	0.0
Avoir Confédération	6 195.5	8 865.3	2 669.8
Passif	-6 617.1	-9 737.1	-3 119.9
Créanciers	-4 683.9	-4 489.5	194.4
Solde compte courant canton de Berne	-1 933.2	-5 247.6	-3 314.3

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.3 Haute école spécialisée bernoise

Bilan

en milliers CHF

	01.2017	12.2017	Ecart
Actifs			
Liquidités	7 518	3 737	-3 781
Compte courant Administration des finances du canton de Berne	45 724	54 896	9 172
Titres	24 322	28 003	3 681
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	29 854	28 086	-1 768
Autres créances à court terme	201	227	26
Actifs de régularisation	7 756	7 987	231
Total des actifs circulants	115 375	122 936	7 561
Immobilisations corporelles	24 817	25 355	538
Immobilisations financières	296	335	39
Immobilisations incorporelles	3 010	3 406	396
Total des immobilisations	28 123	29 096	973
Total des actifs	143 498	152 032	8 534
Passifs			
Engagements financiers à court terme	0	0	0
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-4 457	-4 047	410
Autres engagements à court terme	-2 086	-2 076	10
Provisions à court terme	-12 829	-13 650	-821
Passifs de régularisation	-38 808	-43 169	-4 361
Total des capitaux étrangers à court terme	-58 180	-62 942	-4 762
Provisions à long terme	-6 373	-5 932	441
Engagements envers des institutions de prévoyance	-37 882	-36 025	1 857
Total des capitaux étrangers à long terme	-44 255	-41 957	2 298
Total des capitaux étrangers	-102 435	-104 899	-2 464
Réserves de capital	-38 351	-41 063	-2 712
Actions propres	0	0	0
Résultat annuel	-2 712	-6 070	-3 358
Total des capitaux propres hors participations minoritaires	-41 063	-47 133	-6 070
Participations minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	-41 063	-47 133	-6 070
Total des passifs	-143 498	-152 032	-8 534

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2016	2017	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	112 930	112 040	-890
Contribution fédérale de base	53 160	58 420	5 260
Contributions d'autres cantons	42 570	42 981	411
Subventions de projet du FNS	5 455	3 319	-2 136
Subventions de projet du CTI	8 879	10 078	1 199
Subventions de projet d'organisations internationales	1 814	1 219	-595
Autres subventions de projet	18 443	18 084	-359
Revenus formation continue	18 724	18 312	-412
Revenus prestations de services	2 904	2 141	-763
Ecolages	10 496	10 640	144
Autres revenus	14 565	14 733	168
Diminution des produits	-738	-229	509
Total des revenus d'exploitation	289 202	291 738	2 536
Charges de personnel	-232 054	-234 234	-2 180
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-46 494	-44 990	1 504
Amortissements	-8 982	-9 171	-189
Contributions	0	0	0
Total des charges d'exploitation	-287 530	-288 395	-865
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	1 672	3 343	1 671
Revenus financiers	1 724	2 971	1 247
Charges financières	-714	-248	466
Allocation des fonds	-80	-114	-34
Utilisation des fonds	110	118	8
Résultat financier	1 040	2 727	1 687
Résultat d'exploitation avant impôt (EBT)	2 712	6 070	3 358

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.4 Haute école pédagogique germanophone

Bilan

en milliers CHF

	01.2017	12.2017	Ecart
Actifs			
Liquidités	7 061	8 028	967
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	9 775	8 511	-1 264
Autres créances à court terme	1	1	0
Marchandises, fournitures et travaux en cours	7	7	0
Actifs de régularisation	409	937	528
Total des actifs circulants	17 253	17 484	231
Immobilisations corporelles	106	98	-8
Immobilisations financières	0	0	0
Immobilisations incorporelles	83	81	-2
Total des immobilisations	189	179	-10
Total des actifs	17 442	17 663	221
Passifs			
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-718	-1 631	-913
Autres engagements à court terme	-4	-2	2
Provisions à court terme	-848	-1 238	-390
Passifs de régularisation	-5 180	-5 845	-665
Total des capitaux étrangers à court terme	-6 750	-8 716	-1 966
Engagements à long terme envers des institutions de prévoyance	-15 084	-14 747	337
Autres engagements à long terme	-662	-716	-54
Provisions à long terme	-1 498	-1 397	101
Total des capitaux étrangers à long terme	-17 244	-16 860	384
Total des capitaux étrangers	-23 994	-25 576	-1 582
Bilan d'ouverture	5 400	6 553	1 153
Bénéfice annuel	1 153	1 360	207
Total des capitaux propres	6 553	7 913	1 360
Total des passifs	-17 441	-17 663	-222

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2016	2017	Ecart
Financement de base	76 061	75 877	-184
Revenus de tiers provenant de la recherche	617	1 814	1 197
Taxes universitaires	4 036	4 252	216
Autres produits	2 478	2 871	393
Diminution des produits	0	3	3
Total des revenus d'exploitation	83 192	84 817	1 625
Charges de personnel	-71 679	-74 571	-2 892
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-9 484	-8 250	1 234
Amortissements	-128	-54	74
Contributions	-2 995	-3 244	-249
Total des charges d'exploitation	-84 286	-86 119	-1 833
Résultat d'exploitation	-1 094	-1 302	-208
Revenus financiers	1	2	1
Charges financières	-5	-6	-1
Budgétisation de capital	0	0	0
Résultat financier	-4	-4	0
Résultat ordinaire	-1 098	-1 306	-208
Résultat du Fonds	-55	-54	1
Résultat annuel	-1 153	-1 360	-207

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.5 Université de Berne

Bilan

en milliers CHF

	01.2017	12.2017	Ecart
Actifs			
Liquidités	244 902	331 862	86 960
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	24 959	27 391	2 432
Autres créances à court terme	29 357	22 093	-7 264
Marchandises, fournitures et travaux en cours	6 374	5 365	-1 009
Actifs de régularisation	70 729	51 012	-19 717
Total des actifs circulants	376 321	437 723	61 402
Immobilisations corporelles	46 373	47 274	901
Immobilisations financières	96 398	90 288	-6 110
Immobilisations incorporelles	20 863	20 766	-97
Total des immobilisations	163 634	158 328	-5 306
Total des actifs	539 955	596 051	56 096
Passifs			
Engagements financiers à court terme	-135 606	-140 788	-5 182
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-17 723	-20 158	-2 435
Autres engagements à court terme	-1 553	-2 311	-758
Provisions à court terme	-20 729	-19 138	1 591
Passifs de régularisation	-7 317	-7 323	-6
Total des capitaux étrangers à court terme	-182 928	-189 718	-6 790
Engagements financiers à long terme	-1 256	-1 634	-378
Autres engagements à long terme	0	0	0
Provisions à long terme	-32 392	-32 694	-302
Engagement envers des institutions de prévoyance	-94 000	-91 100	2 900
Total des capitaux étrangers à long terme	-127 648	-125 428	2 220
Total des capitaux étrangers	-310 576	-315 146	-4 570
Bilan d'ouverture	-126 922	-126 923	-1
Réserves de capital	-66 954	-102 457	-35 503
Actions propres	0	0	0
Bénéfice annuel	-35 503	-51 525	-16 022
Total des capitaux propres hors participations minoritaires	-229 379	-280 905	-51 526
Participations minoritaires	0	0	0
Total des capitaux propres	-229 379	-280 905	-51 526
Total des passifs	-539 955	-596 051	-56 096

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2016	2017	Ecart
Contribution du canton de Berne conformément au MP	307 360	314 170	6 810
Contribution fédérale de base	93 829	98 505	4 676
Contributions AIU	104 420	107 789	3 369
Subventions de projet du FNS	98 000	103 847	5 847
Subventions de projet d'organisations internationales	27 463	27 984	521
Autres subventions de projet	61 347	55 164	-6 183
Taxes universitaires	18 116	18 357	241
Revenus de services permanents	70 784	71 215	431
Autres revenus	62 043	74 178	12 135
Diminution des produits	-318	-707	-389
Total des revenus d'exploitation	843 044	870 502	27 458
Charges de personnel	-541 853	-545 293	-3 440
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-125 261	-133 835	-8 574
Amortissements	-12 890	-13 656	-766
Contributions	-129 748	-129 152	596
Total des charges d'exploitation	-809 752	-821 936	-12 184
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôt (EBIT)	33 292	48 566	15 274
Revenus financiers	3 290	4 333	1 043
Charges financières	-1 079	-1 374	-295
Résultat financier	2 211	2 959	748
Résultat d'exploitation avant impôt (EBT)	35 503	51 525	16 022

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.2.6 Assurance immobilière du canton de Berne

Bilan

en milliers CHF

	01.2017	12.2017	Ecart
Actifs			
Placements en capitaux	1 622 506	1 704 319	81 813
Liquidités	79 098	113 463	34 365
Immobilisations corporelles	22 129	22 053	-76
Créances se rapportant aux affaires d'assurance	408	420	12
Autres créances	5 945	5 869	-76
Comptes de régularisations actifs	816	817	1
Total, actifs	1 730 902	1 846 941	116 039
Passifs			
Provisions techniques	1 426 194	1 516 440	90 246
Retenue pour participation à l'excédent	54 425	59 019	4 594
Provisions non techniques	39 925	32 925	-7 000
Dettes portant intérêts	1 140	1 140	0.0
Engagements se rapportant aux affaires d'assurance	40 650	58 353	17 703
Autres engagements à court terme	4 787	6 010	1 223
Comptes de régularisations passifs	5 862	5 426	-436
Total, capital étranger	1 572 983	1 679 313	106 330
Réserves générales	149 165	157 919	8 754
Profit/perte	8 754	9 709	955
Total, capital propre	157 919	167 628	9 709
Total, passifs	1 730 902	1 846 941	116 039

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

Compte de résultats

en milliers CHF	2016	2017	Ecart
Prime nette	224 920	232 707	7 787
Contribution à prévention et intervention	-31 574	-32 185	-611
Part du réassureur à la prime nette	-24 886	-22 098	2 788
Primes acquises pour propre compte	168 460	178 424	9 964
Autres produits se rapportant au affaires d'assurance	3 009	3 101	92
Total des produits des affaires actuarielles	171 469	181 525	10 056
Produit des prestations et des articles vendus	3 291	3 859	568
Produit total	174 760	185 384	10 624
Versements pour sinistres	-69 349	-69 149	200
Modifications des provisions actuarielles	-47 364	-90 246	-42 882
Participation à l'excédent	-30 000	-30 000	0
Dépenses pour sinistres pour propre compte	-146 713	-189 395	-42 682
Charges pour prestations de services et marchandises	-191	-234	-43
Charges de conclusion et d'administration pour propre compte	-40 112	-44 794	-4 682
Total des charges des affaires actuarielles	-187 016	-234 423	-47 407
Résultat technique	-12 256	-49 039	-36 783
Produit des fonds placés	139 932	161 176	21 244
Charges pour placements en capitaux	-116 870	-100 212	16 658
Résultat des placements financiers	23 062	60 964	37 902
Autres produits	256	230	-26
Résultat, prévention et intervention	213	-698	-911
Résultat opérationnel	11 274	11 457	183
Impôts directs	-804	5	809
Charges extraordinaires	-1 717	-1 754	-37
Profit/perte	8 753	9 709	956

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres arrondis.

3.3 Crédits

3.3.1 Crédits d'engagement et autorisations de dépenses

La forme ordinaire de l'autorisation de dépenses est le crédit d'engagement (art. 49, al. 2 LFP): il autorise à prendre des engagements financiers jusqu'à un montant déterminé pour un projet déterminé. Les crédits d'engagement sont autorisés sous forme de crédits d'objet ou de crédits-cadres. Si, pendant la

mise en oeuvre du projet prévu, le crédit d'engagement accordé s'avère insuffisant à cause de coûts supplémentaires impossibles à prévoir, il faut demander une dépense supplémentaire sous forme de crédit complémentaire au crédit d'objet ou au crédit-cadre (art. 54 LFP).

3.3.2 Crédits supplémentaires

en millions CHF	Budget 2017	Crédit supplémentaire approuvé	Total utilisé	Compte 2017
Total crédits supplémentaires	95.2	23.2	19.2	114.4
dont groupes de produits (solde I)	95.2	23.2	19.2	114.4
– 44 SAP ; Office des personnes âgées et handicapées : Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	34.3	1.5	1.5	35.7
– 45 JCE ; Office des affaires communales et de l'organisation du territoire : Organisation du territoire	6.4	1.3	1.3	7.7
– 47 FIN ; Administration des finances : Prestations de services finances du groupe	–35.2	6.0	2.1	–33.1
– 47 FIN ; Office d'informatique et d'organisation : Informatique et organisation	44.4	12.0	11.9	56.3
– 52 JUS ; Ministère public : Ministère public	45.3	2.5	2.5	47.8

3.3.3 Dépassements de crédit

en millions CHF	Budget 2017	Dépassements de crédit approuvés	Total utilisé	Compte 2017
Total dépassements de crédit	14.0	0.4	0.4	14.4
dont groupes de produits (solde I)	14.0	0.4	0.4	14.4
– 44 SAP ; Laboratoire cantonal : Protection des consommateurs et de l'environnement	9.7	0.0	0.0	9.7
– 45 JCE ; Office des mineurs du canton de Berne : Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	2.2	0.3	0.3	2.5
– 49 TTE ; Office juridique : Juridiction administrative et prestations juridiques	2.1	0.0	0.0	2.1

3.3.4 État des crédits d'engagement

en millions CHF	Total approuvé 2016	Total approuvé 2017	CHF	Ecart %
Total état des crédits d'engagement	3 174.3	3 353.5	179.2	5.6 %
dont compte de résultats	1 476.7	1 340.2	-136.5	-9.2 %
dont compte des investissements	1 697.6	2 013.3	315.7	18.6 %

3.3.5 Reports de crédit

3.3.5.4 Reports de crédit sur l'exercice suivant

en millions CHF	Solde crédit d'engagement 2017 non utilisé	Crédit du projet	Montant du report de crédit 2017/2018
Total groupe de produits	0.2	0.9	0.2
– 48 INS ; Office de l'enseignement préscolaire et obligatoire, du conseil et de l'orientation : Introduction plan d'étude 21	0.2	0.9	0.2

3.3.6 Crédits d'objet

3.3.6.1 Crédits d'objet bouclés

en millions CHF	Montant approuvé	Utilisé	CHF	Ecart %
Total des crédits d'objet bouclés	1 494.5	1 413.9	-80.6	-5.4 %

3.3.7 Crédits-cadres

3.3.7.1 Crédits-cadres bouclés

en millions CHF	Montant approuvé	Utilisé	CHF	Ecart %
Total des crédits-cadres bouclés	27.3	17.8	-9.6	-35.0 %

Indication concernant les crédits

Les informations détaillées à l'échelon des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau antonal de protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public sont à disposition sur la [plateforme électronique de l'Administration des finances du canton de Berne](#).

3.4 Indicateurs financiers

3.4.1 Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016

Indicateurs	Compte					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quotité d'autofinancement	6.5 %	4.4 %	7.7 %	7.1 %	5.8 %	5.7 %
Degré d'autofinancement	102.2 %	67.4 %	132.7 %	129.9 %	120.2 %	131.7 %
Part des charges d'intérêts	-2.8 %	-1.2 %	-1.6 %	-0.4 %	-1.9 %	-1.2 %
Part du service de la dette	4.2 %	6.4 %	5.6 %	5.7 %	3.2 %	3.4 %
Dette brute I (en mio CHF)	5 461	6 171	6 151	6 105	6 528	7 036
Dette brute II (en mio CHF)	6 342	6 987	6 940	6 836	8 499	8 899
Taux d'endettement II ¹⁾	12.8 %	13.5 %	13.4 %	13.1 %	16.0 %	16.6 %
Revenu cantonal ¹⁾ (en mio CHF)	49 377	51 679	51 867	52 194	53 182	53 683
Quote-part de l'Etat ¹⁾	20.8 %	21.2 %	20.1 %	19.6 %	19.8 %	19.9 %
Quote-part de la fiscalité ¹⁾	8.4 %	8.0 %	8.4 %	8.6 %	8.5 %	8.6 %

Sources:

¹⁾ BAK Basel Economics AG : estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2014, AFC

3.4.2 Indicateurs à partir du 1^{er} janvier 2017

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte	
	2017	
Taux d'endettement net	121.1 %	
Degré d'autofinancement I	100.9 %	
Degré d'autofinancement II	112.7 %	
Part des charges d'intérêts	0.8 %	
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %	
Proportion des investissements	6.1 %	
Part du service de la dette	5.7 %	
Dette nette II par habitant en CHF ¹⁾	5 012	
Taux d'autofinancement	4.9 %	
Dette brute I (en mio CHF)	6 808	
Dette brute II (en mio CHF)	8 670	
Dette nette II (en mio CHF)	5 191	
Quote-part d'endettement II	16.1 %	
Revenu cantonal ²⁾ (en mio CHF)	53 868	
Quote-part de l'Etat ²⁾	20.4 %	
Quote-part de l'impôt ²⁾	8.7 %	

Sources:

¹⁾ Office fédéral de la statistique : population résidente permanente moyenne 2011 – 2016

²⁾ BAK Basel Economics AG : estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2014, AFC

3.4.2.1 Taux d'endettement net

	Compte 2017
Taux d'endettement net	121.1 %

Méthode de calcul MCH2	Dettes nettes I
	Revenus fiscaux
	Dettes nettes I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux : 40 Revenus fiscaux
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % – 150 % suffisant > 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

3.4.2.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2017
Degré d'autofinancement I	100.9 %

Méthode de calcul MCH1	Autofinancement ¹⁾ x 100
	Investissement net
	Autofinancement :
	Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissement net :
	<i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 1.3.4.3 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

1) Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus de l'investissement net, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'article 101b de la constitution cantonale (ConstC). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

	Solde du compte de résultats
+	33 Amortissements du patrimoine administratif
+	366 Amortissements des subventions d'investissements
-	466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
-	4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
=	Autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions dans et les prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement en vigueur jusqu'ici soit maintenue. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

3.4.2.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2017
Degré d'autofinancement II	112.7 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissement net
	Autofinancement : Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations patrimoine administratif
	Investissement net : <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle : > 100 % haute conjoncture 80 % – 100 % cas normal 50 % – 80 % récession
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part de l'investissement net qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

3.4.2.4 Part des charges d'intérêts

	Compte 2017
Part des charges d'intérêts	0.8 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nets x 100
	Revenus courants
	Charges d'intérêts nets : 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indicatives	0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

3.4.2.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2017
Dette brute par rapport aux revenus	70.1 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indicatives	< 50 % très bon 50 % – 100 % bon 100 % – 150 % moyen 150 % – 200 % mauvais > 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

3.4.2.6 Proportion des investissements

	Compte 2017
Proportion des investissements	6.1 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts :
	50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation - 3180 Réévaluations sur créances + 34 Charges financières - 344 Réévaluations immobilisations patrimoine financier + 36 Charges de transferts - 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif - 365 Réévaluations participations patrimoine administratif - 366 Amortissements des subventions d'investissements + 380 Charges de personnel extraordinaires + 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires + 3840 Charges financières extraordinaires + 386 Charges de transferts extraordinaires + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
	< 10 % effort d'investissement faible
	10 % – 20 % effort d'investissement moyen
Signification	20 % – 30 % effort d'investissement élevé
	> 30 % effort d'investissement très élevé
Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.	

3.4.2.7 Part du service de la dette

	Compte 2017
Part du service de la dette	5.7 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette :
	340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indicatives	< 5 % charge faible 5 % – 15 % charge acceptable > 15 % charge forte
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.

3.4.2.8 Dette nette II par habitant en francs

	Compte
	2017
Dette nette II par habitant en francs	5 012

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II
	Population résidente permanente
	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
	Population résidente permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidente permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01/html).
Valeurs indicatives	< 0 CHF patrimoine net 0 – 1000 CHF endettement faible 1001 – 2500 CHF endettement moyen 2501 – 5000 CHF endettement important > 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

3.4.2.9 Taux d'autofinancement

	Compte 2017
Taux d'autofinancement	4.9 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement : - Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux - 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 364 Réévaluations emprunts patrimoine administratif + 365 Réévaluations participations patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif + 389 Attributions au capital propre - 489 Prélèvements sur le capital propre - 4490 Réévaluations patrimoine administratif
	Revenus courants : 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements.

3.4.2.10 Dette brute I

	Compte 2017
Dette brute I (en mio CHF)	6 808

Méthode de calcul MCH1	Dette brute I : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

3.4.2.11 Dette brute II

	Compte 2017
Dette brute II (en mio CHF)	8 670

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

3.4.2.12 Dette nette II

	Compte 2017
Dette nette II (en mio CHF)	5 191

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

3.4.2.13 Quote-part d'endettement II

	Compte 2017
Quote-part d'endettement II	16.1 %

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II Revenu cantonal Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme) Revenu cantonal : Voir références au chapitre 3.4.2
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la constitution du 6 juin 1993 du canton de Berne (ConstC ; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (art. 101a ConsC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC).

3.4.2.14 Quote-part de l'État

	Compte 2017
Quote-part de l'État	20.4 %

Méthode de calcul MCH1	Dépenses totales
	Revenu cantonal
	Dépenses totales consolidées :
	<i>Dépenses courantes</i> 30 Charges de personnel + 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 34 Charges financières + 36 Charges de transferts + <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires
	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 3.4.2
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

3.4.2.15 Quote-part de l'impôt

	Compte
	2017
Quote-part de l'impôt	8.7 %
Méthode de calcul MCH1	Impôts directs
	Revenu cantonal
	Impôts directs :
	400 Impôts directs personnes physiques
	+ 401 Impôts directs personnes morales
Valeurs indicatives	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 3.4.2
Signification	Aucune
	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.



Rapport de gestion, volume 1
Proposition du Conseil-exécutif
au Grand Conseil

4 Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Canton de Berne

Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

858/2018

22 août 2018

Rapport de gestion 2017 – comptes annuels de l'exercice et annexe 2017 du canton de Berne

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil :

1. D'approuver le rapport de gestion 2017 conformément à l'article 63, alinéa 5 en association avec l'article 75, alinéa 1, lettre f de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), avec les valeurs-repères des comptes annuels de 2017 suivantes :

– Excédent de charges	CHF	5 037 965.43
– Investissement net	CHF	465 396 966.50
– Capital propre	CHF	852 143 865.35

2. D'approuver les dépassements de crédits budgétaires suivants au compte administratif (art. 57, al. 5 LFP) :

– CR Autorités	CHF	169 066.15
– CI Chancellerie d'État	CHF	515 397.10
– CR Direction de la santé publique et de prévoyance sociale	CHF	21 757 727.35
– CI Direction des finances	CHF	72 424 828.15
– CR Direction de l'instruction publique	CHF	50 049 793.63
– CR Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie	CHF	139 412 817.89
– CR Autorités judiciaires et Ministère public	CHF	219 016.18
– CI Autorités judiciaires et Ministère public	CHF	613 623.87

3. D'approuver les dépassements de crédits autorisés par le Conseil-exécutif (art. 59, al. 2 en association avec art. 75, al. 1, lit. h LFP), qui sont présentés dans le rapport de gestion 2017, volume 1, chapitre 3.3 ;

Berne, le 22 août 2018

Au nom du Conseil-exécutif,

le président : **Neuhaus**

le chancelier : **Auer**



Rapport de gestion, volume 1
Rapport sur la révision des
comptes de 2017 du Contrôle
des finances à la Commission
des finances et au Grand Con-
seil du canton de Berne

5 Rapport du Contrôle des finances sur les comptes annuels au 31.12.2017 à la Commission des finances du Grand Conseil et au Grand Conseil du canton de Berne

En notre qualité d'organe spécialisé suprême chargé de la surveillance des finances, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (pages 17 à 95) comprenant le compte de résultats, le compte des investissements, le bilan, l'état du capital propre, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil-exécutif

Conformément à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), la responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil-exécutif. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre le Conseil-exécutif est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du Contrôle des finances

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur le Contrôle des finances (LCCF; RSB 622.1) et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, pour autant qu'il soit important pour l'établissement des comptes annuels, afin de définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit défavorable.

Motif de l'opinion défavorable

L'image du patrimoine et des revenus présentée est trop positive d'au moins CHF 34 millions

Un revenu de quelque CHF 30 millions a été comptabilisé pour la compensation d'investissements en relation avec l'affectation des financements spéciaux et des préfinancements. Le MCH2 prévoit un prélèvement sur le fonds, soit un revenu à hauteur des charges d'amortissement comptabilisées. Puisque, en règle générale, les investissements se trouvent au stade de la construction, aucune charge ne correspond en pratique au revenu (unique, au moment du prélèvement sur le fonds) dans le compte de résultats. Les charges sont imputées aux résultats des exercices suivants sous forme d'amortissements (sur la durée d'utilisation des immobilisations financées). Le montant indiqué pour les revenus du canton est donc de CHF 30 millions trop élevé, ce qui constitue une infraction à l'article 5, alinéa 1 LFP, ainsi qu'aux consignes du MCH2 conformément à l'article 1a OFP. Le principe de délimitation n'est donc pas respecté.

L'Office des ponts et chaussées a réalisé en 2017 des projets de rénovation du réseau routier existant pour un montant total de CHF 93 millions. Le réseau routier existant a été réévalué au 1^{er} janvier 2017. En 2017, l'Office des ponts et chaussées n'a comptabilisé ni amortissements pour éventuelles valeurs résiduelles de tronçons de route remplacés, ni sorties d'immobilisations. Il est impossible de quantifier l'impact de cet état de fait en l'absence des bases nécessaires.

Les biens-fonds ont été réévalués au 1^{er} janvier 2017 à la valeur actuelle sur la base de valeurs de remplacement actualisées. L'évaluation a été réalisée suivant un processus pragmatique, avec des durées d'utilisation restantes pour les composants Gros œuvre et Autres. Les chiffres n'ont pas été différenciés et répartis en fonction d'autres sous-composants. En 2017, l'Office des immeubles et des constructions n'a pas déterminé de valeur comptable résiduelle pour des investissements de remplacement (env. CHF 100 mio; p. ex. rénovations, remplacement de cuisines, de chauffages, de toits, rénovation de façades, etc.), ni procédé à des amortissements non planifiés des composants remplacés. La pratique actuelle présente un risque de surévaluation des biens-fonds. Le Contrôle des finances n'est pas en mesure d'en estimer l'impact sur le résultat.

Les faits chiffrables exposés ci-avant et d'autres erreurs (représentant un montant net de CHF 4 mio) laissent à penser que la présentation de la situation du patrimoine et des résultats est trop positive d'au moins CHF 34 millions. Si ces corrections étaient appliquées, les comptes de 2017 ne dégageraient plus une perte annuelle de CHF -5 millions mais d'au moins une perte CHF -39 millions. La prise en compte de ces corrections ramènerait le degré d'autofinancement de l'investissement net au-dessous des 100 pour cent, élément déclencheur du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements conformément à l'article 101b de la Constitution du canton de Berne (RSB 101.1).

Présentation incorrecte du bilan d'ouverture au 01.01.2017 dans les comptes annuels

Par arrêté n° 360 du 4 avril 2018, le Conseil-exécutif a approuvé le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 définitif. Dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2017, le bilan d'ouverture d'octobre 2017 est présenté comme bilan de l'exercice précédent. La différence entre le bilan d'ouverture présenté et le bilan d'ouverture définitif représente, par rapport au capital propre, un montant brut de CHF 105 millions et un montant net de CHF 17 millions. Dans le rapport de gestion, les postes du bilan, le tableau des immobilisations corporelles ainsi que les indications de l'annexe et les informations détaillées s'y rapportant ne correspondent pas au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 qui a été approuvé. Le tableau de la page 54 des comptes annuels, qui illustre l'enchaînement des versions du bilan d'ouverture, ne rectifie pas la présentation incorrecte du bilan dans le rapport de gestion. Cet aspect est essentiel pour l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du canton que la présentation des comptes doit donner. La présentation correcte des comptes n'est donc pas respectée dans le rapport de gestion.

Présentation incorrecte dans le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe

A l'actif et au passif ainsi qu'au compte de résultats, des montants de plusieurs centaines de millions ne sont pas présentés dans le respect des prescriptions du groupe (échéances, revenus au lieu de réduction de charges, groupes de comptes incorrects, éliminations manquantes, représentation incorrecte dans le domaine du Fonds du sport et du Fonds de loterie ainsi que du Fonds d'encouragement des activités culturelles, affichage incorrect de participations de tiers aux frais de projets routiers). Le tableau des flux de trésorerie et les indications de l'annexe (p. ex. tableau des immobilisations corporelles) contiennent d'importantes erreurs, des incohérences et des postes dont il est impossible de vérifier la plausibilité. Les présentations incorrectes faussent les indicateurs et les analyses des écarts. Cet aspect est essentiel pour l'image fidèle à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des revenus du canton que la présentation des comptes doit donner (art. 5 LFP). La présentation correcte n'est donc pas respectée dans la comptabilité et les comptes annuels.

Présentation et évaluation incorrectes de terrain et de routes

Les routes ont été réévaluées au 1^{er} janvier 2017 en vertu des coûts d'acquisition et des valeurs vénale historiques (CHF 1'625 millions) et font l'objet d'amortissements linéaires. Le Conseil-exécutif a renoncé par arrêté n° 1097 du 25 octobre 2017 à inscrire séparément au bilan les parcelles à l'Office des ponts et chaussées. Le poste Superstructure et infrastructure des routes englobe aussi les valeurs d'acquisition des terrains achetés ces dernières années. Celles-ci sont désormais aussi amorties. Le MCH2/IPSAS prescrit que les terrains doivent être inscrits séparément au bilan et ne sont pas amortis. Conformément à l'article 1b, alinéa 2, lettre d OFP, le « principe de retraitement » doit être appliqué lors de la première estimation du terrain dans le patrimoine administratif. Dans le cadre des corrections, l'Office des ponts et chaussées a inscrit des terrains

au bilan pour un montant total de CHF 2'646 (CHF 1 par parcelle, quelle qu'en soit la superficie). Il n'a été procédé ni à l'enregistrement ni à l'évaluation des parcelles une par une. Les consignes en vigueur ne sont donc pas respectées. Le poste Superstructure et infrastructure des routes est surévalué. Les terrains sont sous-évalués et il y a présentation incorrecte. Les transactions foncières ne sont pas comptabilisées séparément. La régularité de la comptabilité s'en trouve compromise. Cet aspect est essentiel pour l'image fidèle à la réalité du patrimoine, de la situation financière et des revenus du canton que la présentation des comptes doit donner (art. 5 LFP). L'inscription au bilan et l'évaluation ne sont pas correctes.

Sous-évaluation des participations du patrimoine administratif

Les participations du patrimoine administratif sont inscrites à l'actif du bilan au 31 décembre 2017 pour un montant de CHF 600 millions (1.1.2017: CHF 458 mio). Le retraitement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2017 avait pour but d'évaluer tous les actifs et les passifs du canton conformément aux nouvelles dispositions en matière de présentation des comptes. Les participations du patrimoine administratif n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle appréciation systématique documentée. Conformément à l'article 1b, alinéa 1, lettre c OFP et au concept sur le retraitement, les participations du patrimoine administratif doivent être évaluées et inscrites au bilan au 1^{er} janvier 2017 à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale, déduction faite des nécessaires ajustements et correctifs de valeur. Les participations inscrites au bilan au 1^{er} janvier 2017 sont en majorité évaluées aux valeurs comptables conformément au MCH1 inscrites au bilan au 31 décembre 2016. La participation à la BLS Netz AG (16,5 %; CHF 113 mio) est évaluée à la valeur proportionnelle correspondante du capital propre, contrairement aux consignes de l'article 1b, alinéa 1, lettre c OFP. Les établissements sans capital de dotation (Université, Haute école spécialisée bernoise, Haute école pédagogique germanophone et Assurance immobilière Berne) ont été comptabilisés pour mémoire au 31 décembre 2017 pour un montant d'un franc. Selon l'estimation du Contrôle des finances, les réévaluations à effectuer devraient atteindre un montant de plusieurs centaines de millions. Ainsi, seulement pour l'Université et la Haute école spécialisée bernoise, la différence par rapport à l'évaluation correcte des participations avoisine les CHF 150 millions. Le montant indiqué pour le capital propre du canton est donc trop bas. L'inscription au bilan et l'évaluation ne sont pas correctes.

Régularité de la comptabilité compromise

La comptabilité de l'Office des immeubles et des constructions n'était pas conforme au principe de régularité en 2016. La TTE a lancé en 2017 un projet (FIT/OPTIMA) visant à rétablir cette régularité comptable. Les mesures prises ont entre-temps permis d'améliorer notablement la situation. Différentes optimisations n'ont pu être réalisées que vers la fin de l'exercice 2017, voire durant le premier trimestre 2018, ou leur mise en œuvre est encore en suspens. L'insuffisance persistante de système de contrôle interne, les corrections de données effectuées dans la comptabilité des immobilisations (entre août 2017 et mars 2018), l'insuffisance partielle de documentation, les différences considérables entre SAP et FIS dans la comptabilité analytique

d'exploitation ainsi que l'absence partielle de rapprochements et de pièces justificatives dans le domaine des investissements ont contribué, en 2017 encore, à affecter la régularité de la comptabilité.

Les structures, les processus, les systèmes et le système de contrôle interne n'ont pas été suffisamment adaptés aux nouvelles prescriptions en matière de présentation des comptes dans le domaine des immobilisations corporelles à l'Office des ponts et chaussées. Le fait que les parcelles de terrain n'aient pas été enregistrées et que les routes n'aient été enregistrées que comme groupes d'objets affectent la régularité de la comptabilité. Ces groupes d'objets englobent les dépenses annuelles totales pour la chaussée, les ponts et les tunnels de l'arrondissement d'ingénieur en chef concerné. Il n'est donc que sommairement possible de suivre les sorties et les constructions de remplacement et de les comptabiliser. Vu le volume des flux de valeurs et la complexité du domaine d'activité, la conception actuelle de la comptabilité à l'Office des ponts et chaussées n'est pas appropriée. Cela constitue une atteinte aux principes de la régularité de la comptabilité.

La comptabilité des immobilisations (FIS asset) présente différentes faiblesses et erreurs. L'absence de support système et l'insuffisance de connaissances spécialisées - en particulier au plan technique - concernant les interdépendances dans FIS asset se traduisent par une représentation incorrecte des opérations. Les comptabilisations incorrectes entraînent de nombreuses corrections manuelles dans le tableau des immobilisations, qui se traduisent en partie par des incohérences inexplicables. Les données et les évaluations illustrées dans FIS asset sont en outre parfois difficiles à suivre, voire incompréhensibles. En raison de l'importance de l'actif immobilisé, cela affecte la régularité de la comptabilité dans le domaine de FIS asset.

Opinion défavorable

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 ne sont pas conformes à la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), ni à l'ordonnance et aux instructions déterminantes, en raison de l'importance des faits exposés au paragraphe « Motif de l'opinion défavorable ».

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance, conformément à la loi sur le Contrôle des finances, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément aux prescriptions cantonales et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'à l'exception des contrôles pour le processus d'élaboration de la clôture des comptes annuels, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions émises par le Conseil-exécutif, était suffisamment documenté. Compte tenu de la taille, de la complexité et du profil de risque du canton, le système de contrôle interne pour le processus d'élaboration de la clôture des comptes annuels n'est cependant pas adéquat.

Selon notre appréciation et à l'exception du fait énoncé au paragraphe précédent, il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions émises par le Conseil-exécutif à l'article 12 de l'ordonnance sur le pilotage des finances et des prestations (OFP; RSB 621.1)

En dépit des faits formulés au paragraphe « Motif de l'opinion défavorable », nous recommandons :

- à la Commission des finances du Grand Conseil de proposer au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 et
- au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017.

car en raison des processus, des systèmes et de l'organisation de la comptabilité existants à l'heure actuelle, les anomalies et problèmes de régularité des comptes ne peuvent être corrigés dans un délai raisonnable.

Berne, le 22 août 2018

Contrôle des finances du canton de Berne



Thomas Remund
Chef du Contrôle des finances
Expert-comptable diplômé



Lorenz Benninger
Chef de la section Audit
Expert-comptable diplômé

6 Portefeuille d'informations

Vous trouverez dans les documents suivants des informations plus détaillées sur le rapport de gestion 2017 du canton de Berne, les comptes annuels de l'exercice 2017 et l'annexe (volume 1) :

- Volume 2 «Compte rendu politique»
- Volume 3 «Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux)»
- Plateforme électronique (complément du rapport de gestion/comptes annuels et du budget/plan intégré mission-financement) : www.fv.fin.be.ch

Le volume 2 «Compte rendu politique» contient des indications sur les priorités de l'activité du Conseil-exécutif, la politique du personnel, les objectifs de législature et la mise en oeuvre de la stratégie et des objectifs du programme gouvernemental de législature 2015–2018.

Le volume 3 « Groupes de produits (y compris comptes spéciaux et financements spéciaux) 2017 » contient le compte rendu des autorités, de la Chancellerie d'Etat, des Directions, du Contrôle des finances, du Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données, des autorités judiciaires et du Ministère public, ainsi que la clôture des comptes des différents groupes de produits, des comptes spéciaux et des financements spéciaux du canton de Berne.

La « plateforme électronique » contient des compléments au rapport de gestion, aux comptes annuels ainsi qu'au budget et au plan intégré mission-financement sur une période de dix ans. Les périodes et les graphiques sont actualisés à fin janvier, mi-mai et fin août.

Vous pouvez télécharger ces documents au format pdf sur internet, à l'adresse <http://www.be.ch>.

Adresses utiles

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur le rapport de gestion 2017 du canton de Berne, les comptes annuels de l'exercice 2017 et l'annexe, veuillez vous adresser à :

Administration des finances du
canton de Berne :
Münsterplatz 12
3011 Berne
Téléphone : 031 633 54 09
Télécopie : 031 633 41 09
Courriel : info.fv@fin.be.ch info.fv@fin.be.ch

Si vous souhaitez obtenir des informations sur le canton de Berne, veuillez vous adresser à :

Communication du canton de Berne :
Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone : 031 633 75 91
Courriel : kommunikation@be.ch kommunikation@be.ch

Autorités :
Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone : 031 633 75 11
Courriel : info@sta.be.ch

Chancellerie d'État :
Postgasse 68
3000 Berne 8
Téléphone : 031 633 75 11
Courriel : info@sta.be.ch

Direction de l'économie publique :
Münsterplatz 3a
3011 Berne
Téléphone : 031 633 48 44
Courriel : info.vol@vol.be.ch

Direction de la santé publique et de la
prévoyance sociale :
Rathausgasse 1
3011 Berne
Téléphone : 031 633 79 20/21
Courriel : info@gef.be.ch

Direction de la justice, des affaires communales
et des affaires ecclésiastiques :
Münstergasse 2
3011 Berne 031 633 76 76
Téléphone : 031 633 76 76
Courriel : info.jgk@jgk.be.ch

Direction de la police et des affaires militaires :
Kramgasse 20
3011 Berne 031 633 47 23
Téléphone : 031 633 47 23
Courriel : info.pom@pom.be.ch

Direction des finances :
Münsterplatz 12
3011 Berne 031 633 44 66
Téléphone : 031 633 44 66
Courriel : info.fin@fin.be.ch info.fin@fin.be.ch

Direction de l'instruction publique :
Sulgeneckstrasse 70
3005 Berne 031 633 85 11
Téléphone : 031 633 85 11
Courriel : erz@erz.be.ch

Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie :
Reiterstrasse 11
3011 Berne 031 633 31 11
Téléphone : 031 633 31 11
Courriel : info.bve@bve.be.ch

Bureau pour la surveillance de la protection des données :

Münstergasse 2

3011 Berne

Téléphone : 031 633 74 10

Courriel : info.datenschutz@jgk.be.ch

Autorités judiciaires et Ministère public :

Direction de la magistrature

Gerechtigkeitsgasse 81

3011 Berne 031 633 31 11

Téléphone : 031 633 45 50

Courriel : justizleitung@justice.be.ch